



9e séance du Conseil général de la ville de la Chaux-de-Fonds

Lundi 30 août 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Procès-verbal

Présidence : Alexandre Houlmann (PS)

Présent·e·s : Babando Cyril, Bieler Gaëtan, Boukhris Karim, Borel Pierre-Alain, Brechbühler Jean-Pierre, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Courvoisier Blaise, Curty Sarah, Erard Sven, Favre Andy, Freitag Manon, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Guyot Ilinka, Haldimann Cédric, Houlmann Alexandre, Jaquet-Tissot Aline, Jeandroz Françoise, Lalive Jean-Emmanuel, Lalive Todeschini Laure, Leitenberg Brigitte, Mbemba Christophe, Moser Claude-André, Othenin-Girard Alain, Perret François, Piguët Christian, Pittet Vincent, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Strub Yves, Tissot Nathalie, Vaucher Alain, Zender Lara.

Excusé·e·s : Christen Jean-Denis, Locatelli Silvia, Nussbaumer Daniel, Stehlin Laurent, Tritten Jean-Jacques, Vaucher Frédéric.

Suppléant·e·s présent·e·s : Finger Evan, Iseli Maël, Jobin Patrick, Rochat Grégory, Thiémard-Clémentz Béatrice.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N°3 a été adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

M. Alexandre Houlmann, Président : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance et de vous saluer, Mesdames et Messieurs. Comme on a un ordre du jour relativement chargé et que j'aimerais bien pouvoir traiter les dix premiers points et qu'on a que deux heures à disposition, je sollicite de votre part de la concision dans vos interventions qu'on puisse effectivement arriver à traiter ces points.

Une première information : nous avons reçu, en date du 10 août dernier, une invitation lors des organisations faitières LOS et Pink Cross qui concernent les personnes qui se reconnaissent dans le vocab LGBTIQXQueer – je serais tenté d'y ajouter un quelque chose pour tous ceux qui ne reconnaissent pas dans ce genre de thématique et cette invitation vaut pour les personnes qui se sentent concernées par cette problématique, elles sont invitées le 2 octobre à Lausanne pour traiter de la politique publique qui a trait à ces problématiques-là. Ceux qui sont intéressés par ce courrier sont priés de s'approcher de moi en fin de séance.

Dans les informations, je vous annonce également l'absence de Monsieur Jean-Jacques Tritten remplacé aujourd'hui par Monsieur Grégory Rochat et de Monsieur Laurent Stehlin remplacé par Madame Béatrice Thiémard-Clémentz qui devront d'ailleurs être assermentés ce jour.

Il y a également une démission de la Commission de la culture de Monsieur Daniel Sparti. Nous verrons s'il y a déjà un remplaçant pour le groupe des Vert-e-s, tout à l'heure, quand on traitera ces points-là.

C'est tout pour les courriers.

9e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 30 août 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 3^e séance du Conseil général du 19 janvier 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Élection de deux membres du PS à la Commission de sécurité publique.
4. Élection d'un membre du PS à la Commission de l'action sociale.
5. Élection d'un membre des Vert-e-s à la Commission financière.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la création de L'Annexe, structure parascolaire de 40 places (DJESSS).
7. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la promotion économique (DEFASI).
8. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion interpartis des groupes PS, PDC, PLV, Verts et POP intitulée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct", déposée lors de la séance du 22 décembre 2020 (DUBREC).
9. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un porte-outils (T16) (DREPES)
10. Rapport du Conseil communal relatif à la modification du règlement du Parlement des Jeunes (DJESSS).

11. Motion du groupe des Verts intitulée "Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).

L'amendement du PVL, déposé lors de la séance du 6 mai 2021, sera traité sous ce point.

12. Motion du groupe des Verts intitulée "Écopâturage sur le territoire communal", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
13. Motion du groupe socialiste intitulée "Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
14. Motion du groupe PVL intitulée "Participation à La Chaux-de-Fonds", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
15. Résolution des groupes des Vert-e-s et POP intitulée "Pour une gestion plus durable du patrimoine boisé en limitant la coupe et l'élagage des arbres sur le territoire communal tant que durera l'urgence climatique", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).
16. Motion interpartis intitulée "Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût »", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).
17. Motion des groupe POP et PS intitulée "La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).

18. Motion du groupe PS intitulée "Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).

Alexandre Houlmann
Président du Conseil général

Objets déposés

Question urgente concernant l'avenir de la Villa Fallet :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s aimerait connaître l'état de réflexion du Conseil communal concernant la Villa Fallet car il nous paraît important de se préoccuper et de veiller sur l'avenir de ce joyau architectural de renommée internationale, emblème de l'Art sapin et première construction signée Charles-Edouard Jeanneret, futur Le Corbusier.

Le groupe des Vert-e-s pense que notre Ville se doit de faire tout son possible pour que ce trésor patrimonial devienne, d'une manière ou d'une autre, accessible au public et contribue ainsi au rayonnement et l'attrait touristique de région.

Merci pour votre attention.

Pour Les Vert-e-s : Aline Jaquet-Tissot

Projet de résolution urgente du POP, du Centre, des Vert-e-s, du PS et du PVL : Pour un projet de patrimonialisation de la Villa Fallet

Nous demandons que le Conseil communal réfléchisse rapidement à la possibilité de se porter acquéreuse de la Villa Fallet, soit en son nom propre, soit en partenariat avec le Canton par le biais éventuellement d'une association ou fondation, afin de rendre au public ce patrimoine exceptionnel en développant un projet de valorisation de ce symbole architectural des jeunes années de Charles-Edouard Jeanneret et de l'Art sapin, en synergie avec les différents partenaires potentiels.

Pour le POP : Julien Gressot, Marina Schneeberger, Lara Zender, Karim Boukhris, Gaëtan Bieler

Pour le Centre : Manon Freitag

Pour les Vert-e-s : Christian Piguet, Aline Jaquet-Tissot

Pour le PS : Carmen Brossard, Patrick Jobin

Pour le PVL : Alain Othenin-Girard

Amendement du groupe PLR du nouveau règlement du Parlement des Jeunes

Composition Art. 3, alinéa 3

[ACTUEL]

-

[NOUVEAU]

"Le Parlement des Jeunes veille à avoir une répartition de genres, d'âges et d'horizons équilibrée en son sein."

Amendé par :

"Le Parlement des Jeunes veille à avoir une composition plurielle et équilibrée de ses membres en son sein."

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

Interpellation du groupe Les Vert-e-s "Écriture inclusive"

Le groupe des Vert-e-s fait part de son grand étonnement en lisant divers écrits officiels de notre Commune. En effet, il est rare que l'écriture inclusive y soit appliquée.

Petit exemple, sous l'onglet Ville officielle/Autorités il n'y a que des représentants, des suppléants... pas de représentantes, de suppléantes. Dans les rapports de commission, il est rarement fait mention de potentielles habitantes, citoyennes, représentantes politiques, ni de présentes et d'excusées à la séance.

Le groupe des Vert-e-s pense qu'il est temps de s'aligner sur le Conseil d'État du Canton de Neuchâtel qui a arrêté, le 25 novembre 2015, un Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes. Il serait plus correct de parler de genres plutôt que de sexes.

Le masculin n'est pas neutre. Si une femme dit qu'elle ne se sent pas concernée, quand on dit "Bonjour à tous", elle ne sent pas concernée. Bien sûr, si un homme dit qu'il ne se sent pas concerné par un "Bonjour à toutes", il ne se sent pas concerné non plus.

"Si une personne utilise toujours certains mots pour décrire le monde, elle finira par le voir différemment d'une personne qui utilise d'autres mots" ; article du Temps le 16.08.21 "Comment le langage brouille nos

représentations du genre", par Sandrine Zufferey, professeure ordinaire de linguistique française à l'Université de Berne et Pascal Gygax, qui dirige l'équipe de psycholinguistique et psychologie sociale appliquée de l'Université de Fribourg. Ce dernier est d'ailleurs venu le 27 février 2018 au Club 44 pour donner une conférence sur "Les femmes et les hommes et le langage inclusif ; quel impact sur nos représentations". On peut – vous pouvez – l'écouter sur la médiathèque du Club 44.

Écrire des textes en langage inclusif requiert au début un peu de gymnastique, mais c'est un défi qui a du sens. Le groupe des Vert-e-s salue au passage le document du plan de législation qui a pris soin d'utiliser un langage inclusif, ce qui démontre que c'est parfaitement possible.

"Le langage inclusif ne se réduit ainsi pas à une série de complications inutiles ajoutées à la langue française, ni à des attaques organisées visant à la défigurer, voire à la rendre inutilisable. Il consiste simplement en une série de solutions mises en œuvre par des groupes de personnes diverses, qui ne se sentent pas représentées par le masculin par défaut, et qui souhaitent que le français reste une langue vivante, égalitaire, moderne, capable de refléter les changements sociaux fondamentaux qui ont lieu (très) lentement, mais sûrement." S. Zufferey et P. Gygax.

Le groupe des Vert-e-s interpelle donc le Conseil Communal pour savoir s'il a l'intention de changer cet état de fait, s'il a l'intention à l'avenir de produire des textes en langage inclusif de même que l'administration communale, et s'il a l'intention d'adopter un règlement analogue à celui du Canton "Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes", reformulé "... qui respecte l'égalité des genres".

ANNEXE : pointeur sur le règlement du Canton :

<https://rsn.ne.ch/DATA/programm/books/rsne/pdf/152112.pdf>

Pour le groupe des Vert-e-s : Béatrice Thiérmard-Clémentz, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Grégory RoCHAT, Christian Piguet

Interpellation non urgente POP : 12^e Unesco – apéro du 25 juin

Lors de la célébration du 12^e de l'Unesco, un apéro a été organisé. Ce dernier a pris la forme d'une rencontre VIP entre le Conseil général, le Conseil communal de la Ville et le Conseil communal du Locle sur la Place du Marché. Cette rencontre, tant par sa forme – d'apéro dinatoire privé surveillé par Securitas – que par son emplacement – la Place du marché semi-privatisée pour l'occasion – a suscité plusieurs critiques de la part de la population. Il est important que le Conseil communal ne creuse pas un fossé entre la population et les autorités de la Ville. Nous sommes tout à fait conscient·e·x·s que les modalités de cet apéro ont été déterminées par les conditions sanitaires, mais n'aurait-il pas été intéressant de repousser cet apéro à une période plus propice, afin de faire un événement pouvant réunir davantage de monde ? Il nous semble important que le Conseil communal fasse attention, dans la préparation de ce genre d'événement, d'éviter des formes excluant la population tout en occupant un endroit central et de rencontres majeures de notre Ville.

Pour le POP : Lara Zender

M. Alexandre Houlmann, Président : Nous passons donc au point 2, c'est-à-dire à une assermentation d'une nouvelle conseillère générale suppléante suite à la démission de Madame Monique Erard.

Assermentation de Madame Béatrice Thiémard-Clémentz.**APPLAUDISSEMENTS**

M. Alexandre Houlmann, Président : Il restera donc, à une session successive, l'assermentation de Monsieur Christian Bourquin à réaliser.

Nous passons maintenant à l'élection dans les commissions, point 3 et suivants de l'ordre du jour.

Élection dans les commissions

En remplacement de Madame Amina Chouiter Djebaili (PS) et Madame Anne Bramaud du Boucheron (PS) à la Commission de sécurité publique : Monsieur Karim Djebaili et Monsieur Daniel Musy.

En remplacement de Madame Anne Bramaud du Boucheron (PS) à la Commission de l'action sociale : Monsieur Karim Djebaili.

En remplacement de Madame Monique Erard (Les Vert-e-s) à la Commission financière : Monsieur Sven Erard.

M. Alexandre Houlmann, Président : Nous avons reçu cet après-midi la démission de Monsieur Daniel Sparti du parti des Vert-e-s qui démissionne de la Commission de la culture. Y a-t-il une proposition de remplacement ? Non. Nous traiterons donc cela lors d'une prochaine séance.

Nous avons maintenant à traiter une question urgente et une résolution urgente que nous avons reçue et qui concernent les deux à peu près le même sujet ; il s'agit de la Villa Fallet.

Est-ce-que quelqu'un s'oppose à l'urgence ? Ce n'est pas le cas. La parole à l'interpellatrice pour le développement de l'urgence.

Question urgente concernant l'avenir de la Villa Fallet :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe des Vert-e-s aimerait connaître l'état de réflexion du Conseil communal concernant la Villa Fallet car il nous paraît important de se préoccuper et de veiller sur l'avenir de ce joyau architectural de renommée internationale, emblème de l'Art sapin et première construction signée Charles-Edouard Jeanneret-Gris, futur Le Corbusier.

Le groupe des Vert-e-s pense que notre Ville se doit de faire tout son possible pour que ce trésor patrimonial devienne, d'une manière ou d'une autre, accessible au public et contribue ainsi au rayonnement et l'attrait touristique de région.

Merci pour votre attention.

Pour les Vert-e-s : Aline Jaquet-Tissot

Mme Aline Jaquet-Tissot, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Vert-e-s pense qu'il est urgent de réfléchir et d'entendre le point de vue de la Commune concernant l'achat potentiel ou l'utilisation, la sauvegarde et l'accès au public de la Villa Fallet. C'est un monument international d'importance connu largement à la ronde et on se doit, en tant que politique, d'y réfléchir urgemment afin que ça ne passe pas aux oubliettes.

Merci pour votre attention.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je vous remercie et donne la parole au groupe POP concernant la résolution.

Projet de résolution urgente du POP, du Centre, des Vert-e-s, du PS et du PVL : Pour un projet de patrimonialisation de la Villa Fallet

Nous demandons que le Conseil communal réfléchisse rapidement à la possibilité de se porter acquéreuse de la Villa Fallet, soit en son nom propre, soit en partenariat avec le Canton par le biais éventuellement d'une association ou fondation, afin de rendre au public ce patrimoine exceptionnel en développant un projet de valorisation de ce symbole architectural des jeunes années de Charles-Edouard Jeanneret-Gris et de l'Art sapin, en synergie avec les différents partenaires potentiels.

Pour le POP : Julien Gressot, Marina Schneeberger, Lara Zender, Karim Boukhris, Gaëtan Bieler

Pour le Centre : Manon Freitag

Pour Les Vert-e-s : Christian Piguet, Aline Jaquet-Tissot

Pour le PS : Carmen Brossard, Patrick Jobin

Pour le PVL : Alain Othenin-Girard

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La question d'urgence vient d'être développée à merveille. Le dossier est brûlant actuellement, donc il faudrait se positionner et entendre le Conseil communal et, le cas échéant, que notre Conseil général prenne acte de cette résolution et que le Conseil communal puisse aller de l'avant dans ce dossier.

M. Alexandre Houlmann, Président : La parole est au Conseil communal.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal n'a rien à dire de particulier sur l'urgence, si ce n'est qu'il l'accepte.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je redonne donc la parole pour le développement.

Mme Aline Jaquet-Tissot, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si j'en ai l'honneur, j'y vais !

Le groupe des Vert-e-s aimerait connaître l'état de réflexion du Conseil communal concernant l'avenir de la Villa Fallet. En effet, il nous paraît important de se préoccuper et de veiller sur l'avenir de ce joyau architectural de renommée internationale, emblème de l'Art sapin et première construction signée Charles-Edouard Jeanneret-Gris, futur Le Corbusier.

Le groupe des Vert-e-s pense que notre Ville se doit de faire tout son possible pour que ce trésor patrimonial devienne, d'une manière ou d'une autre, accessible au public et contribue ainsi au rayonnement et à l'attrait touristique de notre région.

Merci pour votre attention.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous apprenions récemment que la Villa Fallet était à vendre. Ce joyeux de l'Art nouveau et de sa version locale, le Style sapin, est la première villa sur laquelle Charles-Edouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier, a exercé son talent ; c'est donc une œuvre patrimoniale exceptionnelle pour l'histoire de notre Ville. Plusieurs acteurs se sont déjà montré intéressés par la mise en vente et l'achat de la Villa Fallet, à commencer par le Canton mais aussi l'Association Maison Blanche.

Nous souhaiterions, par cette résolution, exprimer le vœu que notre Ville participe également aux démarches et réfléchisse au développement d'un projet de valorisation permettant de rendre publique la Villa Fallet, en collaboration avec les acteurs intéressés. Évidemment, cette demande est conditionnée et doit être proportionnée à nos capacités financières. Une bonne solution pourrait être l'exercice de droit de préemption afin d'éviter de faire monter les prix mais c'est évidemment au Conseil communal et éventuels partenaires d'élaborer une stratégie.

Actuellement, la majorité des maisons liées au Corbusier ne sont pas accessibles publiquement ou alors de manière très difficile. D'ailleurs, les maisons concernant Le Corbusier sont référencées sur le site de notre Ville et comprennent la mention "visible uniquement depuis l'extérieur" ; seule la Maison Blanche est visitable aisément. Quelle déception de constater que le patrimoine de notre Ville soit si difficilement accessible ! Nous considérons que cette situation doit cesser et qu'il en va de la responsabilité de la Ville et du Canton de permettre de modifier ce phénomène. Mentionnons aussi, au passage, la tristesse que procurent les portes fermées de la Villa Turque – autre point qu'il serait intéressant de corriger à terme – mais commençons par le commencement.

La vente de la Maison Fallet évoque une occasion à saisir à cet égard pour notre Ville qui entend développer et valoriser le pôle culturel qui est déjà bien que trop souvent méconnu. C'est donc non seulement l'occasion de permettre à notre population de se réapproprier son patrimoine mais

également la possibilité de développer une œuvre touristique de grande qualité, d'un architecte reconnu internationalement. Dans notre esprit, cette acquisition devrait donner lieu à une collaboration ou à une participation avec une fondation ou une association, sur le modèle de la Maison Blanche, ceci afin que notre Ville ne soit pas seule à financer ce bien mais aussi de la libérer de la gestion de la Villa Fallet. Il serait intéressant d'envisager de permettre au plus grand nombre de participer à cette acquisition éventuelle. Les compétences en la matière existent déjà autant chercher à les utiliser.

De plus, nous souhaiterions également qu'une collaboration avec le Canton puisse être mise en place, ce qui permettrait de concrétiser un peu plus les fameux axes de positionnement stratégique chers au Canton et que nous espérons voir se développer. Par cette résolution, nous demandons donc que Conseil communal envisage l'acquisition de la Villa Fallet en considérant toutes les voies possibles et en privilégiant de potentiels partenariats avec les acteurs concernés par le dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, peut-être juste une précision par rapport à la procédure que nous suivons. Sauf erreur, il n'y a pas de développement pour la question, Monsieur le Président. De fait, c'est une sorte d'interpellation qui a été déposée par le groupe des Vert-e-s. Par contre, naturellement, il y a un développement pour la résolution. Je répondrai donc à la fois à l'interpellation urgente du groupe des Vert-e-s et à la fois à la résolution urgente du groupe POP.

J'ai naturellement prévu de répondre à des questions sur la Villa Fallet parce que le Conseil communal, à l'heure actuelle, se fait plutôt discret sur la question, non pas parce que il n'y travaille pas ou parce qu'il n'a aucune vision stratégique d'un développement patrimonial autour notamment de la Villa Fallet mais parce qu'il y a un projet autrement complexe pour l'heure dans le cadre de l'achat de cette Villa Fallet. Pour rappel – Monsieur Gressot en a dit un mot – la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme le Canton de Neuchâtel – le Canton de Neuchâtel en premier et la Ville de La Chaux-de-Fonds en second rang – est bénéficiaire d'un droit de préemption et puis, en même temps, dans l'idéal, il s'agirait de pouvoir éviter de passer par le droit de préemption qui est un exercice juridique somme toute assez violent. On en a fait l'expérience et certains s'en souviennent avec le Conseil communal et avec le Conseil général.

Vous avez compris, par mes propos, que nous sommes hautement intéressés par l'avenir la Villa Fallet. Vous connaissez l'amour – et le mot n'est pas trop fort – du patrimoine qui est celui du Conseil communal et nous avons déjà eu l'occasion de le démontrer à de nombreuses reprises, pas plus tard qu'au mois de juin avec l'anniversaire de l'Urbanisme horloger ou

bien également avec l'achat du Salon bleu, de bouts des anciens ateliers Spillmann et puis, même si ce lieu aujourd'hui n'est pas encore utilisé au maximum de ses capacités, c'est un lieu qui est emblématique et qui est très important dans cette ouverture au public que vous appelez, Monsieur Gressot, de vos vœux.

Comme nous l'avons dit, la Villa Fallet est un monument classé par la Confédération, classé par le Canton, qui a la note la plus élevée sur le plan de site communal. C'est effectivement la deuxième maison Style sapin du quartier – la première maison étant celle de L'Eplattenier bien habitée aujourd'hui – et c'est la première maison qui sera complètement travaillée par le cours supérieur de l'Ecole d'arts sous l'égide d'un jeune architecte qui jusque-là travaillait à Zurich, qui est un proche de L'Eplattenier et qui est René Chapallaz et L'Eplattenier visiblement a distribué les rôles à ses élèves de l'Ecole d'arts et il pousse, à ce moment-là, un jeune élève très talentueux dans le rôle de l'architecte et naturellement c'est Charles-Edouard Jeanneret qui accompagnera Chapallaz. Les plans sont signés par Chapallaz mais il accompagnera Chapallaz dans toute la création de cette maison.

La réussite de cette maison appellera, dans les années qui suivent, la création de la Villa Jaquemet et la Villa Stotzer et puis on est seulement quelques années plus tard mais on est dans une rupture fondamentale avec Le Corbusier qui a pris son envol et qui s'est brutalement séparé des principes du maître et qui construit, quelques années après, la Maison Blanche. Ce qui est extraordinaire effectivement dans la Villa Fallet c'est que vous avez affaire à une œuvre d'art totale, une œuvre d'art réalisée par des étudiants d'où un certain nombre de maladresse, d'où aussi un exercice sur les techniques, notamment les fameuses graffites en façade, d'où aussi le développement dans le cadre d'une réflexion sur cet art régionaliste – un style nouveau qui est le Style sapin – d'où le développement multiple de la forme du triangle pour représenter la forêt et le sapin.

On a effectivement ici une œuvre majeure. Sans doute qu'il s'agit, en termes d'Art nouveau, de la plus belle villa de la Ville avec la Villa Gallet. Difficile de les séparer mais la Villa Gallet, le cours supérieur n'y a jamais travaillé. Elle a été réalisée par Chapallaz et effectivement on a ici une œuvre d'art extraordinaire, qu'il s'agirait dans l'idéal de pouvoir exploiter en synergie avec la Maison Blanche, qui est à quelques mètres de là comme vous le savez tous, et le Conseil communal a d'ores et déjà pris un rendez-vous qui se tiendra ces prochains jours avec l'Association la Maison Blanche, parce que c'est d'abord avec cette Association, qui a fait un travail extraordinaire sur la Maison Blanche, qui a des compétences en termes de conservation du patrimoine et d'exploitation avec des moyens modestes de lieu tels que ceux-ci tout à fait particuliers, que nous souhaitons travailler.

Donc vous pouvez compter sur le Conseil communal pour que ce dossier soit bien mené. Il nous faudra sans doute un peu de réussite pour que les uns et les autres partagent notre vision, trouvent l'énergie pour

travailler avec les services communaux et nous, Conseil communal, au développement d'un projet à n'en pas douter extrêmement motivant. Nous partageons complètement les propos de Julien Gressot sur le fait qu'il y a d'autres objectifs alors on espère que tous les objectifs ne tomberont pas dans l'escarcelle et les préoccupations du Conseil communal en même temps car je pense que c'est plutôt bien que quelques années les séparent. Il y en a d'autres qui s'inscrivent dans la vision du Conseil communal, à commencer bien sûr par la Villa Turque qui souffre un peu ces derniers temps de vacuité et d'un entretien qui est relatif. Le Conseil communal est très attentif mais, comme vous le savez, nous ne pouvons intervenir sur ces biens de très haute valeur patrimoniale que lorsqu'il y a un changement de propriétaire, d'où l'intérêt et la nécessité de ne pas manquer l'opportunité en ce qui concerne la Villa Fallet.

J'espère ainsi, sans pouvoir vous décrire exactement quel est le plan de bataille, si vous me passez l'expression du Conseil communal, vous avoir satisfaits et rassurés quant aux intentions du Conseil communal.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je vous remercie.

Je sou mets donc au vote de votre honorable Assemblée l'acceptation de la résolution.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de se lever. Non, non, levez-vous, ça vous fait bouger !

BROUHAHA

RIRES

La résolution est acceptée à l'unanimité.

M. Alexandre Houlmann, Président : Merci. Nous passons maintenant au premier rapport.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit pour la création de L'Annexe, structure parascolaire de 40 places

(du 11 août 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport soumet à votre Autorité une demande de crédit pour la création de 40 nouvelles places d'accueil parascolaire dès la rentrée des vacances d'automne 2021, afin de soulager la demande très importante d'accueil extrafamilial dans le secteur Nord, à proximité du collège Numa-Droz, pour les familles répondant aux critères fixés par la loi cantonale sur l'accueil des enfants (degrés scolaires 1 à 8).

Cette demande s'inscrit dans la planification de développement ciblé mentionnée dans le rapport d'information concernant l'accueil extrafamilial, dont votre Autorité a pris acte lors de sa séance du 19 janvier 2021. En effet, elle prévoit de poursuivre la stratégie d'optimisation des structures existantes (axe 2, p. 12) et d'adaptation de l'offre sur les plages horaires où les besoins sont avérés (axe 3, pp. 12-13).

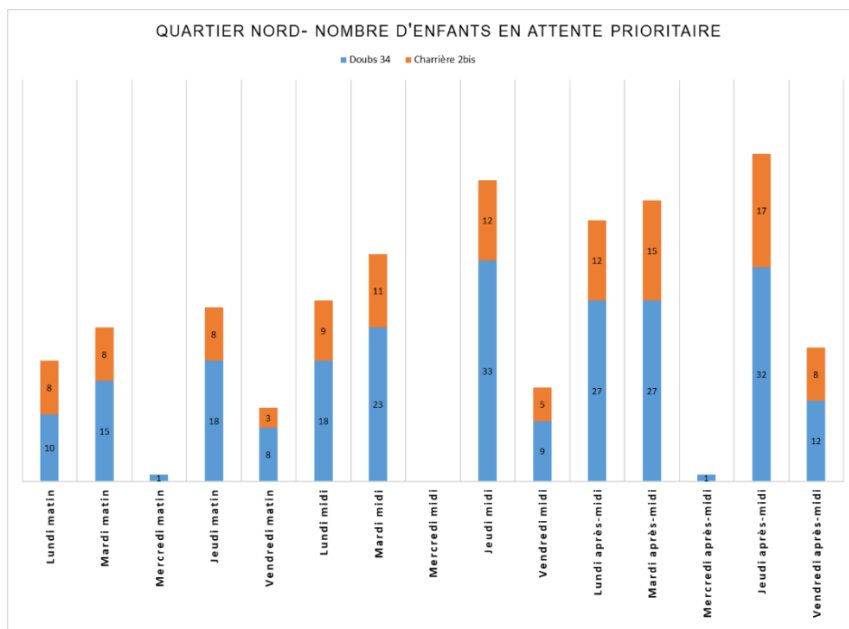
Cette extension de l'offre d'accueil dans le secteur concerné permettrait de répondre aux besoins effectifs des familles en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et constituerait une réponse rapide afin de soulager la demande et renforcer l'attractivité résidentielle de notre Ville.

Contexte

Les inscriptions pour la rentrée 2021-2022, reçues au Service de la jeunesse jusqu'au 31 janvier 2021, ont montré que la Ville fait face à une demande importante de places en parascolaire dans deux quartiers de la ville, aux

secteurs Nord (structures à proximité du collège Numa-Droz) et Sud (structures à proximité des collèges des Foulets et des Gentianes). Il s'agit ici d'inscriptions répondant aux critères fixés par la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE), que nous avons dû placer en attente prioritaire faute de disponibilités. Pour soulager dans un premier temps la demande, le Conseil communal a décidé, comme objet de sa compétence, d'augmenter les capacités d'accueil de la Table de midi de Serre 12 (+6 places – cycle 2) et de saisir l'opportunité offerte par le transfert de la structure de Fantaisie 2 à Crêtets 91 pour augmenter les places d'accueil (+5 places, cycle 1).

Cela étant, la demande à proximité du collège Numa-Droz demeure extrêmement forte, même si elle varie selon le jour et la plage horaire, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Seules les attentes prioritaires, sur la base des inscriptions dont le délai échoyait au 31 janvier 2021, ont été prises en compte. Sont considérées comme prioritaires les demandes visant à concilier vie professionnelle et vie familiale, en suivant l'ordre de priorité fixé par la directive n° 13 du Service

cantonal de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) pour l'enfant "dont le parent pour les familles monoparentales ou les deux parents ayant la garde exercent une activité professionnelle" (priorité 1), "dont la fratrie fréquente déjà la structure d'accueil extrafamilial" (priorité 2), et "pour lequel l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical" (priorité 3).

À l'examen de ce graphique, on constate des disparités importantes en termes de besoins d'accueil, avec une demande qui se concentre sur certains jours (pratiquement aucune demande le mercredi) et certains moments de la journée.

Création de L'Annexe

Pour pouvoir y répondre, nous avons imaginé mettre en place "L'Annexe", un système modulaire lié à la structure existante de Doubs 34, qui permettrait de concentrer les ressources sur les périodes où l'accueil s'avère nécessaire, et en utilisant au mieux les ressources en personnel puisque cette annexe se trouverait à proximité de la structure de Doubs 34.

En effet, après plusieurs recherches infructueuses (notamment l'utilisation de salles supplémentaires directement dans le bâtiment de Doubs 34), il s'avère que les salles attenantes à l'église du Sacré-Cœur (Doubs 47) pourraient être mises à disposition pour cet accueil. La capacité de ces salles (plus de 230 m²) – qui ne nécessitent pas de travaux de mise en conformité – permettrait d'accueillir jusqu'à 40 enfants sur les moments très demandés, et de réduire l'accueil lors des créneaux moins sollicités. Les contacts avec le Conseil de la paroisse du Sacré-Cœur, qui administre la salle, sont positifs puisqu'il accepte de louer au secteur parascolaire les espaces nécessaires. Les locaux ne sont pas dans le corps de l'église et répondent à la possibilité de réaliser un accueil entièrement laïc. La proximité de la structure parascolaire de Doubs 34 permet une utilisation commune du grand jardin situé devant la structure. L'Annexe serait sous la supervision de l'éducatrice responsable de Doubs 34, avec une augmentation de son taux d'activité limitée à 0.1 EPT. Les éducateurs et éducatrices seraient actifs-ves sur les deux sites, situation bénéfique aussi bien pour les enfants qui connaîtraient de la sorte l'ensemble des membres de l'équipe éducative lors des activités communes que pour la planification des ressources supplémentaires en personnel : l'engagement de quatre éducateurs-trices pour un total de 2.9 EPT nous permettrait en effet de répondre aux critères d'encadrement

définis dans la LAE et de répondre aux critères de qualité de l'accueil poursuivis dans nos structures communales.

Le coût annuel net, calculé sur la base des besoins effectifs, est de **CHF 159'000.-**. L'ouverture est prévue sur 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi), les matins de 6-8h (pas d'accueil continu en matinée), les midis et l'après-midi (11h30-18h00). À noter qu'un montant unique de CHF 5'000.- serait nécessaire pour l'installation de L'Annexe (montant pour couvrir l'achat de vaisselle, armoires, etc.).

L'Annexe				
Calculs sur un taux d'occupation à 90% sur 156 jours				
				40 places
Postes	Coût unitaire		nb unités	Coût total
Dépenses				CHF 552'460
Charges de personnel (2.9 EPT éducatrices- trices, 01.EPT éducatrice responsable 0.2 EPT conciergerie), y compris charges sociales				CHF 297'352
Frais de fonctionnement				
Repas enfants	CHF	9.00	5616	CHF 50'544
Repas éducateurs	CHF	9.00	624	CHF 5'616
Autres frais	CHF	100.00	40	CHF 4'000
Loyer	CHF	1'700.00	12	CHF 20'400
Part communale	CHF	31.08	5616	CHF 174'548
Recettes				CHF 393'649
Participation parentale selon capacités contributives			5616	CHF 134'023
Participation communale selon capacités contributives			5616	CHF 174'548
Subventions canton	CHF	14.85	5616	CHF 83'398
Participation aux frais de repas	CHF	140.00	12	CHF 1'680
Total (dépenses - recettes)				CHF 158'811

Pour rappel, le prix net de la journée est financé par les parents conformément à leur capacité contributive, la commune prenant à sa charge la différence jusqu'à concurrence du prix journée pour les enfants dont les représentants légaux sont domiciliés à La Chaux-de-Fonds. Concrètement, cela signifie que la part communale est comptabilisée comme dépense ("Part communale") puis comme recette ("Participation communale selon capacité contributive").

Planification

Nous avons la ferme volonté, en cas d'accord de votre Autorité, que l'ouverture de L'Annexe se fasse à la rentrée des vacances d'automne 2021. Des démarches préliminaires sont en cours auprès de l'Office cantonal des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée, en particulier en ce qui concerne l'obtention des autorisations cantonales et l'assurance d'un financement correspondant. Il est important de souligner que le Canton est récemment entré en matière pour le subventionnement des 11 places supplémentaires de Crêtets 91 et Serre 12, au motif que les besoins d'accueil identifiés sont avérés, ce qui laisse bon espoir d'un subventionnement cantonal en cas d'acceptation de la création de ces 40 places supplémentaires.

Même si cette ouverture à l'automne est plus tardive que la rentrée scolaire, elle permettrait tout de même de soulager rapidement les familles cherchant une place pour leur enfant avec un horizon d'attente relativement proche, et une réponse rapide aux besoins identifiés pour ces familles. Le coût net pour cette année 2021 s'élèverait à environ CHF 40'000.-, auquel s'ajoutent les CHF 5'000.- d'installation, soit un total de CHF 45'000.-. Nous intégrerions ensuite le montant annuel au budget 2022.

Aide financière pour l'ouverture de nouvelles places

Le programme d'impulsion du Canton, dans le cadre de la LAE, est arrivé à son terme à la fin de l'année 2020. Nous n'avons donc aucune garantie de pouvoir bénéficier d'un soutien cantonal pour la création de nouvelles places. Toutefois, les subventions versées pour chaque place d'accueil sont considérées comme des aides financières au sens de l'art. 23 al. 1 et 3 de la LAE et correspondent, selon nos estimations à un montant annuel d'environ CHF 83'000.- comme nous l'avons indiqué dans le tableau ci-dessus. Nous demanderons également à l'Office fédéral des assurances

sociales une aide du programme d'impulsion dans le cadre de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants, qui soutient la création de nouvelles places d'accueil pendant trois ans. Selon l'horaire d'ouverture et en cas d'accord de l'OFAS, nous pourrions prétendre à CHF 70'000.- les deux premières années, puis environ la moitié de cette somme la troisième année.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit directement dans le programme de législature 2020-2024, notamment en regard des aspects liés au soutien à l'économie et à son développement, à la volonté de renforcer l'attractivité de notre Ville et la domiciliation, et finalement à l'accompagnement des familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Conséquences sur les finances

En 2021, la création de ces 40 nouvelles places d'accueil parascolaire représentera une augmentation des dépenses de CHF 143'000.- pour un coût net estimé à CHF 45'000.-. Dès 2022, les dépenses sont estimées à CHF 552'000.- pour un coût net de CHF 159'000.-. Ce coût net pourrait être inférieur pour les 36 premiers mois de fonctionnement en cas d'octroi par l'OFAS du subventionnement sollicité.

Conséquences sur les ressources humaines

La création de ces nouvelles places d'accueil implique, conformément à la législation cantonale en matière d'encadrement, une augmentation de 3 EPT pour le personnel éducatif, auxquels s'ajoutent 0.2 EPT de charge de conciergerie.

Collaboration intercommunale

-

Éléments relatifs au développement durable

Les aspects économiques et sociaux de l'accueil extrafamilial (égalité des chances, conciliation entre vie privée et vie professionnelle, accès des enfants à une offre de qualité en matière d'accueil et d'éducation) correspondent notamment à la cible 4.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Conseil communal est convaincu qu'une telle offre, avec la création de places subventionnées, contribue au rayonnement de notre Ville et à son attractivité résidentielle.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit budgétaire d'exploitation de CHF 552'000.- est accordé pour la création de L'Annexe, structure parascolaire d'une capacité de 40 nouvelles places. Les recettes, liées au financement desdites places, sont estimées à CHF 393'000.-, portant le coût net à CHF 159'000.-.

Article 2.- Un crédit budgétaire de CHF 143'000.- est octroyé pour une ouverture de la structure L'Annexe dès octobre 2021.

Article 3.- L'enveloppe globale de postes est augmentée de 3.2 équivalent plein-temps pour 2021.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet

M. Alexandre Houlmann, Président : Y a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière est acceptée et la parole est au groupe.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vert'libéraux ont lu ce rapport de demande de crédit pour une structure d'accueil de 40 places avec attention et nous en remercions les auteurs et autrices.

Il était clair qu'avec une structure d'accueil de 40 places qui a fermé en début d'année nous serions en manque assez rapidement. Toutefois, le projet qui est proposé répond à des besoins de notre Ville et semble les combler, le tout avec un coût mesuré et raisonnable. Le délai pour obtenir une place dans une structure d'accueil s'est raccourci et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Si l'on veut retenir les jeunes familles et à l'heure où la politique de domiciliation souhaite en attirer, il est intéressant qu'une structure modulable comme l'Annexe puisse répondre à la demande de parents qui travaillent tous les deux et répondent aux directives appropriées. Un nombre suffisant de places à disposition dans des structures d'accueil de qualité est indispensable pour être un atout d'attractivité supplémentaire pour des familles qui serait tentées de s'installer à La Chaux-de-Fonds.

Nous accepterons ce rapport et la demande de crédit.

Merci de votre écoute.

Mme Ilinka Guyot, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Vertes et des Verts a pris connaissance du présent rapport avec attention et nous en remercions les auteurs. L'accueil parascolaire est un dossier complexe ; réussir à jongler pour augmenter l'offre uniquement pour les plages horaires les plus demandées n'est pas aisé.

Avec la création de l'Annexe, le Conseil communal et le Service de la jeunesse réussissent à relever le défi d'avoir une structure modulaire qui répond à leurs fortes demandes à proximité du Collège Numa-Droz. Nous espérons que le travail qui débute à Berne, pour passer du financement limité dans le temps par la Confédération à un soutien durable, aboutisse afin qu'un système répondant entièrement aux demandes puisse être mis en place et ceci indépendamment des finances des communes.

Notre groupe acceptera ce crédit. Il espère que le Canton soutiendra la structure et nous encourageons le Conseil communal à continuer sur cette voie afin d'améliorer l'attractivité de la Ville et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Merci pour votre écoute.

Mme Carmen Brossard, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Réunis en séance de préparation le 23 août dernier, les membres présents du groupe ont lu le rapport qui nous est soumis ce soir avec intérêt. Ils ont salué la bonne facture et remercient le Conseil communal pour sa réactivité dans ce dossier.

Si nous voulons que des jeunes familles restent et si nous voulons en attirer d'autres, nous devons avoir des structures d'accueil en suffisance, nous ne pouvons donc que saluer cette demande qui répond à un réel besoin et qui va également dans le sens du rapport dont notre Autorité a pris acte en date du 19 janvier 2021 et qui souhaite optimiser les structures existantes et adapter l'offre à la demande. De plus, l'endroit choisi est idéal parce qu'il est proche du centre scolaire Numa-Droz et du Collège de la Citadelle. Il permet en plus à la Paroisse du Sacré-Cœur d'optimiser l'utilisation de ses locaux et de gagner quelques argents et à la Ville de trouver une structure d'accueil déjà existante bien équipée et modulable, à un prix raisonnable. C'est du gagnant-gagnant.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, les membres de notre groupe répondront favorablement à la demande de crédit qui nous est demandée aujourd'hui.

Une question toutefois : le rapport précise qu'il y a deux secteurs faisant face à une réelle pénurie – le Nord et le Sud – qu'en est-il des quartiers des Foulets et des Gentianes ? A-t-on trouvé une solution pour toutes les familles ? Qu'en est-il du projet Fantaisie ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris bonne connaissance de cette demande de crédit et en remercie ses auteurs. La lecture de ce rapport amène pleine satisfaction à notre groupe pour plusieurs points.

Premièrement, nous constatons une réelle demande et une pénurie d'offres de placement parascolaire pour le quartier nord de la Ville. La création de cette nouvelle structure permettra donc d'apporter une solution concrète aux nombreuses demandes restées en attente et soulagera ainsi les parents actifs en leur permettant de placer leurs enfants. Notre groupe voit d'un œil plus que satisfait la création d'une nouvelle structure parascolaire car celle-ci participe grandement à l'attractivité de notre Commune et rejoint donc les solutions concrètes pour la politique de domiciliation.

Pour finir, notre groupe tient à saluer les efforts faits sur ce dossier pour trouver des solutions avec des coûts maîtrisés. On peut en effet lire dans le rapport que beaucoup a été fait pour aboutir à ce crédit avec des coûts sains et maîtrisés. Notre groupe s'est très souvent montré récalcitrant quant à l'augmentation du nombre d'EPT général dans l'Administration mais, pour

ce projet, ce ne sera pas le cas car il entre pleinement dans les besoins réels de notre Cité, son attractivité et les besoins de nos concitoyens.

Notre groupe acceptera donc ce rapport à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Sarah Curty, PLR : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs. C'est avec intérêt que nous avons lu ce rapport concernant la création d'une nouvelle structure d'accueil parascolaire dans notre Ville et nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le groupe PLR soutiendra ce projet.

L'augmentation des places d'accueil pour le parascolaire reste lacunaire, comme l'avait mis en avant le rapport du mois de janvier de cette année faisant état de l'actuelle offre en la matière. Rappelons l'importance pour le développement de notre Ville et pour son essor que de permettre aux deux parents, et aux familles monoparentales, d'organiser leur vie de famille et professionnelle avec comme solution de garde le placement des enfants scolarisés en accueil parascolaire ; c'est là un point essentiel pour l'encouragement à la domiciliation et le groupe PLR ne peut que soutenir cette démarche.

Nous nous questionnons cependant quant à la subvention cantonale annoncée. Celle-ci est-elle certaine ou doit-elle être confirmée ? Par ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi ce rapport intervient seulement maintenant – mois d'août – alors que le besoin de solution d'accueil a lieu dès la rentrée scolaire ? Il est regrettable d'attendre la rentrée scolaire du mois d'octobre pour voir ce nouveau lieu émerger et accueillir de nouveaux élèves.

Nous nous questionnons également au sujet de la répartition des places d'accueil sur l'ensemble de la Ville, à savoir que le rapport du 19 janvier 2021 détaillait un manque de place ; je cite : *"Au niveau géographique, les attentes concernent les trois secteurs (Nord, Ouest et Sud), et se concentrent davantage sur certaines structures (notamment Doubs 34, Manège 19 et Abraham-Robert 67)".* Face à ce constat, y aura-il d'autres demandes d'ouverture de places à court terme dans les quartiers ouest et sud ?

Nous vous remercions pour l'éclairage que vous pourrez apporter, ceci afin de préciser l'avenir du développement parascolaire dans notre Ville.

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a étudié ce rapport avec intérêt et en remercie ses auteurs. Nous remercions le Conseil communal et le Service de la jeunesse d'avoir répondu rapidement aux besoins des familles en matière d'accueil parascolaire.

La solution proposée utilisant des locaux existants et garantissant la laïcité et l'accueil nous paraît judicieuse et en plus peu coûteuse – le montant

de CHF 5000.- énoncé étant modique – permettant également une certaine souplesse ; les demandes pouvant être fluctuantes d'une année à l'autre. Nous espérons que le Canton délivrera les autorisations et surtout octroiera les subventions pour ces 40 places supplémentaires. De même, il nous paraît indispensable que l'OFAS soutienne aussi cette ouverture.

Nous sommes convaincus que notre Ville doit répondre aux besoins des familles en matière d'accueil pré et parascolaire et que cette offre contribue à l'attractivité de notre Ville, cependant les charges induites doivent être reconnues par le Canton.

Nous accepterons donc ce rapport.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Centre remercie le Conseil communal pour ce rapport portant sur une demande de crédit pour la création de L'Annexe, structure parascolaire de 40 places. Le Centre soutient ce rapport en tous points.

En effet, nous sommes conscients que la demande en place d'accueil parascolaire est en constante augmentation ; augmenter la capacité répond à une réalité économique et sociétale qui implique que les autorités se doivent de mettre à disposition une offre de place d'accueil suffisante. De plus, cela répond également bien sûr à des exigences juridiques dictées par la Loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE).

Le choix de l'Annexe semble tout à fait adéquat et le Centre salue particulièrement la recherche d'optimisation des locaux existants ainsi que du personnel déjà en place opérée par le Conseil communal. Cela permet en particulier de limiter les coûts résultant de cette augmentation du nombre de places en parascolaire, ce qui est particulièrement appréciable, et nous espérons que le Canton acceptera de nous soutenir financièrement.

L'ouverture de la nouvelle structure après les vacances d'automne 2021 semble être un bon compromis. Par conséquent, comme dit en préambule, Le Centre est favorable à cet arrêté, l'adoptera et en recommande l'adoption.

Merci beaucoup.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Que dire après tant d'enthousiasme ? Je crois qu'on ne peut que se réjouir de cette prise de position.

Le 19 janvier dernier, vous avez pris acte d'un rapport d'information du Conseil communal sur l'état des lieux de l'accueil extrafamilial en Ville de La Chaux-de-Fonds, celui-ci faisait état d'une situation globalement satisfaisante néanmoins avec quelques points d'attention, notamment sur le nombre de places disponibles dans les structures parascolaires. Il était également question de développement ciblé et de stratégie d'optimisation des structures existantes.

La demande de crédit qui vous est soumise ce soir rentre dans ce cadre-là et permettra également d'étendre l'offre aux familles dans le cadre de la Loi cantonale. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale fait l'objet d'une attention particulière de la part de notre Autorité. Le Conseil communal est convaincu qu'un développement ciblé, correspondant aux besoins légitimes et contenu financièrement est un atout majeur pour la Ville ; il permet d'augmenter son attractivité pour les familles et peut contribuer directement à la reprise économique. En augmentant les possibilités d'accueil pour les enfants, on facilite indéniablement la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Dès la fin des délais d'inscription, soit à la fin du mois de janvier, et après les décisions d'octroi des plages horaires transmises par le Service de la jeunesse, tant le Service de la jeunesse que le Conseil communal a reçu plus d'une cinquantaine de courriers de parents mécontents ; il s'agissait notamment de courriers qui traitaient des secteurs nord et sud. Ainsi, la capacité d'accueil a d'ores et déjà été augmentée suite au déménagement – et là je fais référence aux questions PLR et PS – dans la structure de Fantaisie, structure qui a été déplacée à Crêtets 91. Nous avons en effet obtenu du Canton le subventionnement de cinq places supplémentaires, portant le total de la capacité d'accueil à 45 places. Ceci permet évidemment de soulager un bon nombre de familles.

Quant aux structures des quartiers nord, notamment le secteur Numa-Droz-Charrière, elles ont également fait l'objet de demandes supérieures à nos capacités d'accueil. Dès lors, et afin de palier à ces demandes mais également dans une stratégie visant à rendre plus attractive notre Cité en matière de domiciliation, nous avons développé le projet qui vous est soumis ce soir.

Il n'a malheureusement pas été possible d'ouvrir pour la rentrée scolaire d'août la structure puisque nous devons connaître exactement le nombre de demandes ainsi que la répartition des classes dans les collèges et puis le délai était trop court. Avec le passage au Conseil général et les demandes de subventionnement auprès du Canton, nous étions dans l'impossibilité d'ouvrir la structure pour le mois d'août.

Dès lors, je peux vous annoncer ce soir – et c'est vraiment une bonne nouvelle que nous avons reçue il y a deux semaines de cela – que le Canton accepte l'octroi du subventionnement et l'ouverture des places d'accueil dans la structure de l'Annexe.

Voilà, je ne m'étendrai pas plus longtemps que ça vu votre accueil positif et vous remercie d'accepter tous ce rapport avec un si grand enthousiasme.

Merci

M. Alexandre Houlmann, Président : Y a-t-il une demande de prise de parole ?

Étant donné que ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote de cet arrêté.

L'arrêté est accepté par 39 voix contre 0 (0 abstention).

M. Alexandre Houlmann, Président : Nous passons au prochain rapport d'information du Conseil communal relatif à la promotion économique.

Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la promotion économique, à ses enjeux et à ses perspectives,
en réponse aux motions des groupes socialiste, UDC, POP, PDC et des
Vert·e·s "Ayons l'audace de nos ambitions...!" et PLR " Ayons dans la
ligne de mire la bonne cible..."

(du 11 août 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

*"L'économie politique, c'est, en définitive, l'art de faire circuler l'argent tout
en le gardant pour le dépenser."*

Pierre Dac

Préambule

En date du 10 avril 2019, le Conseil général adoptait, après un débat nourri, par 21 voix pour, 7 contre et 4 abstentions la motion déposée le 7 mars 2019 par les groupes socialiste, UDC, POP, PDC et des Vert·e·s reproduite ci-après :

Motion multipartis : Ayons l'audace de nos ambitions...!

Ce n'est pas en période de vaches maigres qu'il faut manquer d'audace, qu'il faut manquer de créativité...et puisque nous n'avons pas de pétrole, ayons des idées...!

Des idées, nous en avons eues. L'idée de faire des économies. L'idée de restreindre ou de supprimer des prestations. L'idée de moins investir, ou de trouver de nouvelles recettes. Vieilles rengaines qui ont depuis longtemps trouvé leurs limites.

Et si enfin, ... nous commençons à faire preuve d'audace ? Si enfin, nous commençons à montrer combien nous sommes fiers de notre ville, et à en faire la promotion ? À vanter ses forces, à vendre ses atouts, à nous positionner à la hauteur des ambitions que nous avons pour elle ?

Nous avons la conviction que pour augmenter l'attractivité de notre ville, nous avons besoin de diversifier et de consolider son tissu économique en favorisant de manière durable l'artisanat, les commerces et les PME. Car, malgré l'important vivier culturel et associatif que nous avons en ville de La Chaux de Fonds, sans emploi, nous serons simplement une ville-dortoir, une ville-dortoir qui se vide, mais avec des concerts...

Or, si nous avons bien un service de l'économie, il gère des affaires courantes... Il nous faut lui donner la capacité et les compétences de nos attentes et doter ce service d'une véritable force de promotion. Une capacité à analyser nos points forts, comme nos faiblesses au travers du tissu industriel et commercial de la Ville et de ses PME. Identifier ses manques dans la diversité et conforter la pérennisation de celles existantes. Enfin, qui nous permette de prospecter efficacement de nouvelles entreprises, et surtout de conclure !

Pour cela, les groupes signataires demandent au Conseil communal d'étudier le renforcement rapide de la promotion économique de la ville, en particulier en établissant un cahier des charges, soumis à la Commission de l'économie sous la supervision de la Commission financière, permettant de définir le meilleur profil menant à l'engagement à courts termes, d'un(e) responsable de la promotion économique communale.

Pour le groupe socialiste Michael Othenin-Girard

Pour le groupe UDC Hughes Chantraine

Pour le groupe POP Karim Boukhris

Pour le groupe PDC Blaise Fivaz

Pour le groupe des Vert·e·s Monique Erard

Puis, en date du 27 août 2019, le Conseil général adoptait à l'unanimité, après un long débat, la motion suivante déposée par le groupe PLR avec l'amendement UDC et le sous-amendement POP, PS et des Vert·e·s acceptée par 28 voix pour, 10 contre et 0 abstention :

Motion du groupe PLR : Ayons dans la ligne de mire la bonne cible...

La Ville de La Chaux-de-Fonds est créatrice de richesse. Ceci fut encore démontré dans le rapport du Conseil communal du 27 février 2019. Le tissu économique est florissant avec près de 24'000 postes de travail générés par les diverses entreprises implantées sur le territoire communal. Et nous ne pouvons que nous réjouir des différents développements économiques prévus pour les années à venir. Néanmoins, plus de 55 % de ces emplois sont actuellement occupés par des pendulaires et ne nous rapportent donc aucun impôt.

De plus, lorsque l'on prend le temps d'analyser les recettes fiscales de la Commune, nous remarquons que celles des personnes morales ne correspondent qu'à moins de 15 % du total alors que celles des personnes physiques, établies à La Chaux-de-Fonds, correspondent à plus de 70 %.

En mettant en parallèle les deux éléments ci-dessus, il devient donc évident que notre préoccupation principale doit être la hausse du nombre de résidents, en tendant à une augmentation du pourcentage des postes de

travail occupés par des Chaux-de-Fonniers. Pour premier objectif, il s'agira de le faire passer au-delà des 50 % du nombre total d'emplois présents sur notre territoire. D'ailleurs, plus ce pourcentage sera élevé, moins nous aurons de problèmes de finance et d'impôt. L'emploi est présent, le logement se développe de manière qualitative, les structures scolaires, para- et pré-scolaires sont efficaces, investissons-nous dans la bonne bataille.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous être des ambassadeurs de notre Ville. Nous devons travailler à rendre notre Commune attractive, à redonner une image et une dynamique positive à notre Métropole, dans l'unique but de faire envie. Le développement des mobilités sera extraordinaire pour notre région dans les années à venir, embrayons avant qu'il ne soit trop tard.

"Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en mettant en avant l'ensemble des atouts de la Ville. Elle demande également d'étudier l'éventualité d'intégrer le traitement de cette motion à celui inhérent à la motion multipartis "Ayons l'audace de nos ambitions", acceptée par le Conseil général le mercredi 10 avril 2019 et réclamant la constitution d'un Service communal de l'économie".

Pour le groupe PLR

*Cédric Haldimann, Claude-André Moser,
Nicole Bosshart, Sven Deschenaux,
Sarah Curty et Christophe Ummel*

Le présent rapport a pour objectif de répondre aux deux motions susmentionnées par la présentation d'un concept pilote relatif à la création d'un Service de l'économie digne de ce nom ayant pour objectif l'amélioration évidente de l'attractivité économique tout en visant également à favoriser une politique active en faveur de la domiciliation. Le travail de ce service se fera en étroite collaboration avec les services communaux concernés ainsi qu'avec le Service de l'Économie du canton de Neuchâtel (NECO). Le concept devra faire l'objet d'évaluations régulières afin d'en vérifier la pertinence et l'efficacité, permettant ainsi, au besoin, d'apporter les adaptations nécessaires.

Le présent rapport répond également à l'amendement du Conseil communal au budget 2021, accepté à l'unanimité le 22 décembre 2020.

Introduction

La Ville, comme cela s'est déjà produit quelques fois dans son histoire, se trouve dans une période délicate. Enregistrant une baisse démographique et se débattant dans des difficultés budgétaires, elle est en outre confrontée tant à un contexte dans lequel les collectivités publiques se concurrencent pour capter des acteurs économiques devenus très mobiles, qu'à un contexte macro-économique anxiogène et en mutation. Il serait trop ambitieux, ou alors trop approximatif, de vouloir ici détailler l'ensemble des mécanismes qui affectent aujourd'hui l'attractivité, au sens général, de La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui, la Métropole horlogère demeure toutefois le "cluster horloger" au niveau mondial avec un réseau de compétences et de sous-traitance, donc d'innovation, unique mais fragile. Nous devons préserver cette richesse et l'objectif doit être de rester le numéro un en la matière.

Il est instinctivement évident que, s'il y a des facteurs sur lesquels nous n'avons aucune prise, d'autres se trouvent dans un champs local ou régional sur lequel nous pouvons exercer une influence positive. Comme cela a pu être exprimé lors de différents débats qui ont animé le Conseil général ces dernières années, l'attractivité économique locale en fait partie. Il est également apparu que, bien que la baisse démographique ne suive pas forcément la même tendance que le nombre d'emplois, il existe un lien indéniable entre domiciliation et lieu de travail. C'est du moins ce que tend à démontrer le résultat du questionnaire adressé aux nouveaux citoyens ainsi qu'à ceux quittant la ville. L'analyse réalisée sur la période courant du mois de juin 2020 au mois de juin 2021, présentée ci-dessous, met en exergue comme motivation première l'emploi, que ce soit pour s'installer (1'824 arrivées) ou pour déménager (2'198 départs).

Arrivées, selon le type de mouvement et la cause, personnes en domicile principal et ménage privé, La Chaux-de-Fonds, en %					
	Type de mouvement				
Cause du mouvement	International	Intercantonal	Intercommunal	Inconnu	Total
Emploi - Changement d'emploi / de lieu de travail	31.1%	31.1%	22.2%	15.4%	27.1%
Ménage / Famille - Raisons familiales sans précisions	18.0%	29.2%	24.7%	7.7%	23.5%
Ménage / Famille - Agrandissement du ménage	12.2%	7.8%	5.6%	7.7%	8.3%
Logement - Loyer	0.3%	5.9%	11.3%	15.4%	6.5%
Logement - Surface: plus petit / plus grand		2.4%	10.7%		5.2%
Qualité de vie / Environnement - Optimisation de la qualité de vie en général	1.2%	8.9%	5.4%		4.8%
Arrivée de l'étranger - Raison professionnelle	14.1%				4.6%
Emploi - Recherche d'emploi	7.1%	3.1%	1.4%	15.4%	3.7%
Logement - Achat d'une maison / d'un appartement		2.4%	4.1%		2.4%
Ménage / Famille - Réduction de la taille / séparation du ménage	0.2%	2.4%	3.9%		2.3%
Arrivée de l'étranger - Retour en Suisse = pays d'origine	7.0%			7.7%	2.3%
Formation / Stage - Études ou stage	2.9%	1.9%	1.3%		1.9%
Ne désire pas répondre	0.7%	2.8%	2.1%	15.4%	1.9%
Logement - Tranquillité, situation ou pas de nuisances	0.2%	0.5%	2.8%		1.4%
Qualité de vie / Environnement - Offre infrastructures / commerces / culturelle / loisirs / sport	0.5%	0.2%	1.5%		0.9%
Arrivée de l'étranger - Venant d'une zone frontalière au canton	2.0%				0.7%
Arrivée de l'étranger - Retour en Suisse = pays d'attache, de cœur (étrangers)	1.7%			7.7%	0.6%
Coût de la vie - Optimisation financière (impôts / coût de la vie)			0.8%		0.3%
Cause pas renseignée	0.2%	0.7%	0.3%		0.3%
Impossibilité d'enquêter			0.5%	7.7%	0.3%
Domaine de l'asile - Arrivée de l'étranger ou d'un autre canton			0.6%		0.3%
Emploi - Retraite	0.2%	0.2%	0.3%		0.2%
Qualité de vie / Environnement - Proximité des transports publics / réseau adapté		0.2%	0.3%		0.2%
Logement - Stationnement facile	0.3%	0.2%			0.2%
Ménage / Famille - Proximité des écoles			0.3%		0.1%
Ménage / Famille - Accueil pré- ou parascolaire disponible			0.3%		0.1%
Qualité de vie / Environnement - Sécurité		0.2%			0.1%
Total général	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Départs, selon le type de mouvement et la cause, personnes en domicile principal et ménage privé, La Chaux-de-Fonds, en %					
	Type de mouvement				
Cause du mouvement	International	Intercantonal	Intercommunal	Inconnu	Total
Emploi - Changement d'emploi / de lieu de travail	6.7%	33.9%	21.3%		21.0%
Ménage / Famille - Raisons familiales sans précisions	12.8%	18.8%	17.7%	1.5%	16.3%
Départ à l'étranger - Retour au pays	41.5%			7.6%	10.6%
Logement - Achat d'une maison / d'un appartement	2.9%	7.9%	11.5%		7.9%
Logement - Loyer	0.2%	3.7%	14.9%		7.2%
Ménage / Famille - Agrandissement du ménage	2.7%	5.5%	4.3%		4.1%
Qualité de vie / Environnement - Optimisation de la qualité de vie en général	0.7%	4.3%	6.4%		4.1%
Ne désire pas répondre	0.5%	3.6%	4.5%	27.3%	3.9%
Départ à l'étranger - Départ à l'étranger (autre pays que celui d'origine)	9.5%			16.7%	2.9%
Impossibilité d'enquêter	0.5%	2.2%	0.8%	47.0%	2.5%
Ménage / Famille - Réduction de la taille / séparation du ménage	0.5%	2.9%	3.4%		2.4%
Logement - Surface: trop petit / trop grand		2.3%	3.9%		2.3%
Logement - Bruit, situation ou autres nuisances		1.4%	4.4%		2.2%
Départ à l'étranger - Dans une zone frontalière au canton	8.9%				2.2%
Coût de la vie - Optimisation financière (impôts / coût de la vie)	0.7%	5.0%	0.8%		2.1%
Formation/Stage - Études ou stage	1.6%	2.9%	1.4%		1.9%
Départ à l'étranger - Raison professionnelle	4.9%	0.4%	0.1%		1.4%
Emploi - Recherche d'emploi	0.9%	1.6%	1.0%		1.1%
Qualité de vie / Environnement - Éloignement des transports publics / réseau insuffisant	0.4%	0.9%	1.6%		1.0%
Qualité de vie / Environnement - Offre infrastructures / commerces / culturelle / loisirs / sport		1.6%	0.8%		0.8%
Emploi - Retraite	2.4%	0.4%			0.7%
Qualité de vie / Environnement - Insécurité		0.4%	1.1%		0.6%
Domaine de l'asile - Retour dans le pays de transit ou d'origine	1.5%				0.4%
Logement - Stationnement difficile ou impossible		0.3%			0.1%
Ménage / Famille - Accueil pré- ou parascolaire insuffisant			0.1%		0.0%
Total général	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

(Source: SIEN et STAT, extraction d'ETIC du 30.06.2020 au 30.06.2021)

De plus, tenant compte de la réalité contextuelle micro et macro-économique vécue de manière concrète et profonde par le tissu économique de La Chaux-de-Fonds et de sa région, le Conseil communal chaux-de-fonnier souhaite réactiver la promotion économique de la Ville. Nous pouvons en effet constater une évolution de la structure de l'économie régionale qui tend vers la constitution de chaînes de valeurs qui ont besoin de se développer dans un environnement favorisant leur interconnexion. À cela s'ajoute une forte mobilité des acteurs économiques dans un monde concurrentiel agressif, que ce soit à l'échelle nationale (conditions fiscales, disponibilités foncières, accompagnement, accessibilité, etc.), transnationale (incertitude liée à la rupture des négociations avec l'UE sur un accord-cadre) ou mondiale (décision du G7 sur une imposition minimale, changement de paradigme lié à la crise COVID, évolutions des puissances géopolitiques, etc.). Toutefois, si la situation générale peut paraître anxiogène, elle doit plutôt être considérée comme favorable aux opportunités.

Ainsi, la promotion de l'économie n'a de sens que si elle repose sur une vision ambitieuse et entreprenante de ce que pourrait être le tissu économique de notre ville et de notre région sur un horizon qui dépasse largement une législature. Seule la pose d'une vision sur le moyen-long terme peut permettre de définir des stratégies attractives et cohérentes ainsi que des jalons réalistes et concrets pour arriver, à cette échéance, à redresser significativement la dynamique actuelle. Cela doit évidemment s'inscrire de manière cohérente et complémentaire à la politique économique du canton et notamment aux "accords de positionnement stratégique".

Cette vision ne s'invente pas, ne se décrète pas, elle doit se construire par itération entre les différents acteurs. Cela passe inévitablement par la recreation d'une structure capable à la fois de bien saisir les attentes et perspectives, de susciter la réflexion et d'en distiller une synthèse cohérente. Dans cette perspective, la Ville se doit d'être un moteur stimulant, fédérateur et responsable qui s'inscrit dans un contexte global lui permettant de s'appuyer sur un service idoine ainsi que sur la Commission de l'économie.

L'économie dans la cité

La Chaux-de-Fonds est une ville industrielle par excellence et ne doit son existence urbaine qu'à l'essor économique provoqué par le développement de l'industrie horlogère dès la fin du XVIII^e siècle. Il est inutile de revenir sur les liens qui unissent notre cité à l'essor et aux soubresauts de l'économie locale fondamentalement influencée par les aléas mondiaux ; l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en fait la démonstration historique, mais également contemporaine.

Une ville construite par les horlogers pour l'horlogerie. Bien que résumant l'essence de La Chaux-de-Fonds, cette phrase semble aujourd'hui réductrice. En effet, même si basé sur le secteur secondaire, le tissu économique est varié et il n'en demeure pas moins que la Métropole horlogère est un centre économique majeur de l'Arc jurassien au sens large du terme. L'attention doit être portée sur le renforcement de cette richesse qui passe des grandes industries comptant des centaines d'employés aux TPE (très petites entreprises) et ce dans tous les secteurs d'activités, y compris le tertiaire trop souvent ignoré. À titre illustratif et suivant les données de l'OFS, le secteur tertiaire représente en moyenne 82 % des activités économiques dans les villes suisses et tout de même 59 % au niveau de La Chaux-de-Fonds, ville industrielle.

S'il y a des villes de villégiature, des villes de pouvoir ou encore des villes d'enseignement, La Chaux-de-Fonds est résolument une ville à l'économie dite industrielle. Cela doit toutefois s'entendre dans un sens dynamique où l'ensemble des acteurs économiques sont intriqués dans des relations diffuses qui sont des éléments forts d'inventivité et d'émulation, tout comme l'esprit d'ouverture ou la combativité qui caractérisent notre région. La Ville a un ADN économique qui est un atout mais qui doit être mis en valeur de la bonne manière, au bon moment et en regard des bonnes personnes ; ce sera un des défis du nouveau Service de l'économie.

L'économie en 2021

L'économie se transforme et avec elle la structure financière, de gestion et de management des entreprises. Il est important que la Ville, comme elle l'a fait durant des décennies, continue d'évoluer dans son rapport à l'économie

pour répondre aux attentes du secteur. Car il ne faut pas se voiler la face, un des principaux changements de ces dernières années est l'accentuation de la concurrence entre collectivités publiques (particulièrement d'autres cantons) pour attirer les capitaux, l'emploi et les bénéfices d'une part, et stimuler la domiciliation d'autre part. Ceci tant à l'échelle planétaire qu'à l'échelle régionale. Bien qu'une fine analyse soit par la suite nécessaire, le tableau suivant peut d'ores et déjà être présenté. Il conviendra ensuite, sur cette base consolidée, de déterminer les besoins et de proposer une stratégie d'action. Ceci constituera notamment l'un des premiers objectifs du nouveau service.

Forces • Les compétences et le savoir-faire ; • Écoles de formation de pointe (CIFOM, CAAJ) ; • La substance industrielle, réseau de sous-traitance ; • Situation géographique dans le contexte de crise climatique ; • Ancrage industriel historique ; • Être une ville avec les prestations d'une ville ; • Proximité de la frontière ; • Disponibilités foncières ; • Présence de Microcity (ex. Neode) ; • Aéroport local pour développer des affaires commerciales et industrielles.	Faiblesses • Image contrastée de la ville ; • Perte de compétences du bassin de recrutement ; • Érosion démographique entraînant une dynamique négative ; • Le niveau socio-économique de la population ; • Défaut structurel des recettes ; • Absence d'un campus universitaire ou HES ; • Position géographique périphérique ; • Taux fiscal des personnes physiques ; • Peu de possibilités de construction d'habitat individuel de haute qualité ; • Difficulté de recrutement pour des postes à haute compétence.
Opportunités • Réalisation H18, H20, liaison directe ; • La dynamique des chaînes économiques* ; • Redémarrage post-COVID* ; • Nouvelle source de motivation au travail (notamment le télétravail)* ; • Évolution des paradigmes économiques* ; • Swiss made* ; • Stabilité politique de la Suisse*.	Menaces • Relations difficiles avec l'UE* ; • Marginalisation dans une dynamique économique hyper reliée ; • Perte de compétitivité (foncier, fiscalité, qualité d'accueil et d'accompagnement, etc.) ; • Centralisme et concentrationnisme* ; • Mauvaise intégration dans les flux de déplacement.

* facteurs valables pour d'autres collectivités

L'énumération des points ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle démontre toutefois que la situation n'est ni figée ni sans risques, mais surtout que nous devons prendre notre destin économique en main.

Le Service économique de la Ville, une longue histoire

Il n'y a pas lieu ici de faire œuvre de thèse historique quant à la prise de conscience de la nature imbriquée du politique et de l'économique ainsi que du nécessaire dialogue qui doit prévaloir entre ces deux mondes si différents et pourtant si intriqués. L'idée d'un Service économique communal remonte à 1969, alors que la crise horlogère, comme toute crise, n'était pas imaginée, mais que la concurrence devenait de plus en plus rude pour les entreprises de la région.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 décembre 1969 (p. 530) mentionne les éléments suivants tirés du rapport du Conseil communal, d'à peine plus de trois pages, à l'appui de la création de deux commissions consultatives et d'un Service économique, alors débattu : *"Le 16 février de cette année, le Conseil général a débattu de trois motions différentes pas [sic] la forme et quant à leurs objectifs immédiats, mais inspiré de la préoccupation commune à leurs auteurs de vouer une attention particulière et un intérêt soutenu au développement économique de La Chaux-de-Fonds ou de la région dont notre ville est le centre d'attraction."* Les signataires de chacune de ces motions étaient Maurice Favre (radical), Edgard Tripet (socialiste) et Jean Steiger (POP).

Le court rapport du Conseil communal poursuit ainsi : *" Le Conseil général fit un accueil favorable aux motions qui furent toutes les trois adoptées à l'unanimité et transmises au Conseil communal. Ce dernier était de son côté parfaitement convaincu de la nécessité d'un dialogue, ouvert en permanence, entre représentants des autorités politiques locales et responsables des divers secteurs de la vie économique et sociale. Cette préoccupation a dicté le choix par notre conseil d'un licencié en sciences économiques lorsque le poste de chancelier communal était à repourvoir. Le dialogue a d'ailleurs eu lieu souvent déjà, soit à l'occasion de cas particuliers, soit pour échanger des informations ou des suggestions sur des problèmes plus généraux, tels ceux de la main-d'œuvre, de la formation ou du*

perfectionnement professionnel, des concentrations industrielles, de l'implantation de nouvelles entreprises et de la mise à disposition de logements en nombre suffisant."

Le rapport de gestion pour l'année 1970, sous la rubrique nouvellement créée de "Service économique" et après avoir dressé un rapide portrait de la situation de l'économie mondiale, de l'économie nationale et de l'économie locale (tradition qui perdurera jusqu'au rapport de gestion de 2014 sous des formes plus ou moins développées), précise les éléments suivants (p. 26) : *"D'autre part, le Service économique a engagé au mois de décembre un jeune économiste chaux-de-fonnier, M. J.-M. Monsch, dont la première tâche a été d'établir un inventaire des besoins en locaux ressentis par les industriels. De fréquentes visites d'entreprises ont permis une excellente compréhension réciproque. Il sera peut-être nécessaire d'en arriver à l'aménagement de certaines zones industrielles et même éventuellement à la construction d'une usine par la commune."*

Dans le rapport de gestion de 1971, il est fait mention des premières activités du tout nouveau Service économique (p. 23) : *" L'économie de La Chaux-de-Fonds s'est fortement ressentie de la situation internationale et des mesures monétaires prises par le gouvernement suisse en 1971. C'est la raison pour laquelle le Service économique, pour sa première année complète de fonctionnement avec deux personnes, s'est vu confronté à de nombreux problèmes. Il a ainsi procédé à une analyse complète et approfondie de la situation, afin de pouvoir déterminer une doctrine économique appropriée à La Chaux-de-Fonds, ce qui l'a conduit par la suite à l'élaboration d'une véritable politique économique."*

Suivant les comptes et budgets publiés dans le rapport de gestion de 1972 (p. 218), nous pouvons mesurer la progression du budget alloué à ce nouveau service qui était totalement absent avant l'établissement du budget de 1972, bien que faisant déjà l'objet d'une rubrique dans les comptes de la même année (sans avoir été budgété) pour la somme de CHF 140'347,75 (soit en francs relatifs à 2021 environ CHF 390'000.-). En 1972, les comptes mentionnent un coût total pour le Service de l'économie de CHF 306'419,70, dont CHF 64'831,90 en charge de personnel.

La crise horlogère passe, le Service économique demeure. En 2000, nous apprenons les éléments suivants dans le rapport de gestion : " *La Ville a mis en ligne son site Internet à l'adresse suivante: www.chaux-de-fonds.ch. Le Service économique a participé à l'élaboration de ce site et se présente au travers de pages spécifiques sous le chapitre "économie".* " Alors que les comptes de cette même année affichent une dépense pour le Service économique de CHF 398'062.42.

En 2014, le rapport de gestion stipule ce qui suit (p. 257) : " *À la suite de la réorganisation des dicastères, voulue par le Conseil communal le 8 janvier, le Service économique a subi quelques changements d'ordre organisationnel. Le service a été rattaché au dicastère des Finances et des Ressources humaines [...].*

Dans cette nouvelle configuration, le Marketing urbain a été transféré au dicastère de l'Urbanisme et de l'Environnement avec son responsable et son secrétariat. Par la suite, le service a vu les départs successifs de la personne en charge du domaine foncier au 30 avril, puis celle de la Cheffe de service au 31 juillet.

Face à cette situation, le Conseiller communal en charge du dicastère [...]. Il s'est employé à reconstituer une équipe et à plancher sur les orientations et les objectifs du service. Le nouveau Chef de service [...] est entré en fonction à temps partiel au 1^{er} novembre. Une nouvelle force est désormais en partie reconstituée et s'active dans la continuité des prestations du service, mais aussi en investiguant d'autres méthodes qui se veulent plus proches du tissu industriel et commercial de La Chaux-de-Fonds et plus prospectives vis-à-vis de l'extérieur. En 2015, une nouvelle structure sera posée et un plan stratégique sera défini en incluant cette vision."

Le rapport de gestion de 2015 précise quant à lui les éléments suivants (p. 234) : "Le Service économique devient donc le Service de l'économie [...]. Localisé à Serre 23, le Service s'emploie à développer ses activités, ses prestations et son mode opératoire, en phase avec tout particulièrement les approches du marketing et de la communication "business to business" ou B to B pour les habitués des termes pratiqués dans le commerce et en adoptant une structure minimum, soit un chef de service à 0.9 EPT. [...]"

Le Service marque ainsi sa volonté d'être un interlocuteur ouvert, disponible et le plus efficace possible face aux demandes et aux besoins du monde économique de La Chaux-de-Fonds principalement, mais aussi pour d'autres acteurs qui montrent un intérêt de développer des projets, qui seraient porteurs pour l'avenir de notre métropole horlogère. Il souhaite aussi se montrer proactif pour favoriser l'émergence d'actions, de synergies, de réalisations et de mises en relations qui contribuent à la prospérité de la ville et de toute la région.

L'état d'esprit de notre Service est de créer, de tisser des liens avec nos différents publics et d'être à leur écoute. Ils permettent d'imaginer des projets tout comme nous raccorder à des réseaux ou des contacts très pertinents, pour développer notre métropole horlogère."

Quant au rapport de gestion de 2017, il nous informe d'une nouvelle évolution du service devenu service de l'économie (p. 42): *"Depuis 2016, le Service de l'économie fonctionne grâce à une collaboration interservices et inter-dicastères. Ainsi, la directrice en charge de l'économie dirige le service avec l'appui de sa secrétaire de direction, de l'urbaniste communal, du délégué au marketing urbain – commerce et immobilier, de la responsable des permis de construire, ainsi que du chef du service de la communication. Tous les collaborateurs précités effectuant cette activité en sus des tâches qu'ils exécutent déjà pour leurs services respectifs, et ce sans avoir augmenté leur taux d'activité, le service de l'économie ne compte actuellement aucune charge de personnel."*

Si nous comparons, mais comparaison n'est pas raison, l'évolution des comptes sous la rubrique "Service de l'économie" depuis 2014, il en ressort une forte diminution des charges :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHF	348'852.-	189'263.-	199'136.-	72'458.-	6'516.-	142'511.-	2'251.-

Il semble nécessaire de préciser que pour l'exercice 2019, les remarques aux comptes pour la rubrique 122 précisent : *"Les frais imputés au Service de l'économie en 2019 sont extraordinaires et n'étaient pas prévus au budget. Ils concernent la campagne de domiciliation (charges nettes de*

CHF 91'062.80) et le Marché de Noël (pour CHF 12'325.15), dont l'organisation a été reprise au pied levé [...]."

Le budget relatif à la première année d'activité du nouveau Service de l'économie (budget 2022) a été estimé à CHF 274'960.- (hors budget marché de Noël). Cependant et comme déjà évoqué, l'idée du concept de promotion économique est qu'il soit évolutif. Ce sera en effet un service pilote évalué régulièrement avec le concours de la Commission de l'économie.

Le Service de l'économie, nouveaux défis

Il y a cinquante ans, se créait un Service de l'économie qui a évolué et qui s'est ensuite scindé. La partie dévolue aux liens avec le tissu économique s'est quant à elle réduite comme peau de chagrin au point de n'être qu'une ombre de ce qu'elle fut.

Aujourd'hui, il est question de "ressusciter" ce service ou de le "recréer". Le monde change et les besoins avec. Nous pourrions parler d'un "projet Phénix", soit une nouvelle version d'un Service de l'économie qui soit en adéquation avec la réalité nouvelle d'une économie locale confrontée à de nouveaux défis, de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles contraintes.

C'est donc une nouvelle version du Service de l'économie que nous proposons, version toutefois non encore stabilisée ; une version "pilote". En effet, si après de nombreuses consultations, une idée relativement claire des besoins se fait jour, les moyens à mettre en œuvre pour y répondre ne sont pas si évidents à définir. Il y a à la fois une réalité humaine qui fera ou non le succès de l'entreprise, mais aussi une réalité financière qui ne nous permet pas d'envisager une structure pléthorique. Le pragmatisme doit être un maître-mot, d'où la proposition d'un concept pilote et évolutif suivant les conclusions d'évaluations régulières.

Les enjeux

Les enjeux devant être pris en compte sont nombreux :

n°1

Le Service de l'économie doit se positionner et s'affirmer comme un véritable service public, actif et adapté pour répondre avec justesse et efficacité aux besoins et aux attentes de l'industrie. La réussite de cette mission est le premier enjeu majeur de la Ville pour renforcer sa crédibilité et développer sa notoriété auprès de publics exigeants, dont les fonctionnements sont souvent très différents de ceux de l'administration.

n°2

Le deuxième enjeu est celui du maintien du tissu économique. Les mouvements de concentration et de délocalisation se sont accélérés ces dernières années, tant dans le secteur secondaire que dans celui du tertiaire, et cela pour plusieurs raisons. Ceci entraîne d'une part un impact direct sur les finances de la ville et, d'autre part, une perte de valeur et de reconnaissance de l'attractivité de notre ville. L'identification d'acteurs, que nous pouvons qualifier de sensibles et que nous pourrions placer dans une sorte de radar, permettra de définir et d'activer des relations et des démarches ciblées et régulières avec les entreprises concernées. Cela passera notamment par l'identification, comme l'a fait le Canton, des "domaines d'activités stratégiques (DAS)" mais également par la définition d'objectifs pour l'horizon 2035.

n°3

Le troisième enjeu a pour objectif d'attirer durablement de nouvelles entreprises et d'ainsi dynamiser la création d'emplois. Les autorités communales souhaitent se positionner comme pôle d'excellence — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton — dans des secteurs professionnels en phase avec les DAS définis par le Canton et en adéquation avec la stratégie GGBa (Greater Geneva Bern area). Cela peut également passer par l'encouragement aux synergies. En effet, qui mieux et plus qu'un service de l'économie peut réunir autour d'une table des acteurs, certes très différents, mais qui partagent des problématiques communes ? Il peut jouer ce rôle neutre et indépendant pour faciliter les discussions entre horlogerie et

MedTech par exemple. La réussite d'un processus d'innovation vient aussi des collaborations et des échanges avec d'autres intervenants externes qui entrent dans un projet. Il est en effet impossible d'innover seul. Cette approche du service serait un atout indéniable, notamment pour la prospection d'entreprises mais aussi pour la fidélisation des autres. Le concept *UP La Chaux-de-Fonds* qui vise à créer une dynamique dans les relations entre les secteurs économiques sous l'égide de la Ville de La Chaux-de-Fonds est sans doute une idée à reprendre.

n°4

La fidélisation des entreprises constitue un quatrième enjeu. Elle peut passer par une implication des entreprises dans la vie culturelle, sportive et associative de la ville, mais aussi par une participation, idéalement active, dans des actions et des projets mis en place par les autorités et les services de l'administration. Cette démarche permettra par ailleurs de promouvoir et de renforcer l'image d'une ville où « il fait bon vivre », favorisant ainsi la politique de domiciliation.

n°5

Le cinquième enjeu n'est pas de nature intrinsèquement économique mais doit favoriser les liens naturels qui ancrent l'économie dans le territoire. Il conviendra donc de renforcer le lien entre l'économie et la société civile locale, ceci dans un processus participatif de valorisation et d'identification. Cela concerne notamment l'interaction que doivent entretenir les acteurs de la culture et du sport avec ceux de l'économie. Le Service de l'économie n'est pas spécifiquement un service de sponsoring et de mécénat mais doit participer à l'élaboration des stratégies de recherche de financement par les entreprises, notamment en jouant un rôle de mise en relation et de facilitateur.

n°6

Dans un environnement administratif et réglementaire ayant tendance à se complexifier, il est nécessaire de veiller à accompagner, faciliter et renseigner les acteurs économiques pour qu'ils puissent se concentrer sur le développement de leurs affaires et trouver ici une bienveillance qui les encourage à considérer que l'herbe du pré d'à côté n'est pas plus verte que

celle de nos pâturages d'altitude. Cela demande notamment au Service de l'économie de jouer le rôle de courroie de transmission entre les privés et l'administration (rôle transversal), ainsi qu'avec les autorités (diplomatie économique).

n°7

Le dernier enjeu, mais pas des moindres, consiste à encourager les acteurs économiques à favoriser la domiciliation de leurs employés et à prendre une part active dans la politique générale de la Ville et du Canton en la matière.

Les objectifs globaux

Suivant les enjeux non exhaustifs identifiés ci-dessus, les objectifs globaux du Service de l'économie peuvent être résumé ainsi :

- Identifier les besoins et recenser les demandes des entreprises ;
- Encourager, accompagner et soutenir les démarches entrepreneuriales ;
- Analyser et réaliser des veilles micro et macro-économiques ;
- Être proactif en termes d'organisation de manifestations ayant pour but de démontrer nos savoir-faire ;
- Favoriser les échanges entre acteurs économiques ;
- Participer à la politique de domiciliation ;
- Faciliter les rapports entre l'économie et l'administration ;
- Augmenter le nombre d'emploi ;
- Augmenter le nombre de sièges sociaux en ville de La Chaux-de-Fonds ;
- Accroître les revenus fiscaux des personnes morales ;
- Renforcer l'engagement dans la vie civile locale des entreprises ;
- Conseiller et accompagner l'action politique en matière économique.

Précisons que la dynamique souhaitée pour ce service est une dynamique collaborative et non compétitive, que cela s'entende au sein même de l'administration communale — notamment avec le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et particulièrement son secteur marketing urbain, foncier et immobilier — qu'au sein de l'administration cantonale (essentiellement le NECO).

Si une collaboration forte et active avec le canton au travers du NECO est essentielle, il est toutefois jugé pertinent de réfléchir à une échelle plus large en termes de zone géographique pour développer et maintenir l'activité économique dans les alentours de la ville, ceci dans l'idée de renforcer les chaînes économiques locales. Cette éventuelle collaboration avec d'autres entités publiques permettrait alors non seulement d'améliorer l'efficacité fonctionnelle de la démarche et d'exploiter davantage les économies d'échelles, mais également de favoriser une collaboration et une cooptation avec la majorité des acteurs économiques environnants. Bien que cette échelle d'activité doive encore être évaluée dans sa pertinence et dans sa rentabilité, elle devra de toute façon se faire en étroite collaboration avec le NECO. Il n'est en effet pas question de jouer la concurrence, mais au contraire la complémentarité avec les services de l'Etat.

Rappelons que l'objectif premier est de maximiser la captation de la valeur ajoutée créée dans la région. Celle-ci a en effet un impact positif sur les rentrées fiscales, les investissements locaux et la consommation locale. En dynamisant la circulation intrarégionale de l'argent, cette stratégie doit se révéler gagnante-gagnante et parfaitement cohérente par rapport à la vision de favoriser les circuits courts et de réduire la mobilité pendulaire. Cela s'inscrit également dans une dynamique de domiciliation "j'habite là où je travaille" et "je produis là où je consomme".

Les axes d'action

Il est important de pouvoir démarrer le travail sur le terrain rapidement. Les profils recherchés seront axés sur l'expérience et l'existence préalable d'un solide réseau.

Un fil d'actions peut toutefois déjà être esquissé :

Analyser

Afin d'avoir une vue d'ensemble, il conviendra de procéder à une analyse rapide du tissu économique actuel en regard du nombre et de la typologie des entreprises par secteur d'activité, du nombre d'emplois générés et de la valeur ajoutée créée pour la commune. Dans un contexte économique aujourd'hui composé d'écosystèmes poreux, il est nécessaire d'identifier les chaînes de valeurs existantes, celles potentielles et celles souhaitées. Dans

un monde en mouvement, le Service de l'économie, de par sa proximité avec les acteurs économiques, devra être attentif aux évolutions, aux risques émergents ou aux opportunités naissantes, ceci dans une dynamique d'échange et de mise en réseau.

En parallèle, il sera nécessaire d'identifier, de séduire et d'attirer des entreprises qui s'inscrivent dans les chaînes de valeurs locales pour non seulement renforcer les compétences de nos pôles d'excellence comme celui de la microtechnique, mais également d'étendre le champ des activités et, surtout, d'apporter de nouvelles compétences. Pour ce faire, les atouts sont nombreux. Ceux-ci doivent toutefois être mieux valorisés par le Service de l'économie pour atteindre ses objectifs.

Ancrer et multiplier

Il est primordial de pérenniser le tissu économique local avec des entreprises qui ont leur siège social en ville ou qui y sont actives, de façon directe ou indirecte, dans la création de forte valeur ajoutée. Elles doivent être reconnues en termes de savoir-faire technique, d'emploi et d'image. Elles seront ainsi les meilleures ambassadrices dans le monde économique.

L'objectif stratégique est donc, en collaboration directe avec le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et plus particulièrement avec le secteur du marketing urbain, d'ancrer ces entreprises sur le territoire communal en les fidélisant et en soutenant activement le développement de leurs activités, par exemple dans leurs démarches administratives ou en favorisant les échanges connexes, rompant avec une vision en silo.

Faciliter et orienter

Dans la perspective de diversifier et/ou de renforcer les secteurs d'activité économiques actuels, il est important d'attirer de nouvelles entreprises (même modestes) tant suisses, qu'internationales. Cela doit se faire en appui à la politique et aux actions du NECO au travers d'une collaboration soutenue et en bonne intelligence. Ceci au travers de séances d'échange très régulières. Une confiance entre les deux entités est nécessaire. Il y a d'ailleurs lieu de souligner l'excellent accueil de ce service de l'état ainsi que de sa direction politique à l'idée de recréer un Service de l'économie par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

L'objectif ici est donc de favoriser les implantations (succursales ou idéalement sièges sociaux) en apportant un soutien proche du terrain, en orientant et en les accompagnant dans leur intégration dans l'écosystème local. Relevons que cet axe nécessite une forte collaboration avec les personnes en charge de la politique foncière et de l'écosystème immobilier.

L'approche est également celle de l'incitation, avec des outils de promotion tangibles d'une part (qualité de l'accueil, accompagnement, fiscalité, mise à disposition de terrains et de locaux, main-d'œuvre qualifiée) et intangibles d'autre part (qualité de vie, circuits courts, coûts d'externalité faibles).

Réduire les contraintes

Les contraintes majeures résident essentiellement dans le domaine administratif et politique. À titre d'exemples, nous pouvons citer le délai nécessaire à une décision administrative, le temps de traitement relatif aux permis de construire, la réalité de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (zones industrielles prédéfinies par la politique cantonale) ou encore la loi sur l'énergie. Nous pouvons également mentionner la qualité de l'accueil et de l'accompagnement ainsi que la bienveillance et l'efficacité, qui, dans un monde devenu très concurrentiel, doivent être améliorées.

Relevons que le Service de l'économie se devra par conséquent d'être un facilitateur et un accompagnateur dans la jungle administrative.

Séduire

Dans le but de favoriser la domiciliation sur le territoire chaux-de-fonnier et de réduire la charge de pendularité, il est primordial de savoir initier, accompagner et communiquer les raisons pour lesquelles La Chaux-de-Fonds est une ville où « il fait bon vivre et travailler », une ville où il faut être. Cela doit se faire en étroite collaboration avec le délégué cantonal à la domiciliation, mais également avec les services communaux, tels que le Contrôle des habitants ou le Service de la Communication.

Ainsi, les avantages concurrentiels pouvant être valorisés sont notamment :

- Une ville se trouvant dans un écrin de nature et non loin du lac ;
- Des heures de soleil supérieures à la moyenne suisse grâce à son positionnement au-dessus des nuages ;

- Un rapport de qualité de vie coût-bénéfice supérieur à la moyenne suisse ;
- Un revenu disponible supérieur à la moyenne suisse ;
- Des logements abordables et de qualité ;
- Des écoles de qualité ;
- Des emplois à forte valeur ajoutée dans différents secteurs ;
- Des commerces locaux à proximité ;
- Une offre culturelle et sportive variée ;
- Une mixité sociale et intellectuelle ;
- Une offre de qualité pour la prise en charge para-scolaire et extra-familiale ;
- La sécurité pour les familles.

Ajoutons à cela le fait que la Ville de La Chaux-de-Fonds se situe à 1'000 mètres d'altitude. En termes de climat, ceci permet non seulement aux citoyens de vivre pleinement les quatre saisons de l'année, mais également de profiter des bienfaits de l'altitude sur la santé. Cela pourrait également être un avantage en termes de développement durable pour certaines industries devant être climatisées, comme par exemple les datacenters. En effet, le stockage et la transmission des données consomment 4 % de la production énergétique mondiale (ceci essentiellement pour assurer le refroidissement des serveurs) et cela pourrait atteindre 10 % en 2025 déjà.

Précisons qu'un travail de fond est déjà en cours avec le préposé cantonal à la domiciliation grâce à une implication forte dans une étude ayant pour but d'analyser les facteurs incitatifs aux yeux des pendulaires à s'établir dans notre canton, respectivement dans notre ville (une priorité partagée par l'Etat). Sur cette base, devrait suivre une campagne de communication ciblée à laquelle sera directement associé le Service de l'économie ; la priorité étant de toucher les bonnes personnes avec les bons arguments. Cela devrait également s'accompagner de mesures permettant de faciliter administrativement et "techniquement" l'installation des nouveaux habitants. Soulignons qu'une réflexion allant dans ce sens est en cours avec le Contrôle des habitants.

Renforcer le lien avec la société civile

Le monde économique ne doit pas vivre en silo par rapport à la vie de la cité. Il est nécessaire de favoriser les liens que doivent avoir les entreprises avec la société civile. Mettre en contact les acteurs culturels, sportifs, associatifs avec les acteurs économiques, créer ou stimuler les partenariats et les accompagner seront donc, dans ce sens, des tâches importantes du Service de l'économie. Précisons qu'il n'est toutefois pas question que celui-ci devienne une agence de recherche de sponsors ou de mécènes. Mais initier le réseautage semble être important, tout comme de conseiller ou d'orienter les partenaires potentiels.

Le concept d'un projet pilote

Les éléments précités justifient la nécessité et la volonté de réactiver la promotion économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, non seulement en complément, mais également en lien avec le secteur du marketing urbain. En ce sens, et constatant des mutations sociétales et économiques, il est indispensable de changer le paradigme et l'état d'esprit du nouveau Service de l'économie. Dans cette perspective fortement orientée client-citoyen, la Ville de La Chaux-de-Fonds doit se positionner comme un acteur proactif et évolutif. L'idée d'une première phase pilote doit justement permettre une évolution du concept de base pour garantir une bonne adéquation entre les prestations d'un Service de l'économie et les acteurs économiques.

Suite à une première analyse, de nombreux échanges et en regard des contraintes budgétaires, des objectifs, de l'ambition affichée mais aussi de manière intuitive, un Service de l'économie composé de deux fonctions complémentaires paraît pertinent. Celles-ci seraient placées sous la conduite opérationnelle et fonctionnelle du conseiller communal en charge du dicastère y relatif et bénéficieraient de son support administratif.

Bien que le recrutement de deux responsables du développement économique (dénomination encore provisoire mais probable) à temps partiel semble compliqué, nous pensons qu'il est important que les personnes recrutées ou mandatées continuent d'exercer une activité dans le privé afin de conserver leur réseau par un autre biais que leur casquette "Ville de La Chaux-de-Fonds". Le fait de disposer de deux personnes permet de cumuler

les réseaux et d'étendre les interconnexions possibles d'une part, ainsi que de créer une dynamique d'émulation qui permettra d'éviter un risque de décalage avec la réalité évolutive du terrain d'autre part. Le risque de conflit d'intérêt — même marginal du fait que le personnel du Service de l'économie suscite et accompagne des projets mais ne décide et n'octroie pas de subventions — est ainsi également fortement réduit, la récusation de l'un·e pouvant être palliée par son homologue. Nous sommes conscients que ceci constitue un pari, mais comme mentionné, le projet se veut pilote.

La question se pose ensuite sur le type de contrat, à savoir engagement ou mandat de collaboration. Les deux modèles ont été analysés et comparés. Chacun a ses avantages et ses inconvénients, ses forces et ses faiblesses. Nous nous laissons donc, dans les limites budgétaires qui seront fixées, l'opportunité de recourir à l'un ou l'autre des modèles en regard des personnes intéressées par le poste. Précisons toutefois que dans le cas d'un engagement et dans l'idée de réaliser une première phase de test, celui-ci se fera dans un premier temps sous la forme d'un CDMax de trois ans afin de ne pas figer le fonctionnement du Service de l'économie avant l'évaluation complète de son efficience.

Les deux fonctions de responsables du développement économique se détailleraient comme suit :

Un·e responsable du développement économique plutôt axé·e sur l'ancrage et le développement du tissu local. Compte tenu de l'importance du lien que cette fonction devra entretenir avec l'administration communale, notamment avec le secteur du marketing urbain, il semble assez pertinent de privilégier un engagement en CDMax de trois ans à un taux d'activité compris entre 50 % et 70 %. Ceci permettra une bonne intégration de la fonction dans l'administration et lui donnera la légitimité nécessaire pour dialoguer avec les autres services.

Un·e responsable du développement économique dont la mission sera plutôt orientée vers la facilitation, l'orientation et la séduction dans le but d'étendre les chaînes de valeur et de favoriser les implantations. Cette fonction peut être envisagée sous la forme d'un mandat de collaboration, comme cela a déjà pu être expérimenté par la Ville.

Le cahier des charges de chacune de ces deux fonctions doit permettre une complémentarité et une certaine émulation et motivation ; il est primordial que les deux personnes fonctionnent en binôme et en toute loyauté. Le facteur humain, ici fondamental, fera l'objet d'une attention particulière et d'une évaluation constante. L'impact des statuts différents également.

Les profils recherchés pour remplir les fonctions de responsables du développement économique sont ambitieux. Au-delà des diplômes, sont essentiels l'entregent, le réseau, la connaissance du terreau économique et l'expérience. En effet, il est important de pouvoir disposer rapidement d'un service efficient avec des personnes ayant déjà leurs entrées dans le monde horloger, mais aussi tertiaire. Les capacités de tisser des liens, de mettre en réseau et de fédérer sont essentielles.

Fonctionnement du Service de l'économie

Les responsables du développement économique sont directement subordonné-e-s au conseiller communal en charge du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI). Ils coordonnent ensemble toutes les actions de promotion et de mise en réseau et lui fournissent un rapport détaillant leurs initiatives et activités lors d'une séance hebdomadaire. Le fonctionnement détaillé sera évidemment évolutif, notamment pour ce qui est de la relation interne au service ainsi que des relations avec les autres acteurs administratifs, acteurs cantonaux y compris. Mais l'idée est de disposer d'une équipe soudée et complémentaire, d'une taskforce économique dynamique, agile et opportuniste.

Budget de fonctionnement

Un budget de fonctionnement du service a été proposé dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 de la Ville. Celui-ci inclut l'hypothèse d'un engagement à un taux d'activité de 70 %, du recours à un mandat de collaboration et à des mandats d'éventuelles études (cf. annexe). Le budget annuel global proposé pour le Service de l'économie serait ainsi de l'ordre de CHF 274'960.-. Ce montant devrait être stable dans le temps. Il ne comprend toutefois pour l'heure pas de moyens directs (crédit d'engagement

à l'instar de la commune de Val-de-Travers) permettant de soutenir certains projets d'entreprise.

À terme, pour contrebalancer les coûts susmentionnés et atteindre un point mort en termes financier, les différentes initiatives lancées par la nouvelle politique économique devraient générer des entrées fiscales récurrentes (personnes morales et, par l'effet induit recherché de la domiciliation, personnes physiques également) qui doivent être identifiées. L'efficacité du Service de l'économie pourra ainsi faire l'objet d'une analyse de performance.

Objectifs de performance et outils d'évaluation

La performance des responsables du développement économique sera calibrée et mesurée sur la base de critères tangibles, factuels et mesurables dans le temps. Cette évaluation sera réalisée en fonction de leurs responsabilités ainsi que de leur périmètre d'action : qui, quoi, comment, avec quel support des services transversaux (communaux et cantonaux), quand et analyse des actions (nombre de contacts établis, de mises en relation, de visites, etc.).

Les indicateurs de succès suivants (dont la pertinence doit encore être validée) pour la période 2022-2026, avec une évaluation intermédiaire en 2024, pourraient être intéressants, même s'ils ne dépendent pas directement et uniquement de l'efficacité de l'action administrative ou politique :

- Solde de la population (arrivées – départs) ;
- Masse fiscale des personnes physiques et morales ;
- Nombre de nouveaux contribuables ;
- Solde de nouveaux emplois créés ;
- Variation des sièges de société ;
- Augmentation de la diversification et de la mixité des secteurs économiques, start-up actives dans les nouvelles technologies ;
- Augmentation des revenus fiscaux (analyse critique) ;
- Implication de l'économie dans la culture et le sport.

Soulignons que cette liste est indicative et que d'autres indices pourraient également être considérés comme indicateurs indirects (car ils ne relèvent

pas directement du Service de l'économie). Nous pouvons par exemple citer l'évolution démographique, la visibilité positive, le rayonnement de la ville au travers de la culture, la formation, les conditions cadres pour les familles, ou encore l'offre de logement et de PPE-Villas individuelles. La Commission de l'économie sera également associée à cette évaluation.

Organisation, pilotage et déploiement du projet

La définition des conditions cadres, comme le planning de déploiement du projet, est de la compétence du Conseil communal. Nous soulignons que l'objectif demeure une mise en œuvre rapide, si possible dès octobre 2021.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature en général et en particulier au point "une ville proche de ses entreprises".

Une ville proche de ses entreprises

Liens forts dynamiques et de collaboration avec les acteurs économiques

Le soutien à l'économie et à son développement est un défi pour la nouvelle législature. Dans un contexte sanitaire tendu qui va occasionner une certaine fragilité du tissu économique et dans une tendance inquiétante de baisse démographique, il est plus que nécessaire de renforcer ce secteur pour qu'il puisse offrir un soutien solide à notre économie locale et ouvrir la possibilité de nouvelles implantations, tout en œuvrant à la domiciliation. Ainsi, le Conseil communal entend développer une structure vouée au renforcement de l'ancrage de l'économie locale et de l'attractivité économique. Il s'agira également de poursuivre le principe de stratégie foncière active en vue d'accroître la capacité de la ville à répondre aux demandes des acteurs économiques. Les efforts du canton visant à accroître la domiciliation des gens qui travaillent à La Chaux-de-Fonds seront également largement appuyés par la Ville.

Valorisation du réseau de sous-traitance

L'industrie horlogère de notre ville connaît un rayonnement international. Cette notoriété, nous la devons notamment aux nombreuses entreprises implantées à La Chaux-de-Fonds spécialisées dans la sous-traitance, qui produisent les composants de qualité indispensables non seulement à la confection de pièces horlogères d'exception, mais qui fournissent également les secteurs de la joaillerie, de la microtechnique ou encore des technologies médicales.

Le salon professionnel horloger Technical Watchmaker Show (TWS), qui a vu le jour en 2018, a pour objectif de mettre en valeur ce savoir-faire. Il offre une plateforme d'échange dynamique et accueillante permettant aux professionnels de s'y rencontrer, de faire des affaires, de créer des contacts et de faire valoir leurs compétences. Ce salon accueille des milliers de visiteurs/euses en provenance du monde entier, notamment d'Europe, des États-Unis et d'Asie. Le Conseil communal soutient le TWS depuis sa création et entend poursuivre cette collaboration, afin de permettre à ce nouveau salon de se développer et de rayonner de manière pérenne dans la Métropole horlogère.

Conséquences**Sur les finances**

Le budget du Service de l'économie établi pour 2022 est annexé au présent rapport et mentionne une dépense annuelle globale de CHF 274'960.-. Soulignons toutefois que l'objectif est clairement de compenser rapidement ces coûts par les recettes générées par l'activité de ce nouveau service et que celui-ci devra présenter, à moyen terme, une plus-value réelle pour les comptes de la Ville.

Sur les ressources humaines

D'après le concept imaginé, il s'agit de doter le Service de l'économie de 0,7 EPT. Cette proposition augmenterait donc d'autant la dotation des collaborateurs Ville dès la mise en œuvre du service.

Collaboration intercommunale

Durant la phase pilote et pour des raisons d'agilité et de gouvernance, il est privilégié une approche purement communale. Il s'agit en effet d'avancer rapidement et avec une forte capacité d'adaptation. Le service pourrait toutefois, suivant le bilan qui en sera tiré et l'évolution politique, prendre une dimension intercommunale, voire régionale. La porte reste donc ouverte à une rapide collaboration.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Une attention particulière du Service de l'économie devra se porter sur les qualités environnementales des entreprises et les encourager, les accompagner pour tendre vers un meilleur bilan écologique du secteur de l'économie.

b) Aspect social

L'ambition de domiciliation va dans le sens d'une réduction des déplacements et donc un bilan carbone global meilleur, mais vise aussi une amélioration de la qualité de vie des employés. Le service devra également sensibiliser les entreprises quant aux conditions cadres et de l'intérêt partagé d'un dialogue social constructif. La paix sociale, dont le secteur horloger a été pionnier, est un modèle de réussite économique et de création d'emploi de qualité. Le service devra également entretenir des liens avec les syndicats.

c) Aspect économique

Le rapport répond évidemment à la sensibilité de ce point.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le Service de l'économie devra travailler en étroite collaboration avec le Service de la communication. Il est évident qu'un rayonnement positif de la Ville renforcera l'attractivité économique de la Métropole horlogère. C'est donc là une réponse complémentaire aux efforts actuellement consentis.

Conclusion

Pour une ville comme La Chaux-de-Fonds, la marche de l'économie est le nerf de la guerre, à la fois en termes démographique et budgétaire. Dans un environnement de plus en plus complexe et concurrentiel, il est essentiel que nous nous dotions des outils nécessaires pour relever ce défi. Dans ce sens, le renouveau d'un Service économique communal qui tisse des liens forts en économie et en administration est nécessaire. Nous devons retrouver un lien fort avec le monde économique et peut-être même avec le monde en général.

Pour reprendre les propos de Doris Leuthard prononcés lors de l'annonce de sa démission du Conseil fédéral, "Être isolé est dangereux et il faut résolument aller beaucoup plus vite !"

La Commission de l'économie a été saisie du projet du présent rapport et, après une discussion constructive et enthousiaste, l'a préavisé positivement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information et classer les motions des groupes socialiste, UDC, POP, PDC et des Vert·e·s "Ayons l'audace de nos ambitions...!" du 7 mars 2019 et PLR " Ayons dans la ligne de mire la bonne cible ..." du 10 avril 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous tenons tout d'abord à féliciter et à remercier le Conseil communal pour ce rapport que nous trouvons excellent, même s'il appelle quelques remarques de notre part.

Oui, le Service économique et la promotion économique étaient tombés si bas qu'ils n'existaient plus du tout. Nous saluons alors la volonté du Conseil communal de changer cela et le groupe Vert soutient fermement la stratégie de ce Conseil communal qui croit de nouveau à l'avenir de notre Ville. Le groupe Vert est d'accord avec le budget, avec le fait que ce soit un projet pilote et avec l'engagement de deux personnes à temps partiel, l'une avec un ancrage local et l'autre pour favoriser la venue d'entreprises.

Les remarques que nous avons ont trait aux enjeux décrits dans le rapport, de même qu'aux objectifs globaux et aux indicateurs de succès. Il y en a beaucoup, presque trop, et nous pensons que certains sont plus importants que d'autres, ce qui n'apparaît pas bien dans le rapport.

Le plus important, à nos yeux, ce sont les efforts de domiciliation pour inviter les gens qui travaillent à La Chaux-de-Fonds à aussi y habiter. Tout le monde doit s'y mettre et cela passe aussi par une Ville où il fait bon vivre et travailler – c'est dit dans le rapport – avec zones piétonnes et mobilité douce. Donc l'objectif c'est surtout d'augmenter le nombre de personnes qui travaillent et qui habitent à La Chaux-de-Fonds.

Un autre point très important est d'attirer durablement de nouvelles entreprises mais il ne sert à rien d'attirer des entreprises qui auront 90% de pendulaires et des sièges sociaux hors Canton. C'est donc plutôt de petites entreprises, des start-up innovantes, avec le ou les patrons qui habitent à La Chaux-de-Fonds, que nous devons soutenir et promouvoir. Et après, bien sûr, il faut aider et être à l'écoute de ces entreprises qui viennent d'arriver comme celles qui sont déjà là, pour les fidéliser et ainsi accroître le nombre de sièges sociaux à La Chaux-de-Fonds et ceci avec des mesures qui sont largement décrites dans le rapport. Il faut aussi avoir aussi une offre conséquente en activités culturelles et sportives qui va inciter des gens à venir et rester à La Chaux-de-Fonds. Il faut donc étoffer cette offre même si elle est déjà très très bonne avec des écoles de musique, des théâtres, des clubs de sport, etc.

Juste une petite remarque. Dans le SWOT, en page 8, il manque la description d'un avantage de La Chaux-de-Fonds dont on a déjà parlé, soit un revenu disponible supérieur à la moyenne suisse, mais il manque aussi la description d'une faiblesse, soit un centre-ville envahi par les voitures. Le critère de performance qui est le solde de la population, soit les arrivées moins les départs, c'est excellent et très ambitieux.

Le rapport ne dit pas un mot sur le dérèglement climatique, même après le récent rapport du GIEC. Pourtant, nous sommes au cœur du problème : avoir des entreprises et un monde économique qui marchent mais il faut aussi prendre en compte une humanité qui est en train de courir à sa perte.

Et pour cela, il faut demander aux entreprises et à leurs patrons un plan de mobilité – ça ça se fait déjà – et un plan climat ! Il faut des entreprises qui regardent le long terme et non pas la rentabilité à court terme ; c'est le plus grand challenge d'une promotion économique du 21^e siècle et on espère que le Conseil Communal va relever ce défi !

Le groupe Vert prendra acte de ce rapport, avec le classement des motions, tout en remerciant encore une fois très sincèrement le Conseil communal.

Merci de votre attention.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport avec intérêt et enthousiasme. Il est très complet, peut-être un peu redondant, mais nous offre une vision claire de la stratégie du Conseil communal sur la politique économique qu'il entend mener. Le job a été fait et bien fait, bravo !

Dans ce contexte difficile où notre Ville a mal, très mal, où elle essaie comme elle le peut de s'accrocher aux branches bien fragiles qui lui permettent de ne pas sombrer au fond du précipice, nous saluons l'entrain du Conseil communal à conserver et même solidifier le tissu économique communal, élément d'une grande importance au vu de ce qui est décrit dans le rapport.

Les gens viennent s'établir principalement à La Chaux-de-Fonds pour des raisons professionnelles. Avec bon nombre d'entreprises internationalement reconnues, petites ou grandes, La Chaux-de-Fonds reste un ou voire LE poumon économique du Canton, cela même si nous ne disposons pas du plus grand contribuable qui fait les jours heureux de nos voisins du Littoral.

Une ville digne de ce nom doit être pourvue d'un Service de la promotion économique. Qu'il s'agisse de conseils à des entreprises souhaitant se localiser chez nous ou de soutien à celles qui sont déjà établies, les tâches qui lui incombent sont de la plus haute importance dans la situation actuelle de concurrence entre collectivités. De plus, on sait le chaux-de-fonnier un peu râleur ; rajoutez-lui l'étiquette d'entrepreneur et voyez le résultat ! Il est primordial qu'un service soit à l'écoute des divers problèmes que peuvent rencontrer les acteurs économiques de la Place.

Toutes les demandes ne pourront être prises en considération mais le fait de se savoir compris et écouté permet bien souvent d'apaiser la situation, saluant également la vision critique mais réelle sur les difficultés administratives que rencontrent les entreprises, surtout les PME, qui ne disposent pas forcément de personnes autrement qualifiées dans le domaine juridique administratif.

Petite remarque : il est mentionné dans le rapport que ce service travaillera en collaboration avec les autres services de la Ville, notamment le Service de l'urbanisme dans le cadre des délais pour l'obtention des

permis de construire. Comme il nous l'avait été démontré lors d'une présentation il y a quelques années déjà, les demandes de permis de construire sont plutôt retardées par les services de l'État que par ceux de la Ville. Petite question : le rôle du Service économie de la Ville sera-t-il aussi de faire "pression" sur les services de l'État pour avancer les décisions ?

En conclusion, je dirais qu'on voit dans ce rapport un élan qui fait chaud au cœur et les intentions y sont clairement. Espérons qu'elles seront mises en application avec la même ferveur.

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a donc lu avec attention le rapport qui concerne la résurrection du Service de l'économie. Cette résurrection répond à un besoin tel qu'il avait été mentionné dans la motion qui avait déposée en 2019 et donc, à nouveau, je reste le dernier signataire encore présent dans ces rangs, comme quoi les choses changent vite.

Les besoins qui étaient identifiés étaient de dynamiser, de diversifier et de consolider le tissu économique de la Ville. C'était là l'appel de la première motion – la seconde étant amenée par le PLR – qui demandait également à ce qu'il y ait un effort sur la domiciliation des personnes physiques. Ce faisant, cela devrait nous permettre de conserver la plus-value qui est créée, fabriquée et construite ici. À cela, personne ne s'y oppose mais chez nous, au POP, quand on dit qu'on veut également que les revenus reviennent à ceux et celles qui les produisent, on arrive tout de suite à un résultat moins unanime, mais néanmoins nous continuerons dans cette voie-là.

Pour dynamiser et développer le tissu économique de la Ville – c'est dit dans le rapport – il faut mettre en avant les atouts de la Ville. Pour ce faire, on devrait pouvoir compter sur le Service cantonal de la promotion économique mais, pour l'heure, les résultats de ce Service nous paraissent insatisfaisants ; on a plutôt l'impression qu'on préfère y promouvoir les vertes vallées du Littoral ou le bord de lac que nos montagnes. Le rapport y est assez politiquement correct à ce sujet et n'attaque pas frontalement le Service cantonal de la promotion économique mais nous croyons vraiment qu'il y a là des améliorations à avoir si La Chaux-de-Fonds et les Montagnes en général veulent avoir leur dû. De ce fait, vient le besoin d'un Service économique propre à la Ville, quelque part pour se substituer au Service cantonal ; ce n'était pas là l'idée de l'ancien conseiller communal, d'où le besoin et l'arrivée de la motion.

Les objectifs de ce futur Service de l'économie sont donc détaillés dans le rapport à la page 17. Nous retiendrons, comme l'a souligné Les Vert-e-s, l'aspect de domiciliation. Je crois que c'est vraiment quelque chose d'important de pouvoir domicilier les entreprises et leurs bénéfices là où ils sont créés, de domicilier les entreprises et leur personnel là où il travaille. Il s'agit là de lutter contre un mal qui est de plus en plus fréquent depuis les

années 60 et qui a pris une ampleur phénoménale ; on va parler de la pendularité. Ce Service heureusement ne sera pas le seul à travailler à la domiciliation des personnes et on a bien compris dans le rapport qu'il y a là tout une collaboration transversale avec d'autres services pour que ces objectifs puissent être atteints.

Quant à la voilure du Service de l'économie tel qu'il nous est proposé, on nous propose un service avec un budget d'environ CHF 280'000.-. C'est une structure qu'on nous propose également à deux personnes, une structure bicéphale. En en discutant chez nous, nous pensons que c'est probablement une solution mais évidemment il faudra prendre le temps de la réflexion, après quelques années de fonctionnement avec deux personnes travaillant de manière complémentaire, qui devrait permettre une meilleure efficacité. Par ailleurs, en étant toujours plus intelligents à plusieurs qu'à deux, voire à un, nous souhaiterions que la Commission de l'économie soit très étroitement liée aux travaux de ce Service, ce qui semblait être la volonté du Conseil communal dans le rapport.

S'agissant d'une structure nouvellement nouvelle, nous la préavisons favorablement mais, comme dit tout à l'heure, nous aurons besoin de faire une analyse de son efficacité après trois ans ; comme c'est proposé dans le rapport, cela nous convient. Cette analyse, au bout de trois ans, est devenue nécessaire parce qu'on a fermé le précédent Service de l'économie et il faut donc repartir de zéro, en ayant perdu bonne partie de l'expérience de l'ancien service. Par contre, au bout de trois ans, on comprend bien, à la page 24, les indicateurs qui sont donnés pour l'analyse de l'efficacité de ce Service. On comprend bien le sens de ses indicateurs mais on doute sérieusement qu'on puisse avoir un résultat vraiment tangible ni chiffré sur les résultats du service ou même de ses indicatrices, attendu que l'action du service ne s'y trouvera pas forcément par rapport à d'autres facteurs.

D'autres pistes de réflexion qui étaient un peu sous-entendues dans le rapport, et c'est quelque chose qu'à titre plus personnel je voulais donner au Conseil communal, je souhaiterais, et si cela est possible – c'est là une piste de réflexion – que ce Service travaille également à la mixité de l'activité. C'est là un commentaire d'historien mais quand vous regardez les plans de la Ville au début du 20^e siècle et que vous voyez l'homogénéité de la structure de la Ville, on voit le travail qu'a fait le 20^e siècle avec ces séparations, ces zones d'activités, ces zones commerciales, ces zones d'habitation et ces champs de villas ; nous pensons qu'il serait bien de réintroduire, au centre de la Ville, l'activité économique.

Globalement, le POP soutiendra très majoritairement ce rapport et en remercie le Conseil communal et nous nous tiendrons près d'ici trois ans pour faire, on l'espère, joyaux de ce Service.

Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a été particulièrement satisfait à l'annonce de ce rapport à l'ordre du jour de la séance de ce soir. En effet, notre groupe a été à l'origine de très nombreuses interventions sur la politique du Service de l'économie du Conseil communal de la législature précédente, en particulier à l'encontre de la conseillère communale PLR en charge du dossier, Madame Sylvia Morel.

Tout d'abord, le rapport rappelle nos demandes ; elles consistaient à doter le Service de l'économie des capacités et des compétences lui permettant de redevenir une véritable force de promotion et d'analyse afin d'augmenter l'attractivité de notre Ville et de resserrer les liens avec les entreprises déjà domiciliées en Ville.

Ensuite, le rapport rappelle la motion PLR. Cette motion n'était en définitive qu'une tentative vaine de dévier les critiques à l'encontre de la conseillère communale précitée et de son Service de l'économie, composé d'elle seule, sur un projet de domiciliation qui serait la panacée. Or, force est de constater que, dans une Ville d'une certaine importance, les questions de domiciliation ne sont pas dissociables des questions économiques et de l'emploi. Le rapport nous le rappelle en citant une analyse qui conclut que la motivation première, que ce soit pour s'installer ou pour déménager de notre Ville, est l'emploi.

N'en déplaise au PLR qui avait refusé la motion PS et interpartis, alors que les autres partis ont adopté la motion PLR amendée, les deux projets sont liés car le Service de l'économie ne doit pas seulement servir à financer une campagne de domiciliation, surtout si elle trolle la Ville, mais il doit le faire aussi. Partant, nous nous demandons si la reprise de la campagne de domiciliation, dont l'appel d'offre avait été lancé en été 2020, va être mise en place par le futur Service de l'économie ou si elle va redémarrer avant ? Car, oui, il faut une hausse du nombre d'habitants en Ville, mais il faut aussi une hausse du pourcentage d'emplois occupés par des résidents, donc une augmentation et une diversification du nombre d'emplois, avec un lien plus fort des entreprises avec la Ville. Oui, nous devons plus que jamais être toutes et tous les ambassadeurs de notre Ville, pas seulement pour les habitants mais également pour les entreprises installées en Ville.

Le groupe socialiste partage depuis longtemps le constat selon lequel il faut resserrer les liens avec les entreprises locales et les entreprises qui pourraient nous rejoindre. Comme le Conseil communal, le groupe socialiste est d'avis que ce travail de tous les jours doit s'effectuer informellement par des spécialistes du terrain et non pas uniquement par le ou la conseillère communale lors de visites officielles et formelles, où rien ne peut vraiment se dire ni se décider. Voici pour le constat que nous partageons avec le nouveau Conseil communal, ce qui nous réjouit. Nous espérons que le nouveau groupe PLR en fera de même !

Après la satisfaction de voir le rapport à l'ordre du jour et de constater que l'analyse des besoins est partagée, il a fallu se plonger dans le document pour découvrir ce que le Conseil communal nous propose comme solutions. Nous avons tout d'abord été surpris de lire qu'il s'agissait d'un concept pilote et de ne pas trouver de stratégie plus claire de développement. Sur la stratégie, nous nous attendions à trouver un concept clair, en lien avec les accords de positionnement, centré sur l'horlogerie et la culture mais, après réflexion, nous devons nous résoudre à accepter que nous ne pouvons pas définir des objectifs uniquement axés sur la diversification ou uniquement sur la branche horlogère et sélectionner les entreprises à accueillir. Nous devons admettre qu'une vision stratégique de développement économique ne peut pas se décréter, qu'elle doit se construire par les différents acteurs en fonction des différentes opportunités. Nous devons donc rester ouverts à toutes les options de diversification et, en même temps, nous devons préserver cette richesse qui fait l'essence de la Métropole horlogère qui demeure un cluster horloger avec un réseau de compétences et de sous-traitances unique au monde.

Quant au poste partagé, entre un temps partiel fixe et un mandat, nous sommes convaincus que la réussite de ce concept pilote dépendra surtout des personnes qui seront sélectionnées. Nous resterons particulièrement attentifs au processus de sélection du Conseil communal, notamment via la Commission de l'économie.

Nous nous sommes toutefois interrogés sur le partage du poste qui pourrait atténuer la visibilité qu'une seule personne emblématique pourrait apporter au Service de l'économie mais nous sommes rassurés par le fait que la structure n'est pas figée et par l'idée d'avoir deux profils différents à disposition et non une seule personnalité qui plaira à certains et déplaira à d'autres.

En définitive, les objectifs du futur Service de l'économie nous satisfont et les moyens proposés pour y arriver semblent adéquats. L'amélioration de l'attractivité économique passe en effet par un Service de l'économie capable de mener une politique active en faveur de la domiciliation, de resserrer et de tisser des liens forts avec les personnes en place afin qu'elles en deviennent des ambassadeurs et ambassadrices ; cette optique nous semble centrale dans un tissu économique comme le nôtre. En effet, le Service de l'économie doit pouvoir comprendre ce tissu et parler à ces structures pour leur proposer les conditions-cadre qui les feront rester et se développer en Ville plutôt que de songer à partir. Nous soutiendrons donc le rapport et la création d'un vrai Service de l'économie.

Reste que le groupe socialiste regrette de devoir se doter d'un Service de l'économie afin de lutter contre la concurrence des communes et cantons voisins. Nous ne cautionnons pas la concurrence entre cantons et même entre communes et nous en profitons pour rappeler que la dernière révision fiscale a baissé sensiblement les impôts des entreprises et des personnes

physiques afin d'être concurrentiel au niveau suisse mais qu'elle a malheureusement laissé certaines communes dans une situation financière délicate alors que d'autres communes ont pu compenser totalement leurs baisses de revenus, voire plus, par la révision de la péréquation. Nous contestons cette concurrence qui est stérile et qui est pipée tant les conditions de base sont différentes entre les cantons et les communes. Visons une complémentarité et une solidarité durable plutôt qu'une concurrence qui laisse les plus faibles et fragiles sur le côté.

Merci de votre attention.

M. Maël Iseli, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la promotion économique et le remercie pour la qualité de celui-ci. La situation économique de la Ville est toujours très préoccupante et chaque dépense doit être réfléchie. Le groupe PLR souhaite voir le Service de la promotion économique comme un investissement plutôt qu'une charge et espère ainsi qu'il soit rapidement autoporteur puis fortement rentable à plus long terme.

Le modèle de binôme proposé est intéressant, tant par le fait de faire reposer le Service sur deux personnes que sur la pluralité des types de contrats ; le mandat offrant notamment plus de souplesse. Il est par contre évident que les résultats du Service dépendront de la qualité du recrutement et, dans ce sens, il faudra bien trouver les perles rares pour faire fonctionner ce Service de façon efficiente. Nous nous permettons également d'émettre un doute sur la capacité à trouver la perle rare dans le cadre du budget alloué à ce Service ; le salaire proposé peut paraître peut attractif pour une personne ayant un réseau important.

Le nouveau Service devra, en tout cas dans un premier temps, se concentrer sur l'économie locale et sur la consolidation et le développement de notre tissu économique. Il y a une forte demande de nos PME d'être entendues et le Service doit permettre de donner cette oreille attentive. Il doit également permettre d'identifier les éventuels risques et opportunités concernant le développement ou le départ de nos entreprises locales. La liberté d'évolution que le Conseil communal souhaite laisser au Service doit permettre à celui-ci de s'adapter ; il sera cependant important de le monitorer et d'être attentif à son évolution. Nous sommes également séduits par le maillage type toile d'araignée qui est proposé et qui doit servir de lien pour tisser des nœuds entre la politique et l'économie.

Nous ne disons pas qu'il ne faut pas essayer d'attirer des entreprises internationales mais ce rôle doit être piloté par le NECO, avec l'appui du Service. On a besoin du soutien des autorités cantonales pour attirer des sociétés multinationales.

Même si la question de la domiciliation est prévue dans le cadre de la création de ce Service, et répond donc partiellement à la motion PLR, nous sommes convaincus qu'il s'agit là de l'enjeu majeur pour l'amélioration des

finances communales et nous trouvons donc la solution un peu légère ; la domiciliation doit être pensée comme une finalité.

On peut également se réjouir d'une future collaboration constructive avec le Service de la communication. Le nouveau Service devra pouvoir compter sur un soutien fort en communication. La collaboration sera également importante avec le département du Marketing urbain et la séparation de tâches de ces deux départements devra être claire. La réflexion sur le regroupement du département Marketing urbain et du Service de l'économie pourrait être un sujet à tenir compte dans le cadre de la prochaine législature.

Pour conclure, le groupe PLR fait confiance à la nouvelle équipe du Conseil communal et ne combattra donc pas le classement des motions, d'autant plus que la motion amendée ne correspond plus au fond de la volonté du PLR sur la domiciliation. En effet, selon notre groupe, le projet de domiciliation doit être traité de manière plus ambitieuse et complète et nous insisterons encore sur ce point durant la présente législature.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Centre a pris connaissance du rapport d'information du Conseil communal relatif à la promotion économique et en remercie ses auteurs pour sa qualité. Un Service économique à La Chaux-de-Fonds qui renaît de ses cendres tel un phénix. Enfin !

Je n'en ferai pas une grande prise de position à mesure que nous avons déjà débattu en long et en large de ce rapport au sein de la Commission de l'économie. De plus, lors de la préparation du Conseil avec la section des Montagnes, nous sommes tous arrivés à la même conclusion : les objectifs sont atteints sur le papier. Il faut maintenant que ces objectifs prennent formes !

Aussi, l'élue du Centre prend acte de ce rapport et votera en faveur du classement des motions.

Je vous remercie

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas prolonger la discussion bien plus longtemps ; tout a été dit plus ou moins. Peut-être juste une ou deux remarques.

Comme lors du vote pour le délégué pour l'intégration, le groupe PVL trouve toujours dommage que deux clochers distancés de 10 km n'arrivent jamais à s'entendre sur des postes qui finalement ont pour objectifs et tâches le même travail. Dommage qu'en termes d'intercommunalité, on n'arrive pas à faire mieux. En termes de travail, ces deux postes, ces deux chefs de projet auront des facilitateurs. On espère aussi qu'au sein de l'Administration et par la transversalité de leurs demandes qu'ils aient un soutien maximal par rapport à leurs rôles qui va s'avérer, à mon avis, compliqué certaines fois.

Je rejoindrais le groupe POP par rapport au contrôle du retour sur investissement ou des indices de performances de ces deux personnes dans les années futures. Ça sera donc intéressant de voir si ce nouveau Service aura un côté positif et donc un investissement qui sera transformé dans de futures recettes et pas de futurs coûts.

Merci.

M. Jean-Daniel Jeanneret, Conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous vous remercions vraiment pour l'accueil favorable et positif dont vous avez témoigné pour ce rapport d'information. Vous avez toutes et tous souligné les besoins et les attentes de voir la Ville se doter d'un véritable Service économique et, quand nous disons service, ce n'est pas dans le terme de l'organisation administrative, mais réellement dans la prestation qui doit être offerte aux entreprises et, comme cela a été souligné, principalement aux entreprises déjà implantées dans la Métropole horlogère.

Vous avez aussi exprimé des attentes, mais aussi des doutes ou des craintes ; nous les partageons et le projet tel qu'il a été imaginé en témoigne. Nous n'avons pas de certitudes absolues sur la meilleure manière de rendre notre Ville économiquement plus attractive, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi un concept pragmatique, relativement modeste dans son déploiement, tout en étant ambitieux dans ses objectifs, mais surtout un concept pilote, agile, capable d'évoluer suivant les bilans réguliers auxquels nous procéderons. L'investissement doit être rentable et, dans ce sens, nous souhaitons véritablement impliquer la Commission de l'économie. Celle-ci ne doit pas être une commission alibi, ou une chambre d'enregistrement, mais un véritable lieu d'échanges, de propositions et d'évaluations du futur Service de l'économie. D'ailleurs, les deux premières séances de cette Commission ont démontré une forte implication de la part de ses membres, signe d'une volonté politique et civile partagée.

Mais deux choses sont claires. D'une part la nécessité d'une évaluation constante de l'efficacité de ce nouveau Service pour lui permettre d'évoluer. La phase pilote devrait faire l'objet d'une évaluation intermédiaire documentée d'ici trois ans. C'est peut-être un peu ambitieux, nous verrons bien, mais évaluation il y aura. L'autre point certain c'est que cette évaluation reposera forcément sur des critères subjectifs – on devrait d'ailleurs plutôt parler d'indicateurs – mais là aussi le rôle de la Commission de l'économie sera important. Dans la situation financière tendue de notre Collectivité publique, il n'est pas question de créer un service alibi, ronflant et peu efficace.

Ceci dit, la question de savoir s'il fallait faire préalablement une étude d'opportunités économiques et de stratégies d'action s'est posée. Ce travail

devra se faire, ce sera même l'une des premières tâches du Service, mais faire ce travail avant de mettre en place un Service de l'économie nous a semblé méthodologiquement discutable et surtout gourmand en temps et difficilement maîtrisable. Difficilement maîtrisable à l'interne, faute de compétences car, si les compétences étaient là, nul besoin de recréer un service, et peu maîtrisable en termes de mandat sans courir le risque d'avoir au final un rapport d'expert inapplicable à la réalité nuancée du terrain. Et puis, il y a une certaine urgence, pour ne pas dire une urgence certaine, à répondre aux attentes des milieux économiques, mais aussi de répondre à vos attentes légitimes. Le rapport est donc essentiellement d'ordre opérationnel, mais l'analyse micro-économique se fera en priorité. C'est d'ailleurs l'urgence qui nous a fait, dans un premier temps, nous concentrer sur un Service purement chaud-de-fonnier, mais une collaboration à terme avec Le Locle n'est de loin pas exclue. Avec d'autres collectivités locales, cela semble par contre plus compliqué et n'est pas envisagée à ce stade. La concurrence n'est pas un choix mais une réalité, peut-être regrettable, à laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

L'économie évolue en chaîne de compétences et ne peut plus être considérée en silo. Développer l'horlogerie n'est pas contradictoire avec un développement des activités liées au développement durable ; faire de la microtechnique, n'est pas antinomique avec les medtech. Ce ne sont que des exemples, les champs de l'économie qui pourraient nous intéresser sont évidemment bien plus larges. Des ponts existent, d'autres doivent être construits mais, à ce stade, il nous est impossible d'exposer une stratégie claire. D'ailleurs, il s'agira sans doute plutôt de faisceaux de stratégies et le développement des technologies durables sera indéniablement un des axes.

Nous en profitons pour dire que le développement économique de notre région ne doit pas et ne se fera pas aveuglément. Il sera orienté vers la production de valeur ajoutée dans le respect de l'environnement et de la paix sociale ; nous n'irons pas toquer à la porte d'Amazon ! Ce n'est du reste pas l'ambition du nouveau service. Le climat sera la préoccupation mais ne doit pas pour autant être une entrave supplémentaire à la Chaux-de-Fonerie comme on en a quelques fois faites mais nous y veillerons et affirmons que la Métropole horlogère doit rester la Métropole horlogère et doit même s'affirmer comme telle, mais soyons aussi imaginatifs et audacieux, notamment envers le numérique.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, un travail important se fera avec les entreprises déjà actives à La Chaux-de-Fonds pour faciliter leur développement en facilitant leurs relations avec une réalité administrative complexe, voire quelques fois ubuesques. Ce sera un Service au service des entreprises, en lien direct avec le reste de l'Administration, notamment le Marketing urbain et la gestion foncière qui en découle. Mais aussi un service de la Commune, notamment le Service de l'urbanisme et de la communication mais aussi avec les services cantonaux concernés. Mais ce

sera aussi un Service pour doper l'attractivité économique de la Ville, ceci en étroite collaboration avec le NECO, pas en concurrence avec le Canton mais bien en collaboration ; ce dernier appuie d'ailleurs le projet qui vous est exposé. Être attractif ne veut pas dire attirer uniquement des grands groupes, mais aussi et surtout attirer de jeunes pousses, de petites entreprises qui demain deviendront importantes. C'est oser miser sur l'innovation et l'inventivité, sur le dynamisme et la jeunesse.

Pour y parvenir, cela demande une solide expérience du monde économique, une ouverture d'esprit aux divers secteurs de l'économie, un carnet d'adresses fourni voire débordant, un entregent affirmé et bien d'autres qualités encore ; cela nous amène à évoquer cette organisation bipolaire proposée dans cette phase pilote. Deux personnes, à priori l'un sous mandat, l'autre engagé, chacun à temps partiel. Cela peut un peu surprendre mais nous sommes en phase pilote et le concept pourra toujours être corrigé. Un pied dans l'Administration, un dans l'économie réelle pour ne pas perdre pied, c'est un peu l'idée.

La volonté est que ces deux personnes soient complémentaires, qu'elles entretiennent une forte émulation, mais aussi qu'elles puissent se substituer l'une à l'autre en cas de conflit d'intérêts. Mais rappelons que le Service économique ne décide de rien, n'octroie ni autorisation, ni subvention, mais est un outil facilitateur. On est toujours plus forts à deux, c'est l'idée. Essayons et nous tirerons rapidement les conclusions de ce pari.

Nous n'allons pas jouer la langue de bois ; la question d'un tel recrutement se pose, entre moyens à dispositions, compétences souhaitées, compatibilité d'action. Pour élaborer le concept du nouveau Service, nous nous sommes approchés de passablement de monde lié très concrètement à l'économie pour comprendre ce qui était attendu et la forme de la réponse qui devait être donnée. Il y a des intérêts qui se sont alors manifestés et des noms ont commencé à circuler, toutefois la démarche de recrutement et de mandat se fera de manière ouverte. Le choix final se fera sur la base de candidatures formelles et sera assumé par le Conseil communal comme il l'est toujours lors du recrutement des cadres supérieurs de notre Administration. Et en qualité de directeur du dicastère en charge de l'Économie, j'assumerai les choix qui seront faits. Nous espérons trouver les personnes idoines, nous espérons qu'ensuite elles répondront à nos attentes mais, comme toujours, avoir des certitudes en la matière serait présomptueux. Le choix proposé, soit un mandat et un CDmax, permet une évolution rapide, si cela se justifie. Nous sommes en phase pilote et l'assumons comme tel.

L'objectif est un Service économique efficient à très court terme. Pour cela, nous avons besoin de personnes qui sont ancrées dans le tissu économique local, qui sont capables de tisser une véritable toile d'araignée, de faire se rencontrer des gens pour que des projets trouvent naturellement leur berceau ici. Nous devons être capables de susciter, de faire envie,

d'accompagner et de faire évoluer les conditions-cadres aux besoins d'une économie qui évolue également. Décréter que le paysage économique de La Chaux-de-Fonds en 2035 sera celui-ci ou celui-là relèverait de l'utopie d'une économie planifiée. Travaillons plutôt à la création et au renforcement de chaînes de compétence qui finissent par être des chaînes de valeurs ; c'est aussi l'essence de la mixité évoquée et que nous souhaitons.

Nous concluons sur le moteur profond de cette démarche. La Chaux-de-Fonds ne doit pas se résumer dans quelques années ni en un pur lieu de production déserté de ses habitants, ni en Cité dortoir. C'est dans le dynamisme d'une ville plurielle où il fait bon vivre comme il y fait bon travailler que nous construirons l'avenir de la Métropole horlogère. La domiciliation est un objet important qui va de pair avec l'attractivité économique. Dans ce sens, nous travaillons main dans la main avec le délégué cantonal à la domiciliation. Nous avons de solides pistes pour stimuler et favoriser l'accueil de nouveaux habitants. Cela s'inscrit dans une volonté d'améliorer le bien-vivre à La Chaux-de-Fonds, comme cela ressort du Programme de législature. Là aussi, rien ne se décrète, mais se suscite. Nous y travaillons et un Service économique sera indubitablement un élément important – mais pas le seul – capable d'inverser la spirale démographique. C'est un atout mais on gagne difficilement la partie avec un seul atout, fut-il le bon.

Une économie forte, dynamique, aux acteurs convaincus et motivés par notre région est un atout pour l'attractivité résidentielle. Le nouveau Service économique s'inscrit clairement dans cette ambition.

En espérant avoir répondu à vos questions et remarques, à vos doutes peut-être, mais en soulignant encore une fois le caractère pilote de cette première phase et le souhait d'intégrer pleinement la Commission de l'économie dans les ambitions que nous avons et que nous avons exposées, nous vous remercions d'accepter ce rapport et de classer les deux motions y relatives.

Merci pour votre attention.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu tous ces discours qui sont enthousiastes et je suis heureux que les deux maîtres-mots soient l'attractivité et la domiciliation.

Je voudrais mettre en garde les partis de gauche qui ont un certain nombre d'initiatives qui vont à l'encontre de cette attractivité et j'en veux pour preuve ce que nous allons devoir voter demain au Grand Conseil, avec un impôt imposé aux grandes fortunes qui sera suivi après par une initiative socialiste, sans compter bien entendu le vote que nous aurons le 26 septembre.

Si nous voulons donc tous avoir une attractivité, tant pour notre Canton que pour notre Ville méfions-nous, un peu de ces initiatives populistes qui elles vont à l'encontre de tout cela.

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais tout de même dire au conseiller général Courvoisier qu'ici nous nous occupons des affaires de la Ville et que si nous commençons à débattre de chaque objet fédéral, cantonal voire peut-être pourquoi pas de sujets communaux d'autres communes ou d'autres cantons, je crois qu'on va se compliquer la tâche et je souhaiterais qu'on s'abstienne de ce genre d'intervention dans notre Autorité.

Je vous remercie.

M. Alexandre Houlmann, Président : Le Conseil communal souhaite-t-il encore prendre la parole ?

Si ce n'est pas le cas, la discussion est close et nous pouvons procéder au classement des deux motions.

Il est pris acte du rapport par 37 voix contre 0 (1 abstention).

M. Alexandre Houlmann, Président : Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

en réponse à la motion interpartis des groupes PS, PDC, PVL, Verts et POP intitulée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct", déposée lors de la séance du 22 décembre 2020

du 11 août 2021

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

L'un des objectifs du programme de législature 2020-2024 est d'améliorer et de consolider le lien entre nos Autorités et les concitoyens, ainsi qu'avec les acteurs de la vie de la cité, en déployant de nouveaux moyens de communication. Notre société s'inscrit dans un rapport paradoxal à l'activité des institutions politiques. D'une part la désaffection et le désintérêt pour la chose publique semblent croître et d'autre part le désir de mieux être informé, d'avoir un accès facilité et moderne à l'information se manifeste de manière de plus en plus soutenue. L'exigence de transparence et de participation citoyenne s'inscrit dans la même dynamique. Le Conseil communal est convaincu qu'il s'agit de répondre à cette attente et que toute mesure prise pour aller dans ce sens participera à mobiliser l'intérêt et le sens civique de nos concitoyens.

Aussi, dans cette perspective, mais également en regard du contexte de la pandémie de coronavirus qui a nécessité d'interdire l'accès du public aux séances du Conseil général, et en réponse à la motion précitée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct", le Conseil communal a mis en place une captation vidéo avec diffusion en direct (streaming) des séances du Conseil général dès la session du mois de février 2021.

Le succès de la première retransmission, le 18 février 2021, – laquelle a comptabilisé 328 connexions au fil de la soirée, avec 149 spectateurs différents qui ont visionné en moyenne 15 minutes – a démontré que cette nouvelle offre répond à une attente. Les audiences des diffusions suivantes l'ont confirmé. Au-delà de ce constat, des questions de fond se posent et sont abordées dans ce rapport, notamment en ce qui concerne les nécessités juridiques induites par une telle démarche.

Questions liées à l'archivage

Les procès-verbaux des séances du Conseil général font l'objet d'un archivage définitif, c'est-à-dire en vue d'une conservation sans limite de durée en raison de leur valeur archivistique. Pour des séries aussi essentielles pour l'histoire de la Ville (à l'instar, par exemple, des rapports de gestion annuels), deux supports sont déjà prévus : l'archivage physique des procès-verbaux reliés par la Chancellerie et l'archivage numérique au format PDF, sur un serveur dédié.

Il n'y a pas d'obligation légale d'archiver les enregistrements vidéo des séances mais, dans la mesure où ils participent à la transparence des activités publiques et à l'histoire en train de s'écrire de notre ville, on peut considérer intéressant de les conserver également. En effet, le média film devient de plus en plus utilisé dans la société en général, ce qui appuie la volonté du Conseil communal de suivre cette évolution. Ainsi que le préconise la directrice des Bibliothèques et Archives de la Ville, la Chancellerie pourrait donc transmettre les enregistrements en format original afin de permettre leur conservation à long terme sur le serveur des Archives de la Ville. Une version MPEG 4 de consultation serait générée par le secteur technique de cette institution qui veillerait également à la pérennisation des fichiers.

Questions liées à la rediffusion (replay)

À la suite de la première expérience de diffusion en direct lors de la séance du 18 février 2021, des membres du Conseil général se sont interrogés sur la légitimité de cette mise à disposition en rediffusion (replay), notamment en regard de la plate-forme utilisée (YouTube) et du droit à l'oubli. Ils sont ainsi intervenus via une interpellation développée lors de la séance du 6 mai 2021.

La publication des enregistrements sur YouTube uniquement pose effectivement des questions, notamment en regard de l'absence de protection des données des internautes se connectant pour visionner les vidéos. Les plateformes de type YouTube sont aussi problématiques en regard de la notion d'oubli numérique (droit à l'oubli) par la perte de maîtrise sur l'enregistrement et la durée d'accès illimité aux propos d'élus qui en résultent ; les retranscriptions écrites mot à mot présentent aussi une durée de vie illimitée, mais ne permettent pas – contrairement à un support contenu en libre accès sur internet – un accès facilité via des moteurs de recherche.

Le chapitre suivant fait le point sur les aspects juridiques, et définit une solution pérenne conforme au droit, dont les obligations de transparence et d'archivage incombant aux collectivités publiques.

Analyse juridique

Sur le principe, l'article 68 de la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) ne fait nullement obstacle à l'enregistrement des sessions, ni à leur retransmission : *"Au cours des séances publiques, les prises de vue et de son ou leur retransmission sont autorisées à la condition qu'elles ne perturbent pas le déroulement des débats et qu'elles ne portent pas atteinte à un intérêt prépondérant public ou privé"*.

Toutefois, la conservation et/ou retransmission de tels documents peut poser des questions de protection des données. La problématique de la consultation sur internet n'est pas limitée à YouTube, mais s'étend à l'ensemble des réseaux sociaux, spécialement ceux du GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Ces fournisseurs récoltent des données émanant des utilisateurs, sans qu'ils en aient forcément conscience, et ces données peuvent aussi être transmises à des tiers. Or, on ne sait pas quelle est l'envergure des données enregistrées, où elles sont enregistrées, pendant combien de temps elles le sont, ni si les éventuelles règles d'effacement sont respectées, quelles évaluations et associations sont effectuées avec ces données ni à qui elles sont transmises.

En d'autres termes, l'utilisation de plateformes externes au réseau de l'administration augmente considérablement le risque d'atteinte à la personnalité par l'intermédiaire du profilage des administrés. Ce n'est pas tant l'information (ici les séances du Conseil général) que l'administré a visionnée qui est problématique, mais c'est surtout que lors de ce visionnage

il se fera "aspirer" ses données personnelles (géolocalisation, sites consultés précédemment, contacts, etc.).

Pour le préposé à la protection des données, l'utilisation de ces plateformes peu respectueuses de la personnalité par les administrés est néanmoins une dure réalité ; ni le préposé ni les autorités communales ne peuvent interdire cela. Toutefois, les entités soumises à la CPDT-JUNE ne peuvent pas "contraindre" les administrés à utiliser une de ces plateformes problématiques pour obtenir des informations "officielles". Il importe au contraire que les administrés soucieux de protection de la personnalité puissent y accéder par l'intermédiaire d'une plateforme respectueuse des règles cantonales de la protection des données.

À noter que le préposé explique se montrer tolérant en période de Covid, où les séances ne peuvent pas être publiques. Même si la diffusion sur YouTube seulement n'était pas irréprochable au sens des conclusions ci-dessus, la retransmission opérée était toutefois clairement mieux que rien, s'agissant d'une information à laquelle le public a droit. Cette diffusion d'information est conforme à la transparence à laquelle sont tenues les collectivités publiques (art. 59 CPDT-JUNE : *"Selon les moyens dont elles disposent, les entités mettent à disposition du public, par le biais des technologies modernes d'information et de communication, les informations qu'elles ont transmises aux médias et d'autres documents jugés importants"*).

C'est pourquoi une diffusion parallèle sur YouTube (etc.) est juridiquement "tolérable", à condition que le site de la Ville mette dûment en garde contre ces dangers. Il s'agit pour de telles diffusions qu'elles soient accompagnées d'informations à propos des dangers y relatifs ("Information relative à la protection de vos données : en cliquant sur les vidéos ci-dessous, vous accédez, via YouTube, aux précédentes séances du Conseil général, déjà diffusées en direct. Nous vous mettons en garde sur la possible utilisation par cette plate-forme de vos données personnelles de connexion, notamment dans le cas où vous n'auriez pas activé les restrictions possibles").

Ainsi, il apparaît plus simple et sûr, à mesure que l'abonnement souscrit chez Infomaniak permet de donner aux personnes intéressées aux enregistrements un lien leur permettant d'y accéder directement, sans plateforme "commerciale" intermédiaire, de renoncer à une diffusion sur YouTube. Cela permet aux administrés d'accéder aux vidéos sans devoir passer par YouTube ou autres réseaux sociaux.

En conclusion, la diffusion des débats publics exclusivement sur YouTube est contraire à la CPDT-JUNE. Par contre, la diffusion uniquement via, par exemple, Infomaniak est conforme et ne nécessite pas de base réglementaire. Enfin, la diffusion via, par exemple, Infomaniak et parallèlement sur YouTube est conforme, mais nécessiterait une base réglementaire adoptée par votre autorité.

Conclusion

En conclusion, force est de constater que tant la diffusion en direct que la rediffusion différée des séances du Conseil général répondent à une demande, à une évolution des mœurs de notre société et à une nécessité accrue de transparence et de publicité des activités institutionnelles. Cela dit, il est nécessaire d'observer certaines règles afin que la diffusion et l'archivage soient parfaitement licites.

De fait, le mode de rediffusion prévu pour les deux premières séances, ne proposant que YouTube s'avérant juridiquement et éthiquement problématique, il y est renoncé. Même si rien n'interdirait de publier les vidéos du Conseil général aussi sur la chaîne YouTube de la Ville, avec mise en garde *ad hoc* aux utilisateurs et une adaptation réglementaire, ce canal va être abandonné pour les retransmissions tant en live qu'en replay.

Quant à l'archivage, il sera géré de manière professionnelle par la Bibliothèque de la Ville et le Service communal des archives, en utilisant les moyens techniques idoines et en respect avec la déontologie de conservation.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer la motion interpartis des groupes PS, PDC, PVL, Verts et POP intitulée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct" déposée lors de la séance du 22.12.2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. À l'origine d'une interpellation sur le sujet, Les Vert-e-s ont lu avec grand intérêt ce rapport. Nous en remercions les auteur-e-s non seulement pour le rapport lui-même mais également pour le travail, les recherches, la réflexion et les remises en question qui ont eu lieu.

Les conclusions livrées satisfont pleinement notre groupe: Nous avons le sentiment que les inquiétudes et questions exprimées ont été entendues et c'est important. Nous sommes particulièrement satisfait-e-s du fait que nos séances ne soient plus retransmises par le biais de canaux n'offrant aucune sécurité en matière de protection des données et que l'archivage des vidéos soit géré de manière professionnelle. Nos autorités doivent en effet se montrer exemplaires en matière de protection des données des citoyen-ne-s et ne pas sous-estimer les conséquences d'éventuelles failles de sécurité.

Il reste pour nous deux questions auxquelles cet excellent rapport ne répond pas. Tout d'abord, comme nous l'avions signalé dans notre intervention du 7 mai, le PPDT avait soulevé, entre autres problèmes posés par la rediffusion des séances sur Internet, la question de l'anonymisation des textes et des supports audio ou vidéo. Il semble en effet que la diffusion sur Internet de quel que support que ce soit qui comporterait des données personnelles de tiers soit rigoureusement interdite par la CPDT-JUNE et ceci quelle que soit la plateforme utilisée. Il faudrait donc supprimer les noms de personnes non élues des procès-verbaux et supports audio ou vidéo accessibles sur Internet. Nous nous demandons ce qui est prévu pour répondre à cette contrainte légale ?

Notre deuxième question : nous avons constaté que les vidéos de nos deux premières séances filmées figurent toujours sur Youtube. Seront-elles rapatriées sur Infomaniak et supprimées de Youtube ?

Le groupe Vert-e-s prend donc acte de ce rapport et est satisfait que notre Commune fasse ce saut dans la modernité dans le respect du cadre légal et des droits et devoirs de chacun.

Merci pour votre attention.

M. Pittet Vincent, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport est excellent et nous sommes sensibles à l'accès au plus grand nombre et plus facilement de la vie politique communale en rapport avec notre temps.

Nous sommes cependant attentifs à l'utilisation réelle que sera fait de cet outil de diffusion en direct tout en observant les règles de diffusion mais aussi des coûts que cela va engendrer consciencieusement à son utilisation. Par conséquent, nous accepterons ce rapport tout en restant attentifs.

Merci de votre attention.

Mme Marina Schneeberger, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le programme électoral du POP figure la notion de démocratie et de participation citoyenne ; la diffusion en direct des séances du Conseil général en est une des applications. Le succès de la première de ces diffusions le 18 février, avec 328 connexions au fil de la soirée, en montre l'utilité. Des restrictions d'accès aux sessions pour le public en raison de la pandémie Covid ont certainement contribué à ce succès mais l'intérêt des Chaux-de-Fonnniers-ères est là et il ne faut pas oublier de mentionner ces diffusions en direct lorsque nous avons des contacts avec notre population.

La rediffusion des vidéos sur YouTube ou autres réseaux sociaux pose un problème car la protection des données personnelles n'est pas garantie ; les grandes plateformes telles que les GAFAM les stockent et ces données peuvent être mises à disposition de tiers. Certain·nes membres du Conseil général font tout pour ne pas être dépendant·e·s de ces réseaux sociaux et nous comprenons leur réticence à ne pas paraître sur YouTube. Ceci ne doit pas être un obstacle à la rediffusion des séances du Conseil général car elle sert, tout comme les PV, à documenter l'histoire de la vie politique de notre Ville, à montrer aux jeunes le fonctionnement de notre démocratie, à la population de découvrir ses élu·e·s.

De nombreuses villes, les cantons, la Confédération conservent et archives les séances de leur Législatif et les mettent à disposition uniquement sur leurs sites officiels ; c'est cette solution qu'il faut adopter pour notre Ville, en collaboration avec un partenaire informatique actuellement suisse et c'est Infomaniak. Les vidéos doivent être mises en ligne rapidement après la séance, l'archivage sera géré professionnellement par la Bibliothèque de la Ville et le Service des archives communales en utilisant des moyens techniques performants, tout en nous garantissant une bonne sécurité et en accord avec la déontologie de conservation ; un pas en avant pour la consolidation de notre futur pôle patrimonial.

Nous avons une question à poser au sujet de l'archivage. Actuellement, les serveurs dans lesquels sont stockés les vidéos sont hautement énergivores, avez-vous des solutions et/ou propositions pour améliorer ce problème ?

Le groupe POP acceptera ce rapport et en remercie les auteurs.
Merci de votre attention.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Centre remercie le Conseil communal pour ce rapport et en remercie ses auteurs.

Comme relevé à raison par ledit rapport, la retransmission du Conseil général répond à une demande de la population de La Chaux-de-Fonds. Il faut ainsi savoir vivre avec son temps et permettre à tous les citoyens de

suivre les débats depuis leur canapé, s'ils le choisissent, et à tout moment de la journée.

Je salue particulièrement la proposition faite d'éviter les plateformes commerciales afin de protéger les données des utilisateurs. En effet, bien que la majorité desdits utilisateurs a déjà un compte sur les réseaux sociaux et permet l'utilisation de ses données sur Internet, il convient que, pour des séances du Conseil général, une plateforme dédiée soit créée.

Par conséquent, Le Centre est favorable à la diffusion en direct et en replay par le biais du serveur chez Infomaniak et votera en faveur du classement de la motion.

Je vous remercie.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vert'libéraux ont lu avec intérêt ce rapport.

Il est évident qu'en cette période de Covid il était important de trouver rapidement des possibilités de diffuser les séances du Conseil général pour informer les citoyens qui le souhaiteraient, à un prix abordable, et le Conseil communal, avec une entreprise de la Place, a réagi rapidement.

Nous sommes conscients des dangers des plateformes numériques, mais ils font aussi partie de l'évolution de notre société, et il est difficile d'en maîtriser tous les risques. Nous apprécions le travail, adaptations et les décisions qui ont été prises et sommes satisfaits de ce rapport que nous accepterons.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais lire un texte qui n'est pas de moi et vous allez comprendre de qui il est.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR accepte le classement de cette motion et prendra acte du rapport soumis par le Conseil communal, mais elle laisse un goût amer.

Tenants pugnaces des droits démocratiques, des libertés citoyennes et des responsabilités individuelles, le groupe PLR fut initialement peu enclin à accepter la motion concernant les enregistrements du Conseil général. Il ne s'agit nullement d'un déni démocratique, bien au contraire, s'adapter aux nouveaux modes de communication pour stimuler le débat démocratique reste un vœu pieux non dénué d'écueils. Céder trop facilement à une mode de façon primesautière scotomise de vastes questions en relation avec des réalités mobiles et fluides accaparées par le développement exponentiel de la puissance technologique au service des réseaux sociaux.

Perspicace dans son intention, la motion a pêché par sa naïveté qui se révèle sous différents angles, évidents dès l'ébauche. Prenons de la distance ; Les avancées technologiques évoluent promptement à notre demande tout en nous formatant par rebond, modifiant les habitudes, créant

des dépendances et induisant des dérives. Nous sommes des acteurs et des victimes d'une société potentiellement modelée sans limitation. De la vidéosurveillance aux modules-mouchards personnels et des capteurs médicaux biologiques aux puces électroniques multiples, l'humain et l'électronique s'interconnectent afin de capter et de traiter par algorithmes toute pensée, tout intention, tout acte et même le sentiment en un flux d'informations menant à des gestions de données, de prédictions et de décisions. Le conte de fées s'évapore lorsque le mésusage, voire le piratage, interviennent, décodant et distordant les mots, les phrases et la vie. En somme, pour réarranger le contexte et trahir le sens, s'émouvoir rétrospectivement des défaillances juridiques laisse songeur.

Croire que l'information filmée demeure un bien transparent pour les spectateurs originels peut se concevoir, mais non pas l'usage secondaire. L'un comme l'autre, l'enregistrement original et son conditionnement cyber-sécuritaire, portent atteinte à la démocratie tout en voulant la servir : la diffusion généralisée et livrée au travestissement entame l'autonomie personnelle et la pensée libre. On expose et on s'expose aux distorsions. Ceci amène le souci de la conservation, déjà évoquée par notre groupe. Croire que l'on pouvait se dispenser d'un archivage fut une erreur. Les faits, les données, les développements et les décisions ont une valeur politique et sociale. L'intervention humaine filmée peut porter atteinte à la personne. La conservation pérenne des documents filmés est une exigence. Dès lors, tant l'intégralité du document que le contexte dans lequel il se place doivent se retrouver dans l'archive. Il y a donc des problèmes technologiques et juridiques de captage, de conservation, de restauration et d'étude à envisager.

Dès lors, ce travail exigeant a un prix fort en labeur, en analyse et en personne. Cet aspect fut évité dès l'abord du sujet. Quel sera son impact budgétaire, en 2022, par exemple ? Quelles sont les statistiques factuelles et véridiques du succès de la démarche ?

Dernier problème et non des moindres : la rhétorique. Ce fut une science. Maintenant, l'image pousse davantage aux effets de manche et aux tentations démagogiques, tous groupes politiques confondus. L'amélioration du contenu du discours n'en est pas forcément assurée. Aussi, la tentation de la multiplication des interventions pour des raisons de visibilité publique est exacerbée ; le fil est ténu entre un argumentaire nécessaire et des velléités baroques. L'observation des plénums parlementaires en est la preuve alors que le travail en commission préserve l'essentiel.

Pour rappel, nous acceptons le classement de cette motion, en rappelant toutefois qu'un tel sujet n'est jamais banal ni économique en réflexion, en temps et en finances.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme nous le rappelions au moment de défendre la motion – je vais me citer, je suis navré – *"À l'ère du numérique et des réseaux sociaux, il nous apparaît que la pandémie aura au moins eu le mérite de mettre en évidence que le fait que, contrairement au Grand Conseil et aux législatifs de villes comme Lausanne, Genève et plus récemment Neuchâtel, nos débats ne faisaient l'objet d'aucune bonne transmission."*, car pour nous l'objectif était de transformer une difficulté que l'on espérait passagère en une véritable opportunité ; on verra si ça se confirme ou pas. Dans un monde globalisé, avec des rythmes de vie de plus en plus individualisés, l'accès à l'information devient un enjeu majeur ; faut-il encore que la source d'information soit digne de foi. Or, la solution proposée par le Conseil communal répond non seulement à notre motion, en ouvrant les séances du Conseil général au monde entier, mais offre également autant de garantie qu'il est possible d'en avoir actuellement avec les solutions qu'on connaît aujourd'hui, dans un environnement digital en accès libre.

De même, les réponses en termes de protection de l'image et de la personnalité nous apparaissent comme proportionnées, justes et appropriées. En effet, n'oublions pas que dans une démocratie la politique doit être une chose publique, accessible à toutes et à tous. Le fait de pouvoir consulter les enregistrements sur le site de la Ville permettra en tous temps de retrouver la version d'origine, au contraire d'enregistrements pirates qui pourraient être faits avec un smartphone, à l'insu des participants par exemple.

Vous l'aurez donc compris, notre groupe remercie le Conseil communal pour le traitement rapide de la motion. Je rappelle encore une fois que c'est, je crois, une des rares fois où il y avait une réponse à la motion avant même que la motion soit défendue, ce qui explique peut-être des fois qu'on a fait le travail en deux temps, mais à mon avis c'était bien et pour les solutions pragmatiques aussi qui ont été trouvées et donc nous accepterons le classement de la motion.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, j'aimerais vous remercier pour l'accueil que vous réservez à ce rapport et le projet de diffusion des séances du Conseil général.

Le Conseil communal a souhaité remonter le plus rapidement possible devant votre Autorité pour pouvoir bénéficier d'une validation formelle, notamment suite aux questions et inquiétudes qui ont été posées ou

formulées devant votre Autorité et qui ont été débattues durant l'une ou l'autre séance du Conseil général.

Ce rapport nous permet donc d'amener un certain nombre de réponses, pas toutes, – je reviendrai notamment sur la première des deux questions des Vert-e-s – mais en tout cas de faire le point et ensuite de pouvoir bénéficier encore une fois de la solidité d'un vote du Conseil général, à savoir est-ce-que nous poursuivons ? Est-ce-que nous poursuivons sous cette forme-là ? Thème qui vous est exposé dans le rapport.

En quelques mots liminaires, j'aimerais insister sur le fait qu'un tel procédé de diffusion filmé de nos séances s'inscrit dans la nécessaire transparence qui est attendue par notre population de la part de ces autorités, qu'elle soit législative ou exécutive, même si c'est un curieux paradoxe de notre société, une large frange de nos concitoyens tend malheureusement à se désintéresser de la chose publique. Quoi qu'il en soit, ce type de démarche a vocation d'informer celles et ceux qui souhaitent connaître et comprendre les politiques publiques mises en œuvre. De surcroît, ce type de démarche est peut-être un modeste antidote au désintérêt civil.

Le Conseil communal, en partenariat avec votre Autorité, entend s'engager avec détermination et humilité à la construction d'un lien particulier l'unissant à sa population, un lien d'emprunt d'intérêt et de compréhension mutuelle, un lien fait de proximité et c'est dans ce cadre-là par exemple que le Programme de législature salué par votre Autorité a été distribué à près de 800 exemplaires. Dans ce cadre toujours, une démarche participative de grande envergure a commencé autour de la requalification de la Place du Marché, démarche participative souhaitée par votre Autorité ou c'est encore dans ce cadre-là par exemple qu'un mensuel officiel de la Ville sera prochainement lancé. Le premier numéro est prévu pour le mois de septembre.

Au-delà de cela, il s'agira de régulièrement – un peu comme pour le Service économique mais plus modestement sans doute – de faire le point en se posant la question de savoir si l'outil développé correspond aux attentes. Cette question sera régulièrement posée en ce qui concerne la diffusion des séances du Conseil général et cette remarque m'amène tout naturellement à évoquer les statistiques.

Alors, sachez que les chiffres pour les séances en direct consultées en direct sont les suivants : lors de la séance du 18 février – ça a été rappelé par Madame Schneeberger – 149 spectateurs ont assisté à nos débats avec 328 connexions, le 23 mars, 171 spectateurs – on augmente – avec 385 connexions, mais après c'est un peu moins bon, autant vous le dire tout de suite. Pour la séance du 6 mai, 37 spectateurs et 111 connexions, pour la séance du 31 mai, 36 spectateurs, 100 connexions, et pour la séance du 15 juin, 34 spectateurs, 59 connexions. J'espère qu'il en reste quelques-uns à l'heure où je parle.

RIRES

Les statistiques portant sur le visionnement en replay sont les suivantes. Tout en sachant que les trois dernières séances ont été préparées et c'était un travail assez lourd car, comme vous l'avez remarqué, nous avons changé la manière de faire puisqu'on travaille désormais avec Infomaniak. Ces trois dernières séances ont donc été préparées et mises en ligne ces derniers jours seulement. Les visionnements en replay concernent donc uniquement les deux premières séances filmées, à savoir celles du 18 février et 23 mars. En mars, nous avons 266 visionnements replay, en avril, un trou qu'on n'explique pas de 53 visionnements, en mai, 235, en juin, 244 visionnements, et en juillet, 31 visionnements, mais là on l'explique mieux parce que c'est les vacances. Ceux sans doute qui voulaient écouter les séances de février et de mars avaient largement le temps de la faire précédemment.

Ces résultats amènent le Conseil communal aux considérations suivantes. D'abord, le nombre de spectateurs qui suivent en direct nos débats est, pour chaque séance, et même les dernières, plus élevé que lorsque les spectateurs devaient inévitablement se rendre à l'Hôtel de Ville pour suivre une séance du Conseil général. Deuxièmement, le nombre de spectateurs qui regardent le débat en direct décroisse d'une manière forte ; alors on se pose des questions. Est-ce dû à l'estompement de l'effet de nouveau ? Est-ce dû à l'intérêt suscité par l'ordre du jour ? C'est possible aussi. À ce propos, il n'est pas inintéressant de noter que la séance la plus suivie fut celle du 23 mars alors que l'ordre du jour comportait de gros dossiers, notamment celui de la Patinoire des Mélèzes et celui de la fontaine ludique. Troisième constat, le nombre de visionnements en replay est et demeure élevé, ceci alors même – encore une fois – que les séances de mai et juin ont été mises en ligne ultérieurement. En conclusion, à ce jour, le Conseil communal estime que la diffusion des séances en direct, et à fortiori en replay, répond à un besoin et à une attente de notre population.

Pour répondre encore à une question PLR qui n'a pas été posée – nous avons naturellement reconnu la prose philosophico-poétique de l'éminent Yves Strub – il a été inscrit un montant de CHF 5'000.- au budget 2022.

Les Vert-e-s posent la question qu'il avait déjà été esquissé mais pas complètement déploré lors d'une dernière séance, de savoir, suite à une analyse du préposé, s'il ne faudrait pas anonymiser complètement non seulement les films qui sont diffusés en replay de nos séances mais également les procès-verbaux. Alors sachez que le Conseil communal est peu convaincu par l'analyse sur ce point-là du préposé, que notre Service juridique est également dubitatif et que, de fait, pour aller de l'avant dans cette direction-là, il s'agirait pour le moins de mandater un juriste spécialiste de ces questions-là. Le Conseil communal y a renoncé mais naturellement si le Conseil général souhaite aller dans une direction différente, le Conseil

communal sera très attentif. Le Conseil communal a pour l'heure renoncé à aller plus avant dans cette analyse juridique en s'en tenant exactement à ce que font certaines autres communes, les cantons et la Confédération ; ce qui se fait partout ailleurs en Suisse. En d'autres termes, le Conseil communal n'entend pas être un élève particulièrement zélé en ce qui concerne cette question-là mais à s'en tenir à une forme d'usage sans certitude toutefois – effectivement, Madame Lalive, sans certitude toutefois – que sur le plan juridique toutes les choses aient été dites.

Vous avez également posé la question des deux vidéos qui ont été diffusées par YouTube et qui sont encore sur notre site. Vous auriez noté qu'elles sont accompagnées d'un avertissement puisque, pour rappel, le problème de YouTube ne concerne pas, à l'inverse de ce que disait Madame Schneeberger, ceux qui sont filmés mais concerne bien les utilisateurs qui viendront regarder la séance du Conseil général et dont les données pourraient être utilisées par ailleurs. Après avoir discuté avec le préposé, dès le moment où nous avons ces deux avertissements, et dès le moment où nous ne poursuivons pas sur cette voie – sinon il nous proposerait de changer notre règlement, ce que nous ne souhaitons pas faire, puisque nous passons sur le système Infomaniak – eh bien, tout est en ordre de ce côté-là.

Le POP pose une question concernant l'archivage, à savoir : améliorer les besoins énergétiques des serveurs de la Bibliothèque. Je transmettrai, Madame Schneeberger, cette question très compliquée pour moi à un spécialiste qui n'est pas très loin, qui est le directeur des Archives et de la Bibliothèque qui trouvera le moyen ici ou là, vraisemblablement plutôt en dehors de cette séance, de vous donner la réponse idoine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'en aurais terminé. Naturellement, si vous souhaitez des compléments, je suis à votre disposition.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste pour Madame Schneeberger, je ne vais pas être très long.

Effectivement, des questions énergivores qui concernent le stockage de nos archives sont des questions qui sont importantes aujourd'hui pour nos Archives. Nous n'avons pas attendu votre question à une séance pour traiter de ces questions parce qu'en matière d'archives il y a des archives chaudes ou froides – je ne le savais pas avant quelque temps. Des archives froides qui sont moins énergivores, qu'on met dans des banques, et d'autres des archives chaudes qui permettent à chacun de les visionner, qui vont dans le sens de ce qu'a développé mon collègue, qui permettent aux gens de s'approprier ces archives, de suivre l'histoire de notre Ville. On l'a vu avec les photographies, on le voit aussi avec les journaux qui sont aujourd'hui numérisés et il s'agira de trouver une sorte de juste milieu entre les archives

qu'on souhaite mettre sur des serveurs peu énergivores et d'autres qu'on estime essentielles et accessibles à tous.

Voilà la direction dans laquelle on entend répondre à cette question.

Il est pris acte du rapport par 30 voix contre 0 (7 abstentions).

M. Alexandre Houlmann, Président : Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un porte-outils (T16)

(du 18 août 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, le Service des espaces publics (SEP) doit remplacer un véhicule porte-outils de marque Boschung-Pony âgé de 17 ans (1^{ère} mise en circulation en février 2004).

En hiver, le véhicule sera utilisé pour le déneigement et l'entretien des trottoirs en ville, alors qu'en période estivale, il sera utilisé pour divers autres travaux d'entretien, notamment pour le lavage.

Afin de remplir son cahier des charges polyvalent, le nouveau véhicule devra être équipé d'agrégats de déneigement, soit d'une planche robuste, d'une fraiseuse à neige et d'une saleuse à capacité d'au moins 1.0 m³. Pour le lavage, les agrégats suivants seront nécessaires : rampe de lavage télescopique et citerne d'un volume minimal de 1.0 m³.

Par ailleurs, il sera également utilisé en tant que transporteur universel pour les petits chantiers effectués par les divers secteurs du service.

Selon les règles en matière de marchés publics, notre futur véhicule sera acheté au travers d'une procédure d'acquisition sur invitation auprès d'au moins trois fournisseurs.

Châssis cabine et installations hydrauliques	CHF 137'000.00
Lame à neige	CHF 12'500.00
Fraiseuse	CHF 48'000.00
Saleuse	CHF 26'500.00
Système de lavage	CHF 18'500.00
Divers & imprévus	CHF 12'500.00
Total TTC	CHF 255'000.00

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature en cours d'élaboration. Le véhicule envisagé permettra de réduire la pénibilité du travail du personnel tout en lui permettant d'assumer les nouvelles tâches qui lui sont confiées.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement est de CHF 255'000.00 TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) et de la durée de vie estimée du véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 8.3 % (env. 12 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,3 % sur CHF 127'500.00.

Amortissement : CHF 255'000.- x 8.3 %	CHF 21'165.00
Intérêts 2.3 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF 2'932.50
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 24'097.50

Cet investissement a été inscrit au budget 2021 pour un montant de CHF 255'000.00, sous comptes d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Ce véhicule est destiné à être utilisé uniquement par nos services.

Éléments relatifs au développement durable

e) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule était soumis aux normes EURO III des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, on s'attend à une diminution de 10 à 15 % de la consommation de diesel.

f) Aspect social

Néant.

g) Aspect économique

L'acquisition du véhicule et des agrégats sera faite selon la procédure d'appel d'offres sur invitation, ceci en conformité avec le règlement des marchés publics (art. 4 al. 1 lit. c RELCMP).

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les cinq dernières années (2016 à 2020), les frais de réparations du véhicule actuel correspondent à CHF 137'151.00, soit un montant annuel de CHF 27'430.20.

Le véhicule actuel sera mis en vente.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 255'000.00 TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule (T16).

Article 2

Ce crédit figurera aux comptes d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 8.3 % (12 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Centre remercie le Conseil communal pour ce rapport relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.- pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un porte-outils.

Le Centre est favorable à cet achat car il est conscient que l'ancien véhicule est en circulation depuis plusieurs années et qu'un renouvellement s'impose. Au vu des frais de réparations annuels importants nécessités par le véhicule actuel, on ne peut qu'approuver l'achat de nouveau matériel.

Le Centre salue également le fait que ce nouveau véhicule soit plus économe en termes de consommation de diesel. Cela répond aussi à un impératif écologique que Le Centre a à cœur.

Par conséquent, comme dit en préambule, Le Centre est favorable à cet arrêté et soutient l'achat de ce porte-outils. Il l'adoptera et en recommande l'adoption. Toutefois, Le Centre souhaite rendre le Conseil communal attentif à l'importance de la revente de l'ancien véhicule. Celui-ci ne doit pas être bradé et il est donc important que la Ville puisse en tirer le meilleur prix possible.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons pris note du présent rapport pour le remplacement d'un véhicule porte-outils T16 et sommes quelque peu surpris. En effet, lors de la séance du 18 février dernier, un rapport similaire à celui qui nous est aujourd'hui soumis avait déjà fait l'objet d'une demande de crédit pour un véhicule T08 ; cette situation soulève à notre sens plusieurs interrogations.

Tout d'abord, pourquoi le renouvellement des véhicules utilitaires de la Ville ne fait-il pas l'objet d'une planification annuelle et, de ce fait, d'une demande de crédit groupée ? Ceci d'autant plus que cette actuelle demande de crédit concerne un véhicule plus âgé que la première demande de février donc, suivant le nombre d'années de service, elle devrait être prioritaire.

Au-delà de cette question de planification, nous aurions souhaité connaître les conditions qui motivent cette demande de crédit. Pourquoi remplacer ce véhicule maintenant et pas demain ou dans deux ans ? Pour les économies de notre Ville, ne peut-on pas étaler dans le temps ces investissements ? Y a-t-il véritablement urgence à les remplacer ? En l'absence de mesures d'urgence, il nous semblerait pertinent de ne pas se précipiter afin de réserver ce crédit à l'achat, dans les prochaines années, d'un véhicule équipé d'un moteur électrique et non pas diesel. Il s'agit, en effet, de véhicules utilitaires dit "de faible encombrement" ou "étroits" et l'électrification de ce secteur de machine de petite taille est en plein essor.

Nous acceptons quand même ce rapport.

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste s'est penché sur ce rapport concernant une demande de crédit pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un porte-outils Pony déjà bien âgé.

Le nouveau véhicule répondra aux normes Euro 6 et sera donc beaucoup moins polluant. Il sera extrêmement polyvalent et allègera considérablement la pénibilité des employés de la Voirie. Il a par ailleurs déjà été inscrit au budget 2021 que nous avons accepté. Que demander de plus ?

Donc, évidemment, notre groupe acceptera ce rapport à l'unanimité. Une petite question tout de même : à quand des véhicules électriques plus du tout polluants ?

Merci de votre attention.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 255'000,- pour l'achat d'un véhicule et ses agrégats en remplacement d'un porte-outils.

Âgé de 17 ans, le porte-outils actuel a fait son temps et c'est effectivement le moment de le remplacer par un véhicule moderne et performant. Par ailleurs, la consommation de carburant et les émissions polluantes seront réduites, ce qui n'est pas négligeable.

Avec le cahier des charges demandé, le choix du fournisseur est relativement limité car peu de constructeurs fabriquent ce genre de véhicule, mais comme il existe quand même la possibilité de demander trois offres, la concurrence pourra jouer afin de bénéficier du meilleur prix.

Ce genre de petit véhicule doit être polyvalent ; nous trouvons donc judicieux de l'équiper d'agrégats pour le déneigement et le salage en hiver ainsi que d'une rampe de lavage en été afin qu'il puisse être utilisé toute l'année.

Dès lors, le groupe UDC acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Je vous remercie pour votre attention

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors d'un précédent Conseil général, en début d'année, nous avons déjà posé nos questions au Conseil communal concernant la même demande de crédit pour un premier porte-outils. Dès lors, nous n'avons pas d'autres questions, si ce n'est de réitérer notre souhait que le service concerné sensibilise les multiples utilisateurs de cet engin aux frais importants de réparation nécessitée par le précédent engin et proposer une éventuelle prime en cas d'absence de dégâts, voire au contraire une amende en cas de dégâts abusifs.

Le groupe acceptera cette demande de crédit.

Je vous remercie.

M. Sven Erard, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le présent rapport n'a pas suscité de grand débat au sein du groupe des Vert-e-s, si ce n'est l'absence d'un véhicule électrique, mais on sait que c'est compliqué et donc il l'acceptera.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera ce rapport mais avec une question : nous avons une motion qui court toujours sur le parc de véhicules de la Ville et nous aimerions bien avoir un prochain rapport de ce type-là pour avoir une réponse à cette motion.

Je vous remercie.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie tous les groupes de leur adhésion à la proposition qui leur est faite. Je répondrai à toutes les questions qui ont été posées et commencerai peut-être par la dernière.

Effectivement, c'est la dernière fois que je réponds à une question en prenant un véhicule isolé dans la mesure où on réfléchit effectivement à une conception globale et un programme total englobant les possibilités d'électrification et les impossibilités d'électrification, parce qu'il en demeure encore pas mal pour les engins dont la Commune a besoin pour assumer les missions qui sont les siennes.

Le rapport est pratiquement terminé et je l'ai simplement retenu parce qu'effectivement il y a un problème supplémentaire, c'est l'électrification du local des Espaces publics et je souhaitais qu'on ait cet élément-là effectivement aussi à disposition techniquement et financièrement avant de vous donner une réponse qui serait complète. Dernière fois donc que vous avec un engin isolé, hors contexte, qui vous est soumis pour adhésion.

Concernant les autres questions, je lierais la question de l'UDC à la question du Centre sur la concurrence et la revente. Bonne nouvelle : le petit frère de ce véhicule que vous avez voté en février a coûté moins cher que prévu parce qu'il y a justement eu une bonne reprise et parce que les offres mises en concurrence étaient intéressantes. On espère donc pouvoir réitérer ce coup-là sur cet engin même si effectivement c'est aléatoire mais, en l'occurrence, les budgets semblent être relativement confortables pour pouvoir arriver assez nettement être dans les clous.

Pourquoi venir une deuxième fois ? Je crois que je l'avais expliqué. En l'occurrence, pour des petits engins, c'est plus intéressant à certains égards de planifier certaines choses à distance parce qu'effectivement ça les fait durer plus longtemps suivant les circonstances, parce qu'à partir du moment où il est groupé vous tombez dans un problème supplémentaire et compliqué qui est celui des marchés publics. À partir de certaines sommes, l'agrégation de ces achats fait tomber dans des marchés publics plus importants et, plutôt

que de pouvoir demander des offres locales, on devrait passer à des offres internationales, ce qui est vraiment contre-productif parce que c'est presque un domaine en soi ; il faut pratiquement passer par des courtiers qui demandent des sommes faramineuses pour s'occuper de monter les dossiers. Donc là, on a la réponse et j'ai répondu également à la question sur l'électrification.

L'urgence – je dirais – de l'achat : pourquoi nous avons insisté pour que cette demande soit présentée maintenant ? Car il faut aller vite. Ce sont des engins utiles pour l'hiver et, pour l'hiver effectivement, il serait intéressant de disposer de ces petits engins aussi rapidement que possible.

Je remercie le PLR de sa proposition de prime pour absence de dégâts. Je passerai sans doute devant le Conseil général en demandant un budget pour ces primes. Ce sera avec plaisir et je pense que chacun y souscrira.

Je vous remercie de votre attention et je vous laisse passer au vote.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je clos ici le débat et nous pouvons passer au vote de cet arrêté.

L'arrêté est accepté par 38 voix contre 0 (1 abstention).

M. Alexandre Houlmann, Président : Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

Rapport du Conseil communal

relatif à la modification du règlement du Parlement des Jeunes

(du 11 août 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le Parlement des Jeunes (PJ) de la Ville de La Chaux-de-Fonds existe depuis plus de 30 ans et a pour buts principaux :

- La représentation de la voix de la jeunesse sans nuances partisans;
- La promotion de l'engagement citoyen au sens large ;
- Le soutien financier et logistique aux projets de jeunes.

Il s'organise de la manière suivante :

- **Le comité** : Formé d'un maximum 13 membres, le comité est responsable de la bonne gestion du Parlement, de l'organisation de projets dits "internes" ou encore de l'attribution des subventions aux jeunes Chaux-de-Fonnier·e·s.
- **La plénière** : Composée de tou·te·s jeunes Chaux-de-Fonnier·e·s âgés de 14 à 25 ans, c'est elle qui élit annuellement le comité, valide les budgets et peut demander des subventions au comité.
- **Les groupes de travail (précédemment appelés "commissions")** : Constitués par des membres du comité et de la plénière, ces groupes sont créés en fonction des projets et des

valeurs du Parlement des Jeunes (à l'heure actuelle trois groupes existent : politique, événements, débats).

Contexte

Dès la fin des années 80, la volonté de créer des Parlements de Jeunes se répand à travers le pays. Cela est alors vu comme un moyen adéquat et institutionnel de donner une place à la jeunesse dans les processus politiques.

La Ville de La Chaux-de-Fonds emboîte le pas dès 1992, en créant l'un des premiers "Conseil des Jeunes" de Suisse Romande. Ce Conseil des Jeunes perdure quelques années puis, du fait d'un changement générationnel trop abrupt, disparaît subitement.

Il faut alors attendre l'année 2000, qui marque une étape fondamentale dans l'histoire de l'organisation, pour que la volonté de recréer un organe de jeunesse refasse surface. Fort de l'expérience du Conseil des Jeunes, la Ville formalise l'existence à cette époque du poste de conseiller·ère de l'organe des jeunes, conçu afin d'éviter une nouvelle cessation d'activité complète. Un nouveau règlement est également édicté, le comité se reforme et le changement de nom est acté : l'ancien Conseil des Jeunes devient dès lors le Parlement des Jeunes.

Depuis 20 ans et malgré des périodes plus fastes que d'autres, le Parlement n'a jamais cessé d'exister. Signe que son utilité n'est plus à démontrer et que son fonctionnement est, dans l'ensemble, adéquat.

Ces dernières années, le Parlement des Jeunes s'est inscrit dans une démarche globale très proactive. Un travail conséquent a été accompli afin de pérenniser l'engouement autour du Parlement des Jeunes ; le comité ayant notamment pris diverses mesures afin d'améliorer son organisation interne sur le long terme.

Malgré cela, le principal défi pour le Parlement des Jeunes restera à jamais le même : anticiper les changements de générations. Pour accompagner ces changements, le Parlement des Jeunes doit pouvoir compter sur la base solide de valeurs et de principes qu'offre un règlement.

C'est notamment pour cette raison qu'une modification du règlement s'impose aujourd'hui.

Modifications du règlement

Le dernier règlement édicté en 2000 mérite donc une mise à jour afin de le mettre en adéquation avec notre époque, ses moyens technologiques, ses

mœurs et les valeurs de la jeunesse qui en découlent. Le règlement est aussi adapté dans ses formulations pour utiliser un langage inclusif. Le Parlement des Jeunes proposait même l'ajout de la forme neutre. De l'avis du Conseil communal, une telle utilisation nécessiterait toutefois au préalable une réflexion globale sur l'ensemble de la réglementation communale.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des modifications, présentées dans l'annexe au présent rapport, les changements de fond figurent dans les articles suivants :

Composition Art. 3, alinéa 3

[ACTUEL] -
[NOUVEAU] Le Parlement des Jeunes veille à avoir une répartition de genres, d'âges et d'horizons équilibrée en son sein.

Une juste répartition de genres et d'horizons est fondamentale. Elle reflète entre autres les valeurs de la jeunesse actuelle à savoir, la volonté d'égalité entre tou·te·s.

Communication des convocations **Art. 8**

[ACTUEL] Toute convocation exige – dans un délai raisonnable avant la séance – une annonce : a) dans le journal local b) sur un panneau d'affichage réservé au Parlement des Jeunes dans chaque école secondaire supérieure ou professionnelle et à la Bibliothèque de la Ville. c) dans une vitrine publique (en principe à Espacité) ainsi que sur un panneau d'affichage se trouvant à l'Hôtel-de-Ville d) par courrier adressé à chaque jeune inscrit sur la liste (établie par le comité des jeunes ayant participé au moins une fois à une plénière.
[NOUVEAU] Toute convocation exige, dans un délai raisonnable avant la séance, une annonce par tous les canaux nécessaires et notamment : a) sur un panneau d'affichage réservé au Parlement des Jeunes dans chaque école secondaire supérieure ou professionnelle et à la Bibliothèque de la Ville ; b) par courriel adressé à chaque jeune inscrit sur la liste (établie par le comité des jeunes) ayant participé au moins une fois à une plénière ; c) sur les différents canaux de communication digitaux.

Il s'agit ici de faire correspondre les nouvelles réalités en termes de communication (place des réseaux sociaux, disparition de *L'Impartial*, envoi postal désuet, etc.) avec le nouveau règlement du Parlement des Jeunes.

Composition **Art. 13**, alinéa 4

[ACTUEL]
-
[NOUVEAU]
Un partage de poste, notamment pour la présidence, est quant à lui possible.

Le comité du Parlement des Jeunes est constamment soumis à un renouvellement de ses membres (départs pour études, situations personnelles, etc.). Il est donc primordial de pouvoir partager parfois les postes afin d'accompagner ces changements.

Conseiller·ère **Art. 16**

[ACTUEL]
Art. 16
Le Parlement les Jeunes peut se faire assister dans ses travaux par un/e conseiller·ère de référence qui a pour tâche de l'aider dans l'élaboration et la concrétisation de ses projets ainsi que dans ses relations avec la Commune.
[NOUVEAU]
Le Parlement les Jeunes bénéficie de l'appui du Service de la jeunesse pour l'aider dans l'élaboration et la concrétisation de ses projets ainsi que dans ses relations avec la Commune.

Comme brièvement évoqué ci-dessus, le poste dont il est question ici a été créé au début des années 2000. En effet, il était alors question de trouver, d'une part, un moyen de pérenniser l'existence même de l'organe et, d'autre part, de permettre la passation des savoirs et savoir-faire entre les générations successives de comités.

Au fil des ans, le mandat lié à ce poste a passablement changé de forme. La responsabilité a été, pendant les premières années, confiée à deux personnes externes à la Ville puis, par la suite, repris durant plusieurs années par l'ancien délégué à la jeunesse.

Actuellement, le Parlement des Jeunes est soutenu dans ses tâches par plusieurs collaborateurs·trices du Service de la Jeunesse.

Relations avec les Autorités **Art. 17**

[ACTUEL]

- 1 Le comité communique sans délai au Conseil communal les décisions prises par la plénière puis une copie du procès-verbal de celle-ci.
- 2 Il adresse aussi au bureau du Conseil général le procès-verbal de chaque plénière ainsi que, chaque année, un bref rapport sur les activités du Parlement des Jeunes.
- 3 Le Parlement des Jeunes peut faire valoir ses points de vue auprès du Conseil communal et du Conseil général.

[NOUVEAU]

- 1 Le comité communique sans délai au Conseil communal les décisions prises par la plénière puis une copie du procès-verbal de celle-ci.
- 2 Il adresse aussi au bureau du Conseil général le procès-verbal de chaque plénière ainsi que, chaque année, un bref rapport sur les activités du Parlement des Jeunes.
- 3 Le Parlement des Jeunes peut faire valoir ses points de vue auprès du Conseil communal et du Conseil général.
- 4 Le Conseil général adresse au comité du Parlement des Jeunes une copie du procès-verbal de chacune de ses séances.
- 5 Le Conseil communal informe au besoin le Parlement des Jeunes des décisions qui concernent la jeunesse au sens large.
- 6 Le Parlement des Jeunes siège dans la Commission de la jeunesse, et peut être appelé à siéger dans d'autres commissions de la Ville.

Il est important d'encourager la participation politique des jeunes et l'intérêt à la vie de la Cité en mettant en place un cadre clair qui concerne à la fois les canaux de communication entre autorités et Parlement des Jeunes, et l'accessibilité facilitée des informations entre entités.

Budget Art. 18

[ACTUEL]

Le Conseil communal inscrit au budget de la Ville un montant destiné à couvrir les frais de fonctionnement – ainsi que les frais de réalisation des projets – du Parlement des Jeunes .

[NOUVEAU]

- 1 Un montant destiné à couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les frais de réalisation des projets du Parlement des Jeunes est inscrit annuellement au budget de la Ville.
- 2 Le budget et les comptes sont présentés annuellement dans le cadre des travaux de la Commission financière.
- 3 Les membres du Parlement des Jeunes peuvent en tout temps demander l'état des comptes au comité, qui devra alors le présenter lors de la prochaine assemblée plénière.

⁴ En cas d'excédent à la fin de l'exercice, le solde est versé au fonds Sombaille Jeunesse, destiné au soutien social de la jeunesse chaux-de-fonnière en général.

⁵ Le Parlement des Jeunes peut solliciter, en tout temps, le fonds Sombaille Jeunesse pour la réalisation de projets.

L'article est modifié pour mettre en conformité le règlement du Parlement des Jeunes avec le fonctionnement actuel, mais aussi pour clarifier l'utilisation d'éventuels excédents. En effet, le Parlement des Jeunes présente chaque année son budget et ses comptes en sous-commission financière, ce qui lui permet aussi de faire état des projets et réalisations menés durant l'exercice concerné. La contribution de la Ville est versée au Parlement des Jeunes sous forme de subvention annuelle. Si cette subvention ne devait pas être totalement utilisée, il est prévu dans la modification du règlement que le solde puisse être versé au fonds Sombaille Jeunesse, qui poursuit un but de soutien à la jeunesse chaux-de-fonnière. Cela permet également au Parlement des Jeunes de solliciter, au besoin, ledit fond si un projet supplémentaire non budgété devait émerger en cours d'exercice.

Perspectives

À l'avenir, le Parlement des Jeunes souhaite continuer à se développer dans la dynamique et les réformes structurelles amorcées dès 2016.

Bien que l'objectif premier reste chaque année le renouvellement des membres, le comité veut également poursuivre des objectifs à court et moyen termes comme :

- Développement des groupes de travail (structures, nombres, thèmes, membres) pour renforcer la vitalité et la diversité des actions ;
- Amélioration de la diversité d'horizons au sein du Parlement des Jeunes, en termes de composition (milieux socio-économiques, âges, formations) ;
- Développement d'instruments de participation jeunesse, par l'intermédiaire de canaux institutionnels, pour que les besoins et propositions des jeunes puissent être entendus ;
- Soutien et accompagnement pour que les projets amorcés par le Parlement des Jeunes puissent être pérennisés par d'autres acteurs et actrices ;
- Renforcement des collaborations avec d'autres Parlements des Jeunes de la région (Le Locle, Saint-Imier, Neuchâtel, Val-de-Travers) ;

- Attention constante aux préoccupations et besoins exprimés par les jeunes, et au relais de ceux-ci, comme par exemple lors du sondage "Que manque-t-il à la Tchaux ?" (cf. le rapport d'information du Parlement des Jeunes annexé au présent rapport).

Conformité au programme de législature

La modification du règlement contribue à la volonté d'intégrer les projets citoyens et d'accompagner les dynamiques locales.

Conséquences sur les finances

La modification du règlement clarifie le fonctionnement, au niveau financier, du Parlement des Jeunes.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

-

Éléments relatifs au développement durable

-

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

Annexes:

- N°1 - Modifications du règlement du Parlement des Jeunes (11.08.2021)
- N° 2 - Rapport d'information du Parlement des Jeunes relatif aux résultats du sondage jeunesse "Que manque-t-il à la Tchaux ?"

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal du 11 août 2021,

arrête:

Article premier

Le Règlement du Parlement des Jeunes ¹, du 27 juin 2000, est modifié comme suit :

Art. 2 let. c) (nouvelle)

c) de former les jeunes à la vie citoyenne.

Art. 3, al. 1 et 2 (nouvelle teneur), al. 3 (nouveau)

¹Le Parlement des Jeunes est ouvert à tou·te·s les jeunes, âgé·e·s de 14 à 25 ans, domicilié·e·s, travaillant ou étudiant légalement dans la Commune de La Chaux-de-Fonds.

²Chaque jeune remplissant les conditions prévues à l'alinéa 1 ci-dessus peut participer aux activités du Parlement des Jeunes, faire partie des groupes de travail et en particulier émettre – lors d'une assemblée plénière (ou en contactant au préalable le comité) – des suggestions quant aux sujets qu'il ou elle souhaite voir traiter.

³Le Parlement des Jeunes veille à avoir une répartition de genres, d'âges et d'horizons équilibrée en son sein.

Art. 4, let. a) et c) (nouvelle teneur)

Le Parlement des Jeunes comprend :

a) l'assemblée plénière (ci-après : la plénière), dirigée par la présidence du comité ou à défaut par un·e autre membre du comité désigné·e par celle-ci;

b) (*inchangée*)

c) les groupes de travail (auxquels participent le comité mais également tout·e jeune remplissant les conditions de l'article 3).

¹ RSC 24.10

Art. 6, let. a) à d) (nouvelle teneur), let. f) (nouvelle)

La plénière a les compétences suivantes :

- a) élire le comité et sa présidence selon les conditions prévues à l'art. 13 ;
- b) débattre de toutes questions au sens de l'art. 2 et le cas échéant adopter des résolutions au sujet de ces questions ;
- c) décider de la création de groupes de travail au sens de l'art. 15 ;
- d) décider de l'attribution de subventions proposées par le comité ;
- e) *(inchangée)*
- f) approuver le budget présenté annuellement par le comité.

Art. 7, al. 2 (nouvelle teneur)

²La convocation doit indiquer l'ordre du jour de la plénière, comporter le procès-verbal de la dernière séance plénière ainsi que, lorsqu'il s'agit d'une deuxième plénière destinée à confirmer un premier vote sur une dépense, le montant de cette dernière et le résultat du premier vote (nombre de voix).

Art. 8, phrase introductive, let b) et c) (nouvelle teneur) ; let. d) (abrogée)

Toute convocation exige, dans un délai raisonnable avant la séance, une annonce par tous les canaux nécessaires et notamment :

- a) *(inchangée)*
- b) par courriel adressé à chaque jeune inscrit sur la liste (établie par le comité) des jeunes ayant participé au moins une fois à une plénière;
- c) sur les différents canaux de communication digitaux.
- d) *abrogée*

Art. 10, al. 1 et 2 (nouvelle teneur), al. 4 (nouveau)

¹Les décisions de la plénière sont prises à la majorité des jeunes présent·e·s.

²Pour toute décision portant sur une dépense de plus de CHF 500.-, la plénière ne peut valablement voter que si au moins 15 jeunes sont présent·e·s.

³ *(inchangé)*

⁴Les votes s'effectuent à main levée ou, sur demande d'un·e membre de la plénière, par bulletin secret.

Art. 11, note marginale et al. 2 (nouvelle teneur) ; al. 3 (abrogé)

Note marginale : Décisions de la plénière portant sur des dépenses

²Tout vote portant sur une dépense (relative à un seul projet) de plus de CHF 2500.- doit, en cas d'acceptation, être confirmé lors d'une deuxième plénière qui ne pourra avoir lieu avant la fin d'un délai de 20 jours et dont la convocation précisera le résultat du premier vote (avec le nombre de voix).

³*abrogé*

Art. 12bis (devient Art. 12a), al. 4 (nouvelle teneur)

Art. 12a

⁴Le Comité prend la décision d'utiliser son droit d'opposition à la majorité de ses membres présent·e·s.

Art. 13.al. 1 et 2 (nouvelle teneur), al. 3 et 4 (nouveaux)

¹Le comité se compose de 7 à 13 jeunes (auxquels le Parlement des Jeunes est ouvert au sens de l'art. 3 alinéa 1 ci-dessus), élu·e·s pour un an par la plénière et rééligibles.

²La présidence est élue par la plénière pour un an et ne peut être reconduite qu'une seule fois ; pour son organisation interne, le comité se constitue lui-même et élit en son sein une vice-présidence, un·e secrétaire, un·e trésorier·ère, et répartit les diverses responsabilités que requiert la gestion du Parlement des Jeunes.

³En principe, aucun cumul de poste n'est autorisé.

⁴Un partage de poste, notamment pour la présidence, est quant à lui possible.

Art.14, let. c) (abrogée) ; let. d), j) et k) (nouvelle teneur)

c) abrogée

d) établir les procès-verbaux des plénières, en adresser copie au bureau de Conseil général et au Conseil communal ainsi qu'aux membres du Parlement des Jeunes ;

...

j) veiller au suivi et à la coordination du travail des groupes de travail ;

k) entretenir un dialogue avec les autorités et représenter le Parlement des Jeunes vis-à-vis des tiers, notamment lors de manifestations publiques ;

TITRE IV (nouvel intitulé)

Groupes de travail

Art. 15, note marginale (nouvelle teneur), al. 1 et 2 (nouvelle teneur)

Note marginale : Groupes des travail

¹Afin de réaliser des projets adoptés par la plénière et/ou de réfléchir à des projets proposés, celle-ci peut créer des groupes de travail dont les membres sont désigné-e-s par le comité.

²Les groupes de travail font un rapport sur leurs activités au comité qui décide de la date et des modalités de réalisation des projets approuvés par la plénière.

Art. 16 (nouvelle teneur); note marginale (nouvelle teneur)

Note marginale : Accompagnement

Le Parlement les Jeunes bénéficie de l'appui du Service de la jeunesse pour l'aider dans l'élaboration et la concrétisation de ses projets ainsi que dans ses relations avec la Commune.

Art. 17, al. 4 à 6 (nouveaux)

⁴Le Conseil général adresse au comité du Parlement des Jeunes une copie du procès-verbal de chacune de ses séances.

⁵Le Conseil communal informe au besoin le Parlement des Jeunes des décisions qui concernent la jeunesse au sens large.

⁶Le Parlement des Jeunes siège dans la Commission de la jeunesse, et peut être appelé à siéger dans d'autres commissions de la Ville.

Art. 18, al. 1 (nouvelle teneur), al. 2 à 5 (nouveaux)

¹Un montant destiné à couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les frais de réalisation des projets du Parlement des Jeunes est inscrit annuellement au budget de la Ville.

²Le budget et les comptes sont présentés annuellement dans le cadre des travaux de la Commission financière.

³Les membres du Parlement des Jeunes peuvent en tout temps demander l'état des comptes au comité, qui devra alors le présenter lors de la prochaine assemblée plénière.

⁴En cas d'excédent à la fin de l'exercice, le solde est versé au fonds Sombaille Jeunesse, destiné au soutien social de la jeunesse chaux-de-fonnière en général.

⁵Le Parlement des Jeunes peut solliciter, en tout temps, le fonds Sombaille Jeunesse pour la réalisation de projets.

Art. 20 (nouvelle teneur)

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement, qui entre en vigueur le jour de sa sanction par le Conseil d'État.

Art. 2 Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris bonne connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs.

Je vais rester ici concret car le travail effectué par le Parlement des Jeunes et le Service de la jeunesse pour nous présenter ce nouveau règlement est clair et sans équivoque. Notre groupe tient ici à féliciter le Parlement des Jeunes pour leur engagement, leur productivité et proactivité dans leurs dossiers et leur souhaite un bel avenir.

Quant à l'amendement du groupe PLR, notre groupe le soutiendra à l'unanimité.

Notre groupe acceptera donc ce rapport.

Je vous remercie.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Centre remercie le Conseil communal pour ce rapport et en remercie également ses auteurs.

En tant qu'ancienne Présidente du Parlement des Jeunes, il y a malheureusement bien trop longtemps, je ne peux que saluer les modifications proposées du règlement car lesdites modifications sont nécessaires après 21 ans sans rien faire.

La modification de l'article 16 est à mon sens l'une des plus importantes. En effet, ayant pu bénéficier du savoir-faire de Monsieur Dino Belometti pendant mes premières années au comité, mais ayant dû travailler sans lui lors des dernières, je ne peux que saluer que l'appui du Service de la jeunesse soit inscrit dans le règlement.

La clarification relative aux excédents de budget est également saluée, bien que, selon mes souvenirs, ce n'est que trop rarement qu'il reste un solde.

En ce qui concerne l'amendement du PLR, celui-ci sera également accepté.

Vous l'aurez bien compris, l'élue du Centre acceptera l'arrêté.

Je vous remercie.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Vert'Libéraux ont pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la modification du règlement du Parlement des Jeunes et en remercient les auteurs.

Les changements apportés au règlement permettront au Parlement actuel de s'adapter à l'évolution de ces 20 dernières années avec un regard vers le futur. Plus que jamais, former les jeunes à la vie citoyenne devient un des axes prioritaires au maintien et surtout à un développement sain de la démocratie au sens large.

Dans un monde de plus en plus égocentré, face à une multitude de défis dont le changement climatique n'est pas le moindre, une jeunesse

concernée, investie et bien au fait du rôle de nos institutions doit être écoutée et encouragée dans ses actions. D'ailleurs, par le rapport *d'information "Que manque-t-il à la Tchaux ?"*, le Parlement des Jeunes vient de nous présenter une analyse intéressante des besoins des jeunes, pouvant être une source d'inspiration pour quelques objets sur lesquels nous pourrions nous pencher ici-même, durant cette législature.

Les Vert'Libéraux félicitent le Parlement des Jeunes et le Service de la jeunesse pour leur travail et souhaitent un franc succès aux démarches du Parlement des Jeunes.

Ils accepteront l'amendement et le rapport.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport ainsi que du rapport d'information du Parlement des Jeunes. Il a trouvé que c'était vraiment un beau travail d'enquête et il remercie le Parlement des Jeunes pour ce travail. Il faudra, comme il l'a déjà fait, continuer dans la lancée pour rencontrer les différents groupes et avancer dans leurs démarches mais en tout cas bravo et merci !

Concernant le rapport en lui-même, le groupe socialiste adhère pleinement à ce rapport. Sans vouloir faire d'amendement, notamment à vos nouveaux articles 17 où le Parlement des Jeunes adressera au Conseil général le procès-verbal de chaque plénière on aurait pu également mettre l'ordre du jour mais on ne va pas faire un amendement pour ceci et nous saluons le rapprochement la réciprocité entre notre Parlement et celui des Jeunes et nous souhaitons de part et d'autre qu'il y ait des échanges, des parallélismes, de la réciprocité et, quant à l'amendement, le groupe socialiste attendra de voir ce qu'il en est, parce que personnellement je ne vois pas une grande différence entre l'un et l'autre et nous demanderons une suspension de séance pour réfléchir à savoir si nous prenons la version proposée par le PLR ou pas.

Merci pour votre attention.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec intérêt que notre groupe a pris connaissance de ce rapport et de la mise à jour du règlement du Parlement des Jeunes. Les points nouveaux suivants sont à saluer, à savoir : une digitalisation accrue, en particulier en matière de communication, visant à toucher les jeunes, la possibilité d'une coprésidence ayant notamment pour objectif d'assurer un certain suivi, un éventuel excédent aux comptes qui sera versé dans un fonds Sombaille Jeunesse, fonds qui, à son tour, pourrait être sollicité par le Parlement des Jeunes si un besoin se présentait, et enfin l'intégration plus importante du Parlement des Jeunes et l'augmentation des échanges avec les autorités à travers, notamment, la possibilité pour le Parlement, suivant les sujets, de siéger au sein des diverses commissions. Ce sera le cas

notamment pour la réflexion autour de la Place du Marché, suite à notre demande.

Nous tenons à féliciter le Parlement des Jeunes pour son rapport d'information fort intéressant ainsi que pour la démarche entreprise afin de les sonder et nous relevons que de nombreux sujets évoqués touchent de près ou de loin au développement durable. Ainsi, la thématique "Espace urbain" représente 26% des préoccupations exposées, celle de l'Écologie 12.5%, celle des transports, via la mobilité douce, 11.5%, pour un total constituant la moitié des souhaits déposés.

Cela nous montre, s'il en est encore besoin, que ces problématiques touchent particulièrement notre jeunesse qui se préoccupe de plus en plus des changements liés au dérèglement climatique, c'est pourquoi nous devons, nous les élus et élues, nous en occuper car nous avons une double responsabilité morale et politique vis-à-vis des générations futures qui comptent sur nous pour prendre de judicieuses décisions en vue de préserver notre planète et leur avenir. N'oublions pas non plus que ces jeunes représentent de futur-e-s citoyennes et citoyens. À ce titre, il est important de les écouter afin de les inciter à rester dans notre Cité et les amener à participer à sa vie et à son développement.

Concernant maintenant l'amendement PLR, nous partageons la position exposée précédemment par le PS. Les Vert-e-s prennent acte et soutiennent les changements pertinents du règlement ainsi que les souhaits émis par la jeunesse de notre Cité afin d'en améliorer le fonctionnement et la qualité de vie.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En premier lieu, laissez-moi remercier le Conseil communal ainsi que le Service de la Jeunesse et aussi également le Parlement des Jeunes pour la rédaction très claire de ce rapport et de son contenu précis.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire peu ou prou mouvementée du Parlement des Jeunes de sa naissance à aujourd'hui, en revanche, je tiens ici à souligner l'importance que ce Parlement a pour la Ville et pour le groupe PLR, même si, parfois, ses décisions ont pu nous interloquer. Mais, cela fait partie du jeu.

En effet, ce lieu est idéal pour aller confronter ses idées, pourquoi pas même ses idéaux aussi, ainsi que pour sensibiliser la jeunesse à la réalité des institutions et de la politique de façon large. Ses parlementaires sont aussi de bons médias pour alimenter le débat public sur les réseaux sociaux. Un budget doit être présenté et si possible tenu avec, si nous le comprenons bien, un petit arrangement assez élégant le cas échéant. À cet égard, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur ce point ? C'est-à-dire, on ne comprend pas totalement l'aller-retour sur le fonds Sombaille Jeunesse. Et pourquoi ce fonds et pas un autre ? Y a-t-il un lien particulier entre la Ville et

ce fonds ou un lien particulier entre le Parlement des Jeunes et ce fonds ? et, si oui, lequel ?

Un règlement rythme la vie de ce Parlement et il faut s'y tenir car c'est le terreau d'une bonne entente malgré les disparités de chacune, chacun et chacunx ; il est donc temps de revisiter et de réviser ce règlement. D'ailleurs, le groupe PLR propose un amendement à l'article 3 qu'il développera par la suite.

Vous l'aurez compris le groupe PLR soutient la révision de ce règlement amendé ou non et il souhaite par là la pérennité du Parlement des Jeunes. Cependant, une petite digression personnelle en préparant ce texte. Je me suis dit : "Dans quelques années, les jeunes de 16 ans auront le droit de vote, seront éligibles et, si ça continue par rapport aux élections du Grand conseil, il sera peut-être devenu inutile et ils devront peut-être voter sur la création d'un Parlement des Seniors pour qu'on puisse encore de faire quelque chose.

En annexe du rapport du Conseil communal, nous trouvons le rapport du Parlement des Jeunes sur la consultation populaire et on lit ceci au niveau de la santé. Il est ressorti de ce rapport : *"Permettre un accès gratuit à la contraception et aux dépistages pour les jeunes et mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les écoles"*. J'ai juste repris ces deux points parce qu'il me semblait que ces actions ont été déjà faites et donc qu'en est-il ?

Merci de votre attention.

Mme Lara Zender, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la modification des règlements du Parlement des Jeunes et de son rapport d'information sur le sondage "Que manque-t-il à la Tchaux ?".

Nous tenons tout d'abord à remercier ses rédacteurs pour la qualité de ces rapports. Le Parlement des Jeunes, comme expliqué dans le rapport, a connu différentes évolutions et difficultés ces dernières années. Nous avons pu voir à travers ce rapport l'évolution réalisée par ce groupe et l'importance qu'il a dans notre Ville tant par la multitude de projets qu'il réalise que dans le soutien qu'il apporte à des projets de jeunes.

Le rapport ci-joint sur la révision des statuts des Parlement des Jeunes démontre également le développement que ce dernier a réalisé ces dernières années et permet de clarifier ses relations avec la Ville, notamment concernant la communication ou encore la subvention du Parlement des Jeunes.

Plusieurs modifications ont particulièrement intéressé le POP comme l'abaissement de l'entrée au Parlement des Jeunes à 14 ans. Ce changement peut sembler mineur mais il rejoint la volonté exprimée par le Parlement des Jeunes de promouvoir une juste répartition de genre et

d'horizon, en pouvant ainsi toucher plus directement les jeunes se destinant à des apprentissages avant que ceux-ci quittent l'école obligatoire.

L'implication du Parlement des Jeunes dans une meilleure représentation des genres tant en son sein que dans sa communication avec l'utilisation de l'écriture inclusive est un élément important et nécessaire afin de faire correspondre le PJ avec les évolutions de la société.

Le groupe POP acceptera à l'unanimité ce rapport et tient à saluer l'entièreté du Parlement des Jeunes pour son implication et ses divers projets. La jeunesse de notre Ville est vivante et active ; ces deux rapports nous le présentent très clairement et il s'agit d'une grande richesse. Il est donc nécessaire de pouvoir également prendre en compte ses voix et leurs envies concernant notre Ville et son développement.

Le sondage réalisé durant les élections 2022 par le Parlement des Jeunes est un excellent exemple permettant de donner une voix à la jeunesse sur ce qu'elle souhaite voir se développer dans sa Ville et quelle thématique l'intéresse. Ce sondage a permis au Parlement des Jeunes de pouvoir discuter et aborder un grand nombre de thématiques avec des jeunes de la Ville, que ce soit lors des visites de places qui ont suscité un assez grand succès ou alors de campagnes sur les réseaux sociaux. Ce genre de projets sont très utiles et nécessaires afin d'encourager une meilleure action et participation citoyenne à la vie et au futur de notre Ville et surtout de ses habitants et habitantes. Plusieurs thématiques de ce sondage intéressent particulièrement le POP et seront ou ont déjà été approfondies dans des propositions telles que la thématique des protections hygiéniques gratuites qui rejoignent une motion populaire cantonale lancée par les jeunes POP, la JS et les Jeunes Verts et également abordée dans une motion communale qu'on traitera ici par le PS.

D'autres thématiques, telles que la santé avec un meilleur accès à la contraception et au dépistage, l'éducation avec une sensibilisation accrue sur les questions de genre et d'orientation sexuelle à l'école ou encore la démocratie, avec la mise en place d'une plateforme numérique facilitant l'action et la discussion citoyenne, sont tout autant de sujets que le POP soutient et souhaite développer à l'avenir.

Concernant l'amendement du PLR, Le POP le refusera mais on y reviendra, si j'ai bien compris, un peu plus tard.

Merci pour votre attention.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je vous remercie.

Nous avons un amendement à ce rapport et je passe la parole au Conseil communal pour sa position concernant cet amendement.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal se réjouit de l'accueil que vous réservez à ce rapport et vous en remercie.

Tout d'abord, permettez-moi également de remercier la représentante du POP et membre du Parlement des Jeunes pour ses explications ; notre fonctionnement ne permettant pas au Parlement des Jeunes de s'exprimer directement, il était intéressant de pouvoir connaître l'avis de l'intérieur.

La modification du règlement qui vous est soumise ce soir a été lancée par le Parlement des Jeunes. Ce toilettage permet une mise à jour de différents points, certains étant uniquement formels, d'autres ayant un impact un petit peu plus important. Dès lors, il ne m'appartient pas de vous fournir des explications détaillées sur chaque point mais essentiellement sur un article en particulier et là j'évoquerais l'article 18 – Monsieur Vaucher vous l'avez évoqué tout à l'heure.

Dans l'article 18, nous avons souhaité inclure l'excédent des sommes en faveur du fonds Sombaille Jeunesse. Il faut savoir que, depuis 2021, donc début de cette année, le Conseil communal a modifié le règlement du fonds Sombaille Jeunesse en précisant que la gestion de celui-ci incombe au Conseil communal. Dès lors, il nous est apparu pertinent que les excédents soient directement versés dans le fonds afin que l'entier de la jeunesse de notre Ville puisse, sur demande à l'Exécutif, en bénéficier pour des projets en faveur de la jeunesse et de manière ponctuelle. On peut désormais y lire les éléments suivants : à l'article 2, le Conseil communal gère le fonds, à l'article 3, le fonds peut être utilisé pour les enfants, adolescents et jeunes adultes fréquentant la Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne-Antide, ainsi qu'à des projets en leur faveur et, à l'alinéa 2, le fonds pourra également être utilisé pour financer des mesures de soutien social pour la jeunesse chaux-fonnière en général. Je crois avoir répondu à votre question.

Le Parlement des Jeunes peut ainsi naturellement solliciter les autorités exécutives afin de bénéficier d'un subventionnement. Pour celles qui le souhaitent, j'ai évidemment le règlement ici, évidemment le lien entre le fonds et la jeunesse est fait.

Quant aux questions relatives à la mise à disposition des moyens des contraceptions et des protections hygiéniques dans les collèges, celles-ci ont déjà été traitées par le Conseil communal. La contraception ainsi que les tests de dépistage des infections sexuellement transmissibles sont pratiquées auprès du Centre de santé sexuelle-planning familial à un prix préférentiel pour les moins de 20 ans. Quant aux bandes hygiéniques, elles sont désormais mises à disposition dans des collèges, dans les toilettes des filles pour le cycle 3.

Voilà il me semble avoir répondu à la grande partie de vos questions d'interrogation.

Je vous remercie.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je n'ai pas entendu la prise de position du Conseil communal concernant l'amendement.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Oui, Monsieur le président. Concernant l'amendement, je crois que le Conseil communal peut vivre avec les deux propositions.

Évidemment, on n'y voit pas une énorme différence entre les deux points. Nous laissons donc votre Autorité se positionner sur ces deux solutions qui sont pragmatiques.

Je vous remercie.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le président, motion d'ordre ! Est-ce que je ne dois quand même pas développer l'amendement avant ?

M. Alexandre Houlmann, Président : Oui, développez l'amendement.

RIRES

Amendement du groupe PLR du nouveau règlement du Parlement des Jeunes

Composition Art. 3, alinéa 3

[ACTUEL]

-

[NOUVEAU]

"Le Parlement des Jeunes veille à avoir une répartition de genres, d'âges et d'horizons équilibrée en son sein."

Amendé par :

"Le Parlement des Jeunes veille à avoir une composition plurielle et équilibrée de ses membres en son sein."

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avant de développer l'amendement, parce qu'il me semble qu'avant j'ai été un peu rapide dans mon texte, je voulais dire que le groupe soutenait l'arrêté du Conseil communal quant à la modification du règlement du Parlement des Jeunes, amendé ou non amendé.

Dans son rapport sur la modification du règlement du Parlement des Jeunes, le Conseil communal propose la création d'un nouvel alinéa à l'article 3 – en fait c'est le Parlement des Jeunes qui propose – qui dit donc que le Parlement des Jeunes veille à avoir une répartition de genres, d'âges et d'horizons équilibrés en son sein. Bien que nous comprenons tous l'esprit non discriminatoire et intégratif pluriel de cet alinéa 3, il est apparu au groupe PLR qu'il soulevait quelques questionnements. En effet, le genre et l'âge sont repris textuellement mais ni la religion, ni l'origine, ni l'orientation alimentaire, etc. n'y figurent, ce qui provoque un déséquilibre possiblement inadéquat. Qu'en est-il de la vérification des genres ? Rien ne différencie un garçon gay d'un hétéro, d'une femme lesbienne d'une asexuée, etc. sans ici parler d'autres croyances de chacune et chacun.

Nous entendons bien que le Parlement des Jeunes n'a pas vocation au contrôle – c'est son but – ni des us ni des coutumes et encore moins du genre de ses membres et c'est pour ça que nous vous proposons donc un amendement qui nous paraît plus général et de valeur universelle qui serait, comme vous avez pu le dire : *"Le Parlement des Jeunes veille à avoir une composition plurielle et équilibrée de ses membres en son sein."*

M. Alexandre Houlmann, Président : Suite à ses explications, le parti socialiste maintient-il sa demande de suspension de séance ?

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le président, oui, en effet.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je suspends la séance pendant deux minutes.

SUSPENSIONS DE SEANCE.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste, après une brève consultation, n'a pas été enthousiasmé par l'amendement du PLR, ne voit pas le grand avantage proposer et en restera à la version initiale.

Merci.

Mme Lara Zender, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant cet amendement, comme déjà dit dans la prise de position plus tôt, le POP va le refuser. On pourrait citer, dans le rapport, le commentaire qui est fait par le Parlement des Jeunes sur cet article. Le Parlement des Jeunes explique l'ajout de cet article en disant : *"Une juste répartition de genres et d'horizons est fondamentale. Elle reflète entre autres les valeurs de la jeunesse actuelle, à savoir, la volonté d'égalité entre tou·te·s."*

Ces thématiques-là, comme on a pu le voir dans plusieurs évènements du Parlement des Jeunes, ne serait-ce que par l'exposition Jeunes VS Homophobie qui s'est tenue en début d'année, où plusieurs d'entre vous étaient aussi invités, ou alors avec le changement de statut par rapport à l'âge et dans l'explication disant que le fait de descendre à 14 ans peut permettre d'avoir des personnes en apprentissage qui ensuite, dès qu'il quittent l'école obligatoire, ça devient beaucoup plus difficile de pouvoir les approcher. Du coup, le Parlement des Jeunes se retrouve, si on regarde les derniers comités, des fois avec beaucoup de personnes venant d'un post-obligatoire ou Lycée, ce qui peut être dommage dans une meilleure représentation des horizons, des horizons d'études, des horizons de tout genre et, sur ce point-là, sur la question de défendre la volonté d'égalité entre toutes et tous, le POP ne peut qu'être d'accord avec ça car c'est une thématique et un combat qui sont centraux et majeurs pour notre parti. Par contre, cette modification porte surtout sur la forme de cet article-là, tout en atténuant aussi, si on veut, la portée de l'article qui ne porte pas fondamentalement sur le fond et le POP refusera cet amendement.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Pour Les Vert-e-s, Monsieur le Président, on est un peu partagés.

RIRES

M. Alexandre Houlmann, Président : Si la parole n'est plus demandée, je clos le débat et passe aux votes.

L'amendement est accepté par 17 voix contre 14 (7 abstentions).

L'arrêté amendé est accepté par 38 voix sans opposition.

M. Alexandre Houlmann, Président : Je clos ainsi notre session de ce soir, en vous rappelant, pour ceux qui se sont inscrits, il y a le repas qui suit deux rues plus loin ici. Pour ceux qui auraient omis de s'inscrire, il y a encore possibilité de se joindre à nous, munis un pas, selon les règles en vigueur pour ce genre de manifestation. Veuillez-vous adresser à moi si vous souhaitez encore rejoindre l'équipe, si vous avez envie de vous inscrire.

Merci et une belle soirée.

Séance levée à 22h02

Le président :
Alexandre Houlmann

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Basse